ISSN 1014-6555

Rapport de la vingt-septième session du

COMITÉ DES PÊCHES

Rome, 5-9 mars 2007



Les commandes de publications de la FAO peuvent être adressées au:

Groupe des ventes et de la commercialisation Division de la communication FAO

Viale delle Terme di Caracalla 00153 Rome, Italie Courriel: publications-sales@fao.org

Télécopie: (+39) 06 57053360

Rapport de la vingt-septième session du

COMITÉ DES PÊCHES

Rome, 5-9 mars 2007

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. La mention de sociétés déterminées ou de produits de fabricants, qu'ils soient ou non brevetés, n'entraîne, de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, aucune approbation ou recommandation desdits produits de préférence à d'autres de nature analogue qui ne sont pas cités.

ISBN 978-92-5-205738-3

Tous droits réservés. Les informations ci-après peuvent être reproduites ou diffusées à des fins éducatives et non commerciales sans autorisation préalable du détenteur des droits d'auteur à condition que la source des informations soit clairement indiquée. Ces informations ne peuvent toutefois pas être reproduites pour la revente ou d'autres fins commerciales sans l'autorisation écrite du détenteur des droits d'auteur. Les demandes d'autorisation devront être adressées au Chef de la Sous-division des politiques et de l'appui en matière de publications électroniques, Division de la communication, FAO, Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie ou, par courrier électronique, à copyright@fao.org

PRÉPARATION DE CE DOCUMENT

Le présent texte constitue la version définitive du rapport que le Comité des pêches a approuvé à sa vingt-septième session, tenue à Rome du 5 au 9 mars 2007.

FAO.

Rapport de la vingt-septième session du Comité des pêches. Rome, 5-9 mars 2007. *FAO Rapport sur les pêches*. No. 830. Rome, FAO. 2007. 77p.

RÉSUMÉ

La vingt-septième session du Comité des pêches s'est tenue à Rome (Italie) du 5 au 9 mars 2007. Le Comité a examiné les questions de portée internationale et le programme de travail du Département des pêches et de l'aquaculture de la FAO concernant les pêches et l'aquaculture. Outre les activités supplémentaires visant à faciliter et à assurer l'application du Code de conduite pour une pêche responsable et de ses Plans d'action internationaux (capacité, pêche illicite, non déclarée et non réglementée, requins et oiseaux de mer), le Comité des pêches s'est félicité de la présentation prochaine d'un programme de travail général pluriannuel pour la gestion des ressources génétiques dans le domaine des pêches et de l'aquaculture. Le Comité s'est déclaré préoccupé par le niveau de la capacité de pêche, qui est supérieur aujourd'hui à celui d'avant le tsunami de 2004 dans certaines zones touchées et il a reconnu qu'il fallait faire face à ce problème, avec l'aide de la FAO, le cas échéant, en élaborant et appliquant des arrangements rationnels de gestion des pêches, y compris la diminution progressive de la surcapacité et la prise en compte de considérations liées au contrôle, à l'accès et aux moyens d'existence. Le Comité a également évoqué la question de la sécurité en mer liée à l'utilisation de navires non conformes aux normes. Il a reconnu l'importance de la traçabilité pour le commerce du poisson et il s'est félicité du protocole d'accord conclu par la FAO et la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES). Il a confirmé être convaincu que la FAO assumerait pleinement son rôle de coordination en vue de trouver des solutions aux problèmes auxquels est confrontée l'aquaculture mondiale et a souligné qu'il importait de s'occuper des impacts socioéconomiques de l'aquaculture et d'autres questions, notamment l'amélioration de la planification et l'élaboration des politiques aux échelles nationale et régionale. Le Comité est convenu d'accorder une plus grande place à la pêche artisanale et il s'est félicité de l'organisation d'une conférence internationale de grande envergure consacrée spécifiquement à la pêche artisanale. Il a encouragé les Membres à adhérer au Réseau international volontaire de suivi, contrôle et surveillance ou à coopérer avec lui et à élaborer un nouvel instrument juridiquement contraignant fondé sur le Plan type concernant les mesures du ressort de l'État du port pour la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et sur le Plan d'action international pour la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée. Le Comité a identifié plusieurs domaines pour des activités supplémentaires concernant des questions liées à l'approche écosystémique des pêches. Le Comité a jugé que le budget octroyé au Département de l'aquaculture et des pêches était insuffisant, qu'il n'était pas à la mesure de l'importance de ses travaux ni des attentes de la communauté internationale et il a demandé instamment que les organes directeurs de la FAO allouent davantage de ressources au Département.

Distribution:

Tous les Membres et Membres associés de la FAO Participants à la session Autres pays et organisations nationales et internationales intéressés Département des pêches et de l'aquaculture de la FAO Fonctionnaire des pêches dans les Bureaux régionaux de la FAO

Letter from Hetti

TABLE DES MATIÈRES

	Page
QUESTIONS SOUMISES À L'ATTENTION DU CONSEIL	ix
	Paragraphes
INTRODUCTION	1-4
ÉLECTION DU PRÉSIDENT ET DES VICE-PRÉSIDENTS ET DÉSIGNATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE RÉDACTION	5-7
OUVERTURE DE LA SESSION	8-9
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORGANISATION DE LA SESSION	10-11
PROGRÈS DANS LA MISE EN ŒUVRE DU CODE DE CONDUITE POUR UNE PÊCHE RESPONSABILE ET DE LA STRATÉGIE ET DES PLANS D'ACTION INTERNATIONAUX CONNEXES	12-23
REMISE EN ÉTAT ET RECONSTITUTION DES MOYENS D'EXISTENCE DANS LE SECTEUR DES PÊCHES ET DE L'AQUACULTURE DES PAYS VICTIMES DU TSUNAMI EN 2004	24-30
DÉCISIONS ET RECOMMANDATIONS DE LA DIXIÈME SESSION DU SOUS COMITÉ DU COMMERCE DU POISSON DU COFI	31-42
DÉCISIONS ET RECOMMANDATIONS DE LA TROISIÈME SESSION DU SOUS-COMITÉ DE L'AQUACULTURE DU COMITÉ DES PÊCHES DU COFI	43-52
CONSIDÉRATIONS D'ORDRE SOCIAL CONCERNANT LA PÊCHE ARTISANALE	53-62
LUTTE CONTRE LA PÊCHE ILLICITE, NON DÉCLARÉE ET NON RÉGLEMENTÉE PAR LE SUIVI, LE CONTRÔLE ET LA SURVEILLANCE, PAR DES MESURES INTÉRESSANT LES ÉTATS DU PORT ET PAR D'AUTRES MOYENS	63-72
MISE EN ŒUVRE DE L'APPROCHE ÉCOSYSTÈMIQUE DES PÊCHES, Y COMPRIS EN CE QUI CONCERNE LA PÊCHE EN EAUX PROFONDES, LES DÉBRIS MARINS ET LES ENGINS DE PÊCHE PERDUS OU ABANDONNÉS	73-82
RENFORCEMENT DES ORGANISATIONS RÉGIONALES DE GESTION DES PÊCHES ET DE LEUR FONCTIONNEMENT, NOTAMMENT DES RÉSULTATS DE LEUR RÉUNION SUR LES THONS DE 2007	83-89
PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA FAO SUR LES PÊCHES ET L'AQUACULTURE	90-94
AUTRES QUESTIONS	95-98
DATE ET LIEU DE LA VINGT-HUITIÈME SESSION	99
ADOPTION DU RAPPORT	100

viii

ANNEXES

		Page
A	Ordre du jour	19
В	Liste des délégués et observateurs	20
C	Liste des documents	69
D	Déclaration d'ouverture de M. David A. Harcharik, Directeur général adjoint de la FAO	71
E	Déclaration de M. Efthimios Mitropoulos, Secrétaire général, Organisation	74

QUESTIONS SOUMISES À L'ATTENTION DU CONSEIL

POUR INFORMATION/DÉCISION

Le Comité:

Progrès dans la mise en œuvre du Code de conduite pour une pêche responsable et de la Stratégie et des Plans d'action internationaux connexes

- i. Tout en reconnaissant les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Code, **est convenu** que les Membres devraient redoubler d'efforts, individuellement et collectivement (par. 13).
- ii. **Est convenu** que si les considérations de coûts et autres le permettaient, les directives techniques sur les pratiques optimales à l'appui de l'élaboration des **plans d'action nationaux sur les oiseaux de mer** seraient élaborées dans le cadre d'activités conjointes entreprises par la FAO et des organismes compétents ou lors d'une consultation d'experts (par. 14).
- iii. **A reconnu** que les efforts s'intensifiaient afin de mettre en œuvre le Plan d'action international sur les requins, mais qu'il faudrait encore redoubler d'efforts (par. 15).
- iv. A réaffirmé les liens existant entre la surcapacité, les allocations, la surpêche et la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, est convenu que les États devraient ajuster leur capacité de pêche pour maintenir des niveaux d'exploitation durables et est convenu qu'il fallait prendre de toute urgence les mesures prescrites dans le Plan d'action international sur la capacité de pêche et en faciliter sans délai la mise en œuvre (par. 16).
- v. **Est convenu** du fait que la **pêche illicite, non déclarée et non réglementée** restait, du fait de ses incidences et de son ampleur, une grave menace pour la durabilité et que la question devrait être examinée de façon approfondie (par. 17).
- vi. A instamment invité la FAO à poursuivre l'action dynamique entreprise avec l'OMC pour mieux faire comprendre les questions de subventions des pêches et leurs répercussions potentielles sur la durabilité des ressources et a encouragé la FAO à poursuivre ses études concernant l'impact des subventions sur la capacité de pêche, la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, la gestion des pêches, ainsi que le développement durable, en faisant en sorte de compléter les travaux de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) au lieu de faire double emploi (par. 18).
- vii. A pris note avec satisfaction de l'annonce faite par le Secrétariat, qui a indiqué qu'il présenterait à la onzième session de la Commission FAO des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, en juin 2007, un programme de travail général pluriannuel et une demande de financements extérieurs pour la gestion des ressources génétiques dans le domaine des pêches et de l'aquaculture (par. 19).
- viii. **Est convenu** que les **Sous-Comités de l'aquaculture et du commerce du poisson** soient chargés respectivement du suivi de l'application des Articles 9 et 11 du Code étant entendu que les modalités et la fréquence de ce suivi plus détaillé seraient déterminées par les Sous-Comités lors de leurs sessions de 2008. Il a en outre été décidé que les rapports futurs des Sous-Comités présentés au Comité des pêches contiendraient des informations sur l'état d'avancement de l'application de ces articles (par. 21).
- ix. **A instamment invité** la FAO à continuer à affirmer son rôle de premier plan sur la scène internationale en tant que seul organisme mondial chargé des pêches et **est convenu** que la FAO devrait rester un interlocuteur important lors de l'examen des questions halieutiques mondiales afin d'intégrer les débats qui ont lieu dans différentes instances s'occupant des pêches et de l'aquaculture (par. 23).

Remise en état et reconstitution des moyens d'existence dans le secteur des pêches et de l'aquaculture des pays victimes du tsunami en 2004

- i. **Est convenu** que des **progrès considérables** avaient été accomplis en ce qui concerne la remise en état et la reconstitution du secteur des pêches et de l'aquaculture, comme signalé par les Membres touchés, mais que des efforts supplémentaires devaient encore être déployés dans de nombreux domaines (par. 25).
- ii. **A reconnu** qu'il convenait de faire face au problème de la capacité de pêches, aujourd'hui supérieure à ce qu'elle était avant le tsunami dans certaines zones touchées par la catastrophes avec l'aide de la FAO, le cas échéant, en élaborant et appliquant des arrangements rationnels de gestion des pêches, y compris la diminution progressive de la surcapacité et des considérations liées au contrôle, à l'accès et aux moyens d'existence (par. 26).
- iii. **S'est déclaré préoccupé** par les problèmes de **sécurité en mer** liés à l'utilisation de bateaux non conformes et **a** vivement **recommandé** que la FAO, en consultation avec d'autres institutions pertinentes des Nations Unies, maintienne ce problème à l'étude, en étroite collaboration avec les pays touchés (par. 27).
- iv. **S'est félicité** de l'accent mis dans les programmes réalisés en vue d'un **soutien supplémentaire à long terme** dans le domaine de la reconstruction et du développement durable sur des questions comme le contrôle et l'évaluation des pêches, la planification du secteur et le renforcement des institutions à l'appui du développement durable et de la gestion des pêches, la remise en état des habitats, la sécurité en mer, la reconstruction des infrastructures, les activités après capture et la mise en valeur de l'aquaculture (par. 28).
- v. **A recommandé** à la FAO de faire rapport de manière plus complète sur les **enseignements tirés** des activités de remise en état et de reconstruction mises en œuvre après le tsunami et de diffuser largement les résultats afin de faire en sorte d'améliorer les capacités d'intervention (par. 29).

Décisions et recommandations de la dixième session du Sous-Comité du commerce du poisson du Comité des pêches

- i. A approuvé le rapport de la dixième session du Sous-Comité (par. 32).
- ii. **A reconnu** l'importance de la **traçabilité** pour le commerce du poisson et **a estimé** que les **mécanismes de traçabilité pour la pêche artisanale** devraient être compatibles avec les règles de l'OMC (par. 34).
- iii. **S'est félicité** du protocole d'accord conclu par la FAO et la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) et a reconnu l'utilité des travaux du **Groupe consultatif spécial d'experts (FAO)**, chargé d'examiner toute proposition pertinente visant à amender les annexes de la CITES et de faire des recommandations à ce sujet et a noté qu'à l'issue de chaque conférence des parties de la CITES, il convenait que la FAO procède à une évaluation afin de vérifier si les recommandations du Groupe consultatif avaient été prises en considération et, le cas échéant, pourquoi elles ne l'avaient pas été (par. 35).
- iv. A recommandé à la FAO de poursuivre ses travaux sur les conditions minimales requises et les critères spécifiques pour l'étiquetage écologique des produits des pêches continentales. Ces activités devraient être associées à des travaux en cours du même type sur les critères techniques minimums contenus dans les directives pour l'étiquetage écologique des produits des pêches marines (par. 36).

- v. **Est convenu** que la FAO devrait organiser une consultation technique chargée d'examiner les **Directives techniques pour un commerce responsable du poisson** établies par la Consultation d'experts organisée à Washington (Etats-Unis d'Amérique) du 22 au 26 janvier 2007 (par. 37).
- vi. **A approuvé** les résultats d'un rapport de la FAO sur les corrélations entre le **commerce du poisson** et la **sécurité alimentaire** et **a recommandé** à la FAO de poursuivre ses activités dans ce domaine (par. 38).
- vii. **A recommandé** à la FAO de fournir une coopération et des compétences techniques à l'appui des négociations en cours sur les **subventions octroyées au secteur de la pêche** et d'être disposée, le cas échéant, à contribuer à l'application des disciplines qui régiront les subventions accordées au secteur des pêches (par. 40).
- viii. **Est convenu** qu'à l'avenir, l'ordre du jour des sessions du Sous-Comité du commerce du poisson devrait être prospectif et s'efforcer d'identifier les enjeux commerciaux naissants (par. 41).

Décisions et recommandations de la troisième session du Sous-Comité de l'aquaculture du Comité des pêches

- i. **A approuvé** le rapport de la troisième session du Sous-Comité de l'aquaculture (par. 43).
- ii. **A reconnu** l'importance croissante du **secteur de l'aquaculture**, dont la croissance doit être durable et responsable, et **a confirmé** être convaincu que la FAO assumerait pleinement son **rôle de coordination** en vue de trouver des solutions aux problèmes auxquels est confrontée l'aquaculture mondiale (par. 44).
- iii. **S'est félicité** de ce que le Département des pêches de la FAO ait été **rebaptisé** Département des pêches et de l'aquaculture et **a souligné** que le **budget** du Département devait être adéquat, afin d'augmenter les ressources allouées aux activités liées à l'aquaculture (par. 45).
- iv. A souligné qu'il convenait de tenir compte des impacts socioéconomiques de l'aquaculture, d'améliorer la planification, ainsi que la mise au point des politiques à l'échelle nationale et régionale, de renforcer la sécurité sanitaire, de protéger la santé humaine, de définir des pratiques optimales de gestion ainsi que des méthodes d'évaluation des risques et d'élaborer des directives pour une gestion améliorée de l'aquaculture et a demandé à la FAO de prendre les mesures nécessaires pour donner suite aux recommandations formulées par le Sous-Comité de l'aquaculture à sa troisième session, après les avoir classées par ordre de priorité, en rappelant en particulier la nécessité de fournir une assistance technique aux Membres (par. 46).
- v. A souligné qu'il convenait de disposer d'informations et de données de meilleure qualité sur l'aquaculture, afin d'étayer le développement durable du secteur et a approuvé le Projet de stratégie et de plan pour l'amélioration de l'information concernant la situation et les tendances de l'aquaculture. Il a également approuvé l'idée de créer un groupe de coordination des statistiques aquacoles et a affirmé la nécessité d'une mise en œuvre rapide de la Stratégie (par. 47).
- vi. **Est convenu** qu'il était nécessaire d'accorder une priorité élevée au **développement de l'aquaculture en Afrique** et d'établir un programme spécial bénéficiant de fonds budgétaires et extrabudgétaires, qui apporterait une assistance spécifique aux pays africains en matière d'accès aux services financiers et aux marchés, et stimulerait les investissements dans le domaine de l'aquaculture, l'échange de connaissances et les confrontations d'expérience, en particulier dans le cadre de la coopération Sud-Sud (par. 48).

- vii. A demandé à la FAO de prendre les mesures nécessaires en organisant des ateliers et des réunions d'experts chargés d'élaborer des directives sur la certification des produits de l'aquaculture (par. 49).
- viii. **A appuyé** vigoureusement la poursuite des activités liées à la mise en valeur des **réseaux régionaux d'aquaculture en Afrique et en Amérique**, du même type que le Réseau de centres d'aquaculture pour la région Asie-Pacifique (RCAAP) (par. 50).
- ix. S'est félicité des activités proposées concernant la gestion des ressources génétiques dans le domaine des pêches et de l'aquaculture (par. 51).

Considérations d'ordre social concernant la pêche artisanale

- i. A souligné que les politiques et les programmes de développement devaient être adaptés aux besoins spécifiques des sites, des pays et des régions et aux différents types de pêche artisanale, qui peuvent aller d'activités de subsistance exercées de manière sporadique à des activités commerciales effectuées sans interruption pendant toute l'année et axées sur les marchés d'exportation (par. 55).
- ii. A reconnu qu'il était indispensable, aussi bien pour la pêche artisanale que pour la pêche industrielle, de renforcer l'application des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, notamment les conventions sur les droits des gens de mer et sur les conditions de travail dans le secteur de la pêche et a souligné que l'acceptation et l'adoption de principes relatifs aux droits de l'homme pouvaient faciliter la lutte contre la pauvreté et encourager l'adoption de pratiques de pêche responsables (par. 58).
- iii. **S'est déclaré favorable** à la **stratégie d'intervention** présentée dans le paragraphe 23 du document COFI/2007/6, qui établit une corrélation entre pêche responsable et développement social et **a souligné** la nécessité d'adopter une **approche fondée sur les droits** pour la gestion de la pêche artisanale, d'une manière qui respecte les droits des générations présentes et futures, garantisse la viabilité de la ressource, réduise la vulnérabilité et permette aux communautés de pêcheurs, et à l'économie dans son ensemble, de tirer profit au maximum des avantages de la pêche (par. 59).
- iv. A souligné l'importance de la prévention des catastrophes, des mesures d'atténuation de leurs effets et de la sécurité en mer pour réduire la vulnérabilité des pêcheurs et des communautés côtières (par. 60).
- v. A pris note du ferme soutien exprimé par de nombreux Membres en faveur de la création d'un Sous-Comité consacré à la pêche artisanale et/ou un programme de travail spécifique sur la pêche artisanale, financé par des fonds extrabudgétaires prévus à cette fin et est convenu que la question de la pêche artisanale était importante et que la FAO devait continuer de s'en occuper (par. 61).
- vi. **S'est félicité** de la proposition de la Norvège visant à ce que la FAO envisage l'organisation d'une conférence internationale de grande envergure consacrée spécifiquement à la pêche artisanale et dont la structure serait semblable à celle des conférences de 1999 sur les droits de pêche (« FishRights ») et de 2006 sur le partage des ressources halieutiques (« Sharing the fish ») (par. 62).

Lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée par le suivi, le contrôle et la surveillance, par des mesures intéressant les états du port et par d'autres moyens

i. **A reconnu** que tous les intervenants impliqués dans la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, comme les véritables propriétaires de navires de pêche, les navires de

- transbordement et les navires d'appui devraient être inclus dans le champ d'application des mesures de lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (par. 67).
- ii. A reconnu la nécessité de prendre de toute urgence une série détaillée de mesures de l'État du port et a pris note de ce que les Membres avaient fortement appuyé la proposition de la Norvège visant à mettre au point un nouvel instrument juridiquement contraignant, fondé sur le Plan type concernant les mesures du ressort de l'État du port et sur le Plan d'action international pour la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et a approuvé le calendrier suivant:
 - Consultation d'experts qui sera convoquée durant le second semestre de 2007 pour rédiger un projet d'accord;
 - ➤ Consultation technique destinée à terminer la rédaction du texte de l'instrument pendant le premier semestre de 2008 et présentation à la vingt-huitième session du Comité des pêches en 2009 (par. 68).
- iii. **A approuvé** la convocation d'une **Consultation d'experts** chargée d'élaborer ultérieurement le concept d'un **registre mondial détaillé des bateaux de pêche** comme décrit dans l'étude de faisabilité de la FAO (par. 70).
- iv. **A demandé** à la FAO d'envisager la possibilité de convoquer une **consultation d'experts** sous réserve de la disponibilité des fonds nécessaires afin de définir des critères d'évaluation de la conduite des **États du pavillon** et d'étudier les mesures susceptibles d'être prises à l'encontre de navires battant pavillon d'un État ne respectant pas ces critères (par. 71).
- v. A encouragé les Membres à se joindre au **Réseau international de suivi, contrôle et surveillance** (SCS), à participation libre, ou à coopérer avec le Réseau, en mettant ses activités à profit et en appuyant son renforcement pour améliorer le respect des mesures à l'échelle mondiale (par. 72).

Mise en œuvre de l'approche écosystémique des pêches, y compris en ce qui concerne la pêche en eaux profondes, les débris marins et les engins de pêche perdus ou abandonnés

- i. A instamment prié la FAO de mettre au point et de distribuer les directives techniques sur les considérations sociales et économiques en matière d'approche écoystémique des pêches (AEP) aussi rapidement que possible (par. 73).
- ii. A appuyé la proposition selon laquelle la FAO devrait: procéder à une étude de délimitation afin d'identifier les principaux éléments concernant les **changements climatiques et les pêches**; amorcer un débat sur la façon dont le secteur de la pêche peut s'adapter aux changements climatiques; et la FAO jouerait un rôle de premier plan en informant les pêcheurs et les décideurs au sujet des conséquences probables des changements climatiques pour les pêches (par. 76).
- Est convenu que la FAO devrait organiser une consultation d'experts, au plus tard en août 2007, afin de préparer un projet de directives techniques et d'établir des normes pour la gestion de la pêche hauturière en eaux profondes, devant être mis au point lors d'une Consultation technique en janvier ou février 2008; est convenu que les directives techniques devraient comprendre des normes et critères pour l'identification des écosystèmes marins vulnérables au-delà des zones relevant de la juridiction nationale et des impacts des activités de pêche sur ces écosystèmes, afin de favoriser l'adoption et la mise en œuvre des mesures de conservation et de gestion par les organisations ou arrangements régionaux de gestion des pêches et les États du pavillons (conformément aux paragraphes 83 et 86 de la Résolution A/RES/61/105) et a noté qu'il était fait mention d'une réunion des États pratiquant la pêche hauturière en eaux profondes au paragraphe 89 de la Résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies (par. 77).

- iv. **Est convenu** que la question des **engins de pêche abandonnés** présente un intérêt certain pour la FAO et **a demandé** à la FAO de consulter l'OMI dans le cadre des efforts déployés en vue d'évaluer les mesures ou instruments internationaux actuels concernant les **débris marins** (par. 78).
- v. A encouragé la FAO à mettre au point ses directives techniques sur la conception, la mise en œuvre et l'expérimentation des zones marines protégées aussitôt que possible (par. 79).
- vi. **Est convenu** que la FAO devrait, en coopération avec les organes pertinents, élaborer des **directives sur les pratiques optimales** afin d'aider les pays et les organisations régionales de gestion des pêches à appliquer le **Plan d'action international sur les oiseaux de mer** et que la portée des directives sur les pratiques optimales devrait être élargie à d'autres engins de pêche pertinents (par. 80).
- vii. **Est convenu** que la FAO devrait poursuivre ses travaux sur la **cartographie de la biodiversité** en tant qu'importante contribution à la mise en œuvre de l'AEP, en collaboration avec la Convention sur la diversité biologique et **est** également **convenu** que la FAO devrait donner suite à la demande figurant i) au paragraphe 90 de la Résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies visant la création d'une **base de données mondiale sur les écosystèmes marins vulnérables dans les zones situées hors de la juridiction nationale**, en coopération avec d'autres organisations compétentes telles que l' Union mondiale pour la nature (UICN) et ii) au paragraphe 87 de la Résolution visant à établir une **liste de bateaux autorisés pratiquant la pêche hauturière en eaux profondes** (par. 81).

Renforcement des organisations régionales de gestion des pêches et de leur fonctionnement, notamment des résultats de leur réunion sur les thons de 2007

- i. **A été informé**, par le Japon, de la réunion conjointe de cinq organisations régionales de gestion des pêches ayant pour mandat la gestion des stocks de thons qui s'est tenue à Kobé (Japon), en janvier 2007 (par. 84).
- ii. **A noté que** les processus d'analyse du fonctionnement des organisations régionales de gestion des pêches et des organes régionaux des pêches devraient être transparents (par. 86).

Programme de travail de la FAO sur les pêches et l'aquaculture

- i. **A indiqué** qu'il n'était pas satisfait du montant du **budget** attribué au Département des pêches et de l'aquaculture, qui n'est pas à la mesure de l'importance de ses travaux ni des attentes de la communauté internationale et **a demandé** avec force que les organes directeurs pertinents de la FAO affectent davantage de ressources au Département (par. 91).
- ii. **A indiqué** qu'il souhaitait, d'office, recevoir des analyses, *a posteriori* et autres, sur la façon dont le budget total des pêches avait été dépensé lors de l'exercice biennal précédent, tant pour les activités sur le terrain que pour des travaux sur les politiques (par. 92).
- iii. **A confirmé** que toutes les **activités** du Département des pêches et de l'aquaculture étaient importantes et **a souligné** que le Programme de travail du Département devrait tenir compte des **priorités** signalées par le Comité des pêches dans son rapport (par. 94).

INTRODUCTION

- 1. Le Comité des pêches a tenu sa vingt-septième session à Rome, du 5 au 9 mars 2007.
- 2. Y ont participé 119 Membres du Comité, des observateurs de quatre autres États Membres de la FAO, du Saint-Siège, des représentants de cinq institutions spécialisées des Nations Unies et des observateurs de 61 organisations internationales non gouvernementales.
- 3. La liste des délégués et observateurs figure à l'Annexe B du présent rapport.
- 4. La session a été ouverte par le Président sortant, M. Glenn Hurry (Australie). Il a souligné que la coopération internationale était d'une importance capitale pour garantir des pêches durables et qu'il était indispensable que la FAO joue un rôle de premier plan en collaboration avec les organisations régionales de gestion des pêches.

ÉLECTION DU PRÉSIDENT ET DES VICE-PRÉSIDENTS ET DÉSIGNATION DU COMITÉ DE RÉDACTION

- 5. M. A. Hettiarachchi (Sri Lanka) a été élu Président du Comité, à l'unanimité, et M. Z.S. Karnicki (Pologne), a été élu Premier Vice-Président.
- 6. Les représentants des pays suivants ont également été élus Vice-Présidents: El Salvador, Iran (République islamique d'), Islande, Nouvelle-Zélande et République-Unie de Tanzanie.
- 7. Le Comité a élu M. Julien Turenne (France) Président du Comité de rédaction, qui était composé des Membres suivants: Allemagne, Argentine, Australie, Brésil, Canada, Chine, Égypte, États-Unis d'Amérique, France, Jamahiriya arabe libyenne, Japon, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Nigéria, Norvège, Royaume-Uni et Thaïlande.

OUVERTURE DE LA SESSION

- 8. M. David A. Harcharik, Directeur général adjoint de la FAO, s'est adressé aux participants. Il a rappelé que le Département des pêches était désormais intitulé Département des pêches et de l'aquaculture, en soulignant que cette nouvelle appellation reflétait les nouveaux défis et le cadre élargi de la réforme de la FAO, en particulier de l'importance croissante de l'aquaculture. M. Harcharik a également souligné l'importance de l'application du Code de conduite pour une pêche responsable et de la définition de mécanismes et de stratégies qui permettraient de favoriser et d'accélérer l'application de cet instrument exhaustif destiné à tous les intervenants des secteurs des pêches et de l'aquaculture. Le texte intégral du discours du Directeur général adjoint est reproduit à l'Annexe D.
- 9. M. Efthimios Mitropoulos, Secrétaire général de l'Organisation maritime internationale (OMI), s'est adressé aux participants. Il a souligné la qualité des relations et de la collaboration entre la FAO et l'OMI, qui sont deux des principales organisations des Nations Unies s'occupant des affaires maritimes. Il a souligné l'importance de deux

instruments de l'OMI (la Convention internationale de Torremolinos sur la sécurité des navires de pêche, de 1977, et la Convention internationale sur les normes de formation des gens de mer, de délivrance des brevets et de veille, de 1995) et a invité les États présents à prendre des mesures afin d'assurer que ces conventions entrent en vigueur dans les plus brefs délais. Le texte intégral du discours de M. Mitropoulos est reproduit à l'Annexe E.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORGANISATION DE LA SESSION

- 10. Le Comité a pris note de la déclaration relative aux compétences et aux droits de vote présentée par la Communauté européenne.
- 11. Le Comité a adopté l'ordre du jour et le calendrier de la session, tels qu'il figurent à l'Annexe A du présent rapport. La liste des documents dont le Comité a été saisi figure à l'Annexe C.

PROGRÈS DANS LA MISE EN ŒUVRE DU CODE DE CONDUITE POUR UNE PÊCHE RESPONSABLE ET DE LA STRATÉGIE ET DES PLANS D'ACTION INTERNATIONAUX CONNEXES

- 12. Le Secrétariat a présenté le document COFI/2007/2. Il s'est également référé à un document mis à la disposition des délégations et fournissant une analyse statistique des réponses des Membres de la FAO au questionnaire de 2006. Le Comité a noté avec satisfaction que le taux de réponse pour ce rapport (37 pour cent) était meilleur que celui du rapport précédent (27 pour cent). Les Membres ont été encouragés à améliorer encore le taux de réponse.
- 13. De nombreux Membres ont fourni des informations sur les mesures qu'ils avaient adoptées pour mettre en œuvre le Code et ont souvent fait remarquer que celui-ci constituait désormais la base des politiques et des lois nationales sur les pêches. Le Comité a été informé du fait que certains Membres s'efforçaient de diffuser des informations concernant le Code, notamment auprès des communautés d'artisans pêcheurs, afin d'en assurer une meilleure application, d'améliorer les moyens d'existence et de renforcer la sécurité alimentaire. Des groupes régionaux s'efforçaient également d'harmoniser les politiques et les mesures visant à renforcer la mise en œuvre du Code. Certains Membres ont fait remarquer que ces activités s'étendaient également aux plans d'action internationaux, ainsi qu'à la stratégie visant à améliorer l'information sur la situation et les tendances des pêches de capture (la stratégie). Le Comité a reconnu l'utilité et l'importance de la coopération régionale pour faciliter la mise en œuvre du Code et de ses instruments. En général, le Comité, tout en reconnaissant les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Code, a estimé que les Membres devraient redoubler d'efforts, individuellement et collectivement.
- 14. S'agissant de l'application de l'approche écosystémique des pêches et de la question des prises accessoires, le Comité s'est intéressé de très près aux Plans d'action internationaux sur les oiseaux de mer et les requins et aux directives sur les tortues de mer. Plusieurs Membres ont fait état des progrès accomplis afin d'établir ou de mettre en œuvre leurs plans d'action nationaux sur les oiseaux de mer. De nombreux Membres ont estimé que la FAO devrait, en collaboration avec BirdLife International, tenter de renforcer la mise en œuvre du Plan d'action international sur les oiseaux de mer en préparant des directives techniques sur les pratiques optimales en la matière de façon à appuyer l'élaboration des plans d'action nationaux. Le Comité est convenu que si les considérations de coûts et autres le permettaient,

les directives seraient élaborées dans le cadre d'activités conjointes entreprises par la FAO et des organismes compétents ou lors d'une consultation d'experts.

- 15. De nombreux Membres ont également fait état des efforts déployés pour élaborer des plans d'action nationaux destinés à mettre en œuvre le Plan d'action international sur les requins. Certains d'entre eux ont donné un aperçu des politiques et pratiques en place afin d'interdire la capture de certaines espèces de requin et d'autres mesures qui encourageaient la durabilité en interdisant l'amputation des ailerons et le rejet des carcasses. Le Comité a reconnu que les efforts s'intensifiaient afin de mettre en œuvre le Plan d'action international sur les requins, mais qu'il faudrait encore redoubler d'efforts. Certains Membres ont également expliqué les mesures adoptées pour appliquer les directives sur les tortues de mer, en précisant que l'emploi de dispositifs d'exclusion des prises accessoires était déjà obligatoire dans la plupart des pêcheries au chalut.
- 16. S'agissant de la question de la capacité, un certain nombre de Membres ont fait valoir que la surcapacité était un problème aussi important que la pêche illicite, non déclarée et non réglementée. Le Comité a réaffirmé des liens entre la surcapacité, les allocations, la surpêche et la pêche illicite, non déclarée et non réglementée. Des Membres ont souligné la nécessité de prendre des mesures sur le plan tant national que régional. Le Comité a estimé que les États devraient ajuster leur capacité de pêche pour maintenir des niveaux d'exploitation durables. Le Comité a reconnu qu'il fallait prendre de toute urgence les mesures prescrites dans le Plan d'action international sur la capacité de pêche et en faciliter sans délai la mise en œuvre. Certains Membres ont rappelé que lors de l'examen du problème de la surcapacité, il convenait de tenir compte du droit des pays en développement à développer leurs propres pêcheries et à participer aux pêches en haute mer.
- 17. Le Comité est convenu du fait que la pêche illicite, non déclarée et non réglementée restait, du fait de ses incidences et de son ampleur, une grave menace pour la durabilité et que la question devrait être examinée de façon approfondie. De nombreux Membres ont décrit les initiatives et mesures nationales prises pour lutter contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, y compris l'élaboration et la mise en œuvre de plans nationaux sur la question. Certains Membres ont également fait allusion à leurs programmes de suivi, contrôle et surveillance (SCS) et à l'adoption de systèmes obligatoires de suivi des navires, jugés essentiels pour enrayer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée. Certains Membres ont souligné l'importance de la traçabilité des produits: elle permettait en effet dans certains cas d'empêcher la pénétration sur les marchés nationaux et internationaux de poissons capturés lors de pêches illicites, non déclarées et non réglementées.
- 18. De nombreux Membres se sont référés aux travaux techniques de la FAO sur les subventions. Le Comité, reconnaissant le rôle central de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), a instamment invité la FAO à poursuivre l'action dynamique entreprise avec l'OMC pour mieux faire comprendre les questions de subventions des pêches et leurs répercussions potentielles sur la durabilité des ressources. En outre, le Comité a encouragé la FAO à poursuivre ses études concernant l'impact des subventions sur la capacité de pêche, la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, la gestion des pêches, ainsi que le développement durable, en faisant en sorte de compléter les travaux de l'OMC au lieu de faire double emploi.

- 19. Le Comité a pris note avec satisfaction de l'annonce faite par le Secrétariat, qui a fait savoir qu'il présenterait à la onzième session de la Commission FAO des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, en juin 2007, un programme de travail général pluriannuel et une demande de financements extérieurs pour la gestion des ressources génétiques dans le domaine des pêches et de l'aquaculture. Le Comité s'est félicité du fait que le Code servirait de guide pour ces travaux et il a noté qu'il serait tenu informé de leur état d'avancement.
- 20. La Conférence de 2006 chargée d'examiner l'Accord de l'ONU de 1995 sur les stocks de poissons et la résolution récente de l'Assemblée générale des Nations Unies sur les pêches a recommandé que la FAO joue un rôle accru en vue de la mise en place d'une base de données statistiques mondiale sur les pêches de capture, qui fournirait des informations sur les stocks, en fonction du lieu où sont effectuées les captures. Le Département des pêches et de l'aquaculture, reconnaissant le rôle de premier plan des Organisations régionales de gestion des pêches (ORGP) et des organes régionaux des pêches dans la collecte de données détaillées pour la gestion des pêches, ainsi que le rôle du Groupe de travail chargé de coordonner les statistiques des pêches, en a saisi la vingt-deuxième session de ce Groupe de travail (Rome, Italie, 26 février-2 mars 2007), pour examen. Le président a fait savoir au Comité que le Groupe de travail avait recommandé que la FAO regroupe en une seule base de données les informations sur les captures provenant des organes régionaux des pêches, en suivant les orientations générales du Groupe de travail. Le Groupe de travail a en outre recommandé d'envisager d'utiliser les données de surveillance des navires à des fins scientifiques et statistiques, en plus de leur utilisation pour le suivi, le contrôle et la surveillance des navires. Plusieurs Membres ont estimé que les données sur les captures devraient être rassemblées en établissant une distinction entre les captures effectuées à l'intérieur et à l'extérieur des zones relevant de la juridiction nationale et ont rappelé les sections pertinentes du rapport adopté en 2006 par le Comité chargé d'examiner l'Accord des Nations Unies de 1995 sur les stocks de poisson. Le Comité a noté que la mise en application des changements susmentionnés exigerait des Membres un effort supplémentaire de collecte des données et d'établissement de rapports et aurait des incidences financières pour la FAO.
- 21. Le Comité est convenu que les Sous-Comités sur l'aquaculture et sur le commerce du poisson soient chargés respectivement du suivi de l'application des Articles 9 et 11 du Code étant entendu que les modalités et la fréquence de ce suivi plus détaillé seraient déterminées par les Sous-Comités lors de leurs sessions de 2008. Il a en outre été décidé que les rapports futurs des Sous-Comités présentés au Comité des pêches contiendraient des informations sur l'état d'avancement de l'application de ces articles. Pour assurer la continuité des rapports et permettre aux Sous-Comités de se charger du suivi plus détaillé et des rapports, le questionnaire de 2008 sur le Code ne serait pas modifié. Le Comité a noté qu'il n'y aurait pas de changement aux dispositions actuelles applicables au suivi et à l'établissement de rapports sur les autres articles du Code et que des rapports continueraient à être soumis tous les deux ans.
- 22. De nombreux Membres ont remercié la FAO pour l'assistance technique fournie à l'appui de la mise en œuvre du Code et de ses instruments, notamment pour la gestion des pêches intérieures et des pêches maritimes, ainsi que le développement de l'aquaculture durable. Ils ont souligné l'importance de l'Article 5 du Code et ont invité à accorder une part accrue du budget de la FAO aux pêches et à l'aquaculture pour mieux renforcer les capacités et les institutions dans les pays en développement.

23. Le Comité, reconnaissant le nombre croissant d'organisations s'occupant de questions halieutiques internationales, a instamment invité la FAO à continuer à affirmer son rôle de premier plan sur la scène internationale en tant que seul organisme mondial chargé des pêches. Le Comité est convenu que la FAO devrait rester un interlocuteur important lors de l'examen des questions halieutiques mondiales afin d'intégrer les débats qui ont lieu dans différentes instances s'occupant des pêches et de l'aquaculture.

REMISE EN ÉTAT ET RECONSTITUTION DES MOYENS D'EXISTENCE DANS LE SECTEUR DES PÊCHES ET DE L'AQUACULTURE DES PAYS VICTIMES DU TSUNAMI EN 2004

- 24. Le Secrétariat a présenté le document COFI/2007/3 et les documents connexes Inf. 4 et 7, dans lesquels figurent des informations sur la remise en état et la reconstitution des moyens d'existence dans le secteur des pêches et de l'aquaculture des pays victimes du tsunami en 2004, ainsi que sur les mesures prises par la FAO pour faire face à cette catastrophe naturelle de grande ampleur.
- 25. Les Membres directement touchés par le tsunami ont exprimé leur gratitude à la communauté internationale des bailleurs de fonds pour l'aide qu'ils ont reçue après le drame et ont remercié la FAO de l'assistance rapide et soutenue qu'elle leur a fournie dans des domaines comme l'évaluation des dégâts et des besoins, la planification d'une remise en état et d'une reconstitution durables, la coordination des bailleurs de fonds et la fourniture d'intrants primordiaux. Le Comité est convenu que des progrès considérables avaient été accomplis en ce qui concerne la remise en état et la reconstitution du secteur des pêches et de l'aquaculture, comme signalé par les Membres touchés, mais que des efforts supplémentaires devaient encore être déployés dans de nombreux domaines.
- 26. De nombreux Membres se sont inquiétés du niveau de la capacité de pêche, qui est supérieur aujourd'hui à celui d'avant le tsunami dans certaines zones touchées. Quelque peu inattendue, cette hausse est due à l'aide massive et non coordonnée reçue pour remplacer les intrants et à l'efficacité accrue des nouveaux bateaux. De ce fait, il y a désormais lieu de s'inquiéter de la durabilité des ressources et du maintien des moyens d'existence, car la capacité de pêche était déjà élevée, voire trop élevée, avant le tsunami. Le Comité a reconnu qu'il convenait de faire face à ce problème, avec l'aide de la FAO, le cas échéant, en élaborant et appliquant des arrangements rationnels de gestion des pêches, y compris la diminution progressive de la surcapacité et des considérations liées au contrôle, à l'accès et aux moyens d'existence.
- 27. Les Membres ont été informés qu'un pourcentage considérable des bateaux fournis par l'intermédiaire des nombreuses organisations ayant participé à l'aide d'urgence et à la remise en état pouvait être considéré comme étant en dessous des normes minimales de sécurité. Le Comité s'est déclaré préoccupé par les problèmes de sécurité en mer liés à l'utilisation de bateaux non conformes et a vivement recommandé que la FAO, en consultation avec d'autres institutions pertinentes des Nations Unies, maintienne ce problème à l'étude, en étroite collaboration avec les pays touchés.
- 28. Le Comité a été informé des priorités et des programmes mis en œuvre par certains Membres en vue d'un soutien supplémentaire à long terme dans le domaine de la reconstruction et du développement durable. Ces derniers ont remercié l'Unité de coordination et de soutien technique de la FAO (CTSU), en particulier pour son rôle joué

dans l'évaluation des besoins et la planification stratégique. Le Comité s'est félicité de l'accent mis par ces programmes sur des domaines comme le contrôle et l'évaluation des pêches, la planification du secteur et le renforcement des institutions à l'appui du développement durable et de la gestion des pêches, la remise en état des habitats, la sécurité en mer, la reconstruction des infrastructures, les activités après capture et la mise en valeur de l'aquaculture. Plusieurs Membres ont présenté des informations au Comité sur le soutien qu'ils apportaient aux pays touchés et sur les autres possibilités de collaboration avec ces pays et la FAO.

- 29. Le Comité a recommandé à la FAO de faire rapport de manière plus complète sur les enseignements tirés des activités de remise en état et de reconstruction mises en œuvre après le tsunami et de diffuser largement les résultats afin de faire en sorte d'améliorer les capacités d'intervention. Certains Membres ont souligné qu'il convenait de mieux coordonner les activités des bailleurs de fonds, de faire appel aux compétences locales, et d'insister plus sur l'aide technique en cas de catastrophe naturelle grave. D'autres ont souligné que les réactions à court terme devraient être fondées sur des considérations à long terme dès les premières phases de la remise en état et de la reconstruction. Certains Membres ont également souligné que les procédures de la FAO devaient être ajustées lorsque des interventions d'urgence s'avéraient nécessaires, de manière à agir rapidement et de façon plus souple.
- 30. De nombreux Membres ont souligné l'importance et la nécessité de poursuivre les travaux sur les systèmes d'alerte rapide destinés aux communautés de pêcheurs et ont demandé à la FAO d'agir en coopération avec les organismes pertinents afin de fournir des orientations sur les systèmes d'alerte côtière. Il a également été proposé que les Membres envisagent d'établir des cadres adaptés de gestion des catastrophes et de définir la législation correspondante.

DÉCISIONS ET RECOMMANDATIONS DE LA DIXIÈME SESSION DU SOUS-COMITÉ DU COMMERCE DU POISSON DU COFI

- 31. Ce point a été présenté par le Président de la dixième session du Sous-Comité du commerce du poisson et par le Secrétariat et a été examiné sur la base des documents COFI/2007/4, Inf. 4, Inf. 7 et Inf. 8.
- 32. Le Comité, notant que le Sous-Comité du commerce du poisson était la principale tribune traitant des questions relatives au commerce international du poisson, a approuvé le rapport de la dixième session du Sous-Comité et s'est félicité du travail accompli. Le Comité a remercié le Gouvernement espagnol d'avoir accueilli et appuyé la session.
- 33. Le Comité a noté l'importance du commerce international du poisson et des produits de la pêche pour les pays en développement. De nombreux Membres ont souligné qu'il convenait que la FAO fournisse une assistance et des conseils techniques afin d'améliorer l'accès aux marchés pour les pêches artisanales des pays en développement. De nombreux Membres se sont inquiétés de la complexité croissante des conditions requises en matière de sécurité sanitaire et de qualité du poisson et des produits de la pêche et des problèmes de mise en conformité que cela entraînait pour les pays en développement.
- 34. Le Comité a reconnu l'importance de la traçabilité pour le commerce du poisson. De nombreux Membres ont également souligné qu'il convenait de mettre au point des mécanismes simples et concrets de traçabilité pour la pêche artisanale. Le Comité a estimé

que ces mécanismes devraient être compatibles avec les règles de l'OMC. Certains Membres ont proposé de convoquer une consultation technique sur la traçabilité.

- 35. Le Comité s'est félicité du protocole d'accord conclu par la FAO et la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES). Le Comité a souligné l'utilité des travaux du Groupe consultatif spécial d'experts (FAO), chargé d'examiner toute proposition pertinente visant à amender les annexes de la CITES et de faire des recommandations à ce sujet. Le Comité a également noté qu'à l'issue de chaque conférence des parties de la CITES, il convenait que la FAO procède à une évaluation afin de vérifier si les recommandations du Groupe consultatif avaient été prises en considération et, le cas échéant, pourquoi elles ne l'avaient pas été. Certains Membres ont noté que les activités du Groupe consultatif d'experts s'inscrivaient dans le cadre des travaux ordinaires de la FAO et ont souligné qu'elles devaient par conséquent être financées par le Programme ordinaire. Il a été noté que les États devaient pouvoir élaborer des positions nationales cohérentes pour la CITES, à l'appui des objectifs de conservation des pêches.
- 36. S'agissant des Directives internationales pour l'étiquetage écologique du poisson et des produits des pêches continentales, le Comité a recommandé à la FAO de poursuivre ses travaux sur les conditions minimales requises et les critères spécifiques pour l'étiquetage écologique des produits des pêches continentales. Ces activités devraient être associées à des travaux en cours du même type sur les critères techniques minimums contenus dans les directives pour l'étiquetage écologique des produits des pêches marines.
- 37. Le Comité a noté qu'une Consultation d'experts sur les directives techniques pour un commerce responsable du poisson avait été organisée à Washington (Etats-Unis d'Amérique) du 22 au 26 janvier 2007. Le Comité est convenu que la FAO devrait organiser une consultation technique chargée d'examiner les directives techniques établies par la Consultation d'experts.
- 38. Le Comité a approuvé les résultats d'un rapport de la FAO sur les corrélations entre le commerce du poisson et la sécurité alimentaire et a recommandé à la FAO de poursuivre ses activités dans ce domaine. De nombreux Membres ont souligné qu'il convenait que le commerce responsable et durable soit étayé par des pratiques rationnelles de gestion des pêches.
- 39. De nombreux Membres ont noté qu'il convenait d'harmoniser la documentation sur les captures, y compris les éléments relatifs au commerce, afin de garantir le respect des mesures de conservation et de gestion adoptées par les organisations régionales de gestion des pêches et de mettre un terme au commerce de produits issus de la pêche illicite, non déclarée et non réglementée. Nombre de Membres ont estimé que la FAO devrait convoquer une Consultation d'experts à cet effet, à une date fixée en fonction des travaux en cours sur cette question dans les ORGP, notamment des travaux faisant suite à la réunion conjointe des organisations s'occupant des thons, qui s'était tenue au Japon en janvier 2007.
- 40. Le Comité a pris acte des négociations de l'OMC sur les subventions octroyées au secteur de la pêche et a recommandé à la FAO de fournir une coopération et des compétences techniques à l'appui des négociations en cours et d'être disposée, le cas échéant, à contribuer à l'application des disciplines qui régiront les subventions accordées au secteur des pêches.

- 41. Le Comité est convenu qu'à l'avenir, l'ordre du jour des sessions du Sous-Comité du commerce du poisson devrait être prospectif et s'efforcer d'identifier les enjeux commerciaux naissants.
- 42. Le Comité a remercié l'Allemagne de sa proposition d'accueillir la onzième session du Sous-Comité du commerce du poisson en 2008.

DÉCISIONS ET RECOMMANDATIONS DE LA TROISIÈME SESSION DU SOUS-COMITÉ DE L'AQUACULTURE DU COMITÉ DES PÊCHES

- 43. Ce point a été présenté par le Président de la troisième session du Sous-Comité de l'aquaculture et par le Secrétariat. Les débats étaient étayés par les documents COFI/2007/5 et Inf. 4, 7 et 9. Le Comité a approuvé le rapport du Sous-Comité et a remercié le Gouvernement indien de son accueil et de son soutien. Le Comité a également félicité le Sous-Comité et le Secrétariat de l'excellent travail accompli.
- 44. Le Comité a reconnu l'importance croissante du secteur de l'aquaculture, dont la croissance doit être durable et responsable, et a confirmé être convaincu que la FAO assumerait pleinement son rôle de coordination en vue de trouver des solutions aux problèmes auxquels est confrontée l'aquaculture mondiale.
- 45. Le Comité s'est félicité de ce que le Département des pêches de la FAO ait été rebaptisé Département des pêches et de l'aquaculture et a souligné que le budget du Département devait être adéquat, afin d'augmenter les ressources allouées aux activités liées à l'aquaculture. L'établissement d'un fonds fiduciaire consacré à l'aquaculture devrait également être envisagé.
- 46. Le Comité a souligné qu'il était indispensable de tenir compte des impacts socioéconomiques de l'aquaculture, d'améliorer la planification, ainsi que la mise au point des politiques à l'échelle nationale et régionale, de renforcer la sécurité sanitaire, de protéger la santé humaine, de définir des pratiques optimales des gestion ainsi que des méthodes d'évaluation des risques et d'élaborer des directives pour une gestion améliorée de l'aquaculture. Le Comité a demandé à la FAO de prendre les mesures nécessaires pour donner suite aux recommandations formulées par le Sous-Comité de l'aquaculture à sa troisième session, après les avoir classées par ordre de priorité, en rappelant en particulier la nécessité de fournir une assistance technique aux Membres.
- 47. Le Comité a souligné qu'il convenait de disposer d'informations et de données de meilleure qualité sur l'aquaculture, afin d'étayer le développement durable du secteur et a approuvé le Projet de stratégie et de plan pour l'amélioration de l'information concernant la situation et les tendances de l'aquaculture. Il a également approuvé l'idée de créer un groupe de coordination des statistiques aquacoles et a affirmé la nécessité d'une mise en œuvre rapide de la Stratégie.
- 48. Le Comité est convenu qu'il était nécessaire d'accorder une priorité élevée au développement de l'aquaculture en Afrique et d'établir un programme spécial bénéficiant de fonds ordinaires et extrabudgétaires, qui apporterait une assistance spécifique aux pays africains en matière d'accès aux services financiers et aux marchés, et stimulerait les investissements dans le domaine de l'aquaculture, l'échange de connaissances et les confrontations d'expérience, en particulier dans le cadre de la coopération Sud-Sud.

- 49. Il a été souligné que la production aquacole devait être fondée sur une approche écosystémique, mettant en œuvre des pratiques économiquement viables, durables d'un point de vue économique et socialement acceptables. Le rôle de la certification et de la gestion améliorée a également été reconnu. Le Comité a demandé à la FAO de prendre les mesures nécessaires en organisant des ateliers et des réunions d'experts chargés d'élaborer des directives sur la certification des produits de l'aquaculture. La Thaïlande et le Brésil ont confirmé être disposés à accueillir des ateliers d'ici la fin de mars 2007 à Bangkok et juillet 2007 à Brasilia.
- 50. Le Comité a appuyé vigoureusement la poursuite des activités liées à la mise en valeur des réseaux régionaux d'aquaculture en Afrique et en Amérique, du même type que le Réseau de centres d'aquaculture pour la région Asie-Pacifique (RCAAP). Plusieurs Membres ont réaffirmé la nécessité d'affecter un fonctionnaire chargé de l'aquaculture au Bureau régional de la FAO pour l'Amérique latine et les Caraïbes.
- 51. Le Comité s'est félicité des activités proposées concernant la gestion des ressources génétiques dans le domaine des pêches et de l'aquaculture. De nombreux Membres ont réaffirmé la nécessité d'élaborer des systèmes d'information et de certification pour garantir la confiance des consommateurs dans les produits de l'aquaculture, en rappelant également les préoccupations exprimées par plusieurs Membres du Sous-Comité à propos des programmes de certification non gouvernementaux, qui se traduisaient souvent par une hausse des coûts à la production, sans apporter de grands bénéfices aux producteurs. Certains Membres ont demandé que la FAO entreprenne des travaux supplémentaires sur les problèmes des poissons de rebut et de faible valeur marchande utilisés dans les aliments pour élevages aquacoles, des poissons d'aquarium et de l'impact des changements climatiques sur l'aquaculture.
- 52. Le Chili a confirmé qu'il accueillerait la quatrième session du Sous-Comité de l'aquaculture du Comité des pêches, au second semestre 2008. La Thaïlande a confirmé sa proposition d'accueillir la cinquième session en 2010.

CONSIDÉRATION D'ORDRE SOCIAL CONCERNANT LA PÊCHE ARTISANALE

- 53. Le Secrétariat a présenté le document COFI/2007/6. Le Comité a félicité le Secrétariat d'avoir souligné qu'il était indispensable de faire face aux problèmes de nature sociale concernant la pêche artisanale afin d'améliorer les moyens d'existence, de lutter contre la vulnérabilité et la pauvreté, de promouvoir des systèmes efficaces et équitables de gouvernance des ressources, d'augmenter la contribution du secteur au développement local et national et d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement. De nombreux Membres ont fait observer que la pêche artisanale assurait la majeure partie de la production nationale de poisson et de la création de revenus et d'emploi dans le secteur de la pêche de leur pays. Le Comité a pris note d'une intervention conjointe de 14 organisations non gouvernementale (ONG), soulignant que la reconnaissance de la situation sociale des pêcheurs de la part de la FAO était bienvenue et revêtait la plus grande utilité.
- 54. Tout en reconnaissant la grande diversité des conditions culturelles, sociales, politiques et économiques sous-tendant les pratiques de pêche, le Comité a noté que les conditions de travail et de vie des artisans pêcheurs étaient souvent précaires et vulnérables, en raison de plusieurs facteurs: droits à la terre et aux ressources halieutiques non garantis,

absence ou mauvaise qualité des services de santé et d'éducation et des filets de sécurité sociale et exclusion des processus de développement de plus grande envergure, due à la faiblesse des structures organisationnelles et à une mauvaise représentation et une faible participation aux processus décisionnels. Certains Membres ont noté que les femmes s'occupant de la pêche ne pouvaient pas être considérées comme un groupe homogène dans certains pays. Le Comité a également noté qu'il était difficile pour les petits producteurs, transformateurs et négociants de tirer parti de la mondialisation, notamment de l'expansion du commerce du poisson et des produits de la pêche, en raison des difficultés auxquelles ils doivent faire face pour accéder aux marchés, aux services financiers et au savoir-faire et de leur incapacité à satisfaire des exigences toujours plus strictes dans le domaine sanitaire et phytosanitaire. Il a également été souligné que la pêche durable était une condition préalable pour assurer aux pêcheurs des moyens d'existence durable.

- 55. Le Comité a souligné que les politiques et les programmes de développement devaient être adaptés aux besoins spécifiques des sites, des pays et des régions et aux différents types de pêche artisanale, qui peuvent aller d'activités de subsistance exercées de manière sporadique à des activités commerciales effectuées sans interruption pendant toute l'année et axées sur les marchés d'exportation. Certains Membres ont souhaité que les différentes catégories de pêches artisanales soient définies et classifiées plus précisément.
- 56. Le Comité a noté les expériences probantes réalisées par plusieurs pays, qui ont intégré la pêche artisanale dans leurs politiques nationales de développement, ainsi que les progrès prometteurs réalisés lors de l'introduction de mécanismes de cogestion et de gestion communautaire. Il convient de partager les enseignements tirés de ces expériences grâce à des études de cas et à des échanges Sud-Sud et entre pêcheurs.
- 57. De nombreux Membres d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale ont affirmé la nécessité de poursuivre le Programme pour des moyens d'existence durables dans la pêche (PMEDP), dont la mise en œuvre dans la région s'est traduite par des exemples probants d'activités entreprises à l'appui de la lutte contre la pauvreté et de la gestion durable de la pêche artisanale et ont demandé à la FAO d'appuyer cette proposition dans le cadre d'un programme spécial pour la pêche artisanale.
- 58. Le Comité a reconnu qu'il était indispensable, aussi bien pour la pêche artisanale que pour la pêche industrielle, de renforcer l'application des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, notamment les conventions sur les droits des gens de mer et sur les conditions de travail dans le secteur de la pêche. Le Comité a souligné que l'acceptation et l'adoption de principes relatifs aux droits de l'homme pouvaient faciliter la lutte contre la pauvreté et encourager l'adoption de pratiques de pêche responsables.
- 59. Le Comité s'est déclaré favorable à la stratégie d'intervention présentée dans le paragraphe 23 du document COFI/2007/6, qui établit une corrélation entre pêche responsable et développement social. Il a souligné la nécessité d'adopter une approche fondée sur les droits pour la gestion de la pêche artisanale d'une manière qui respecte les droits des générations présentes et futures, garantisse la viabilité de la ressource, réduise la vulnérabilité et permette aux communautés de pêcheurs, et à l'économie dans son ensemble, de tirer profit au maximum des avantages de la pêche. Elle tient compte de principes plus généraux relatifs aux droits de l'homme lors de la définition et de l'allocation des droits de pêche et vise à doter les communautés de pêcheurs des moyens d'agir, par leur intégration sociale, la parité hommes-femmes dans le cadre des activités de pêche et le renforcement de leurs capacités.

Plusieurs Membres ont fait état d'exemples de mesures probantes de renforcement des capacités et de dévolution des pouvoirs (programmes d'alphabétisation, formation des dirigeants, renforcement des associations de pêcheurs, etc.). Les effets bénéfiques dérivant des progrès technologiques ont également été soulignés. Certains Membres ont exprimé leur inquiétude quant aux réelles possibilités de réduire la pauvreté grâce à la pêche artisanale, alors que d'autres ont réaffirmé leur conviction que la pêche artisanale avait le potentiel de réduire la pauvreté et l'insécurité alimentaire.

- 60. Le Comité a observé que toute stratégie spécifique mise en œuvre à l'échelle locale ou nationale devait tenir compte des formes traditionnelles de droits de pêche et de droits fonciers, lorsque de tels droits existent ou ont existé par le passé, et devait être étayée par des objectifs spécifiques et des indicateurs quantifiables de résultat et d'impact du point de vue social. Il a estimé qu'il était impératif de protéger les pauvres des effets négatifs de la transition vers une gestion des pêches axée sur les droits en ce qui concerne l'accès et l'allocation des droits et grâce à la création de débouchés en dehors du secteur de la capture, notamment dans le domaine de l'aquaculture. Le Comité a noté qu'il convenait de définir des politiques intersectorielles tenant compte des écosystèmes et des effets potentiels des changements climatiques et s'inspirant de l'Article 10 du Code de conduite pour une pêche responsable sur l'intégration des pêches dans la gestion des zones côtières. Parmi les instruments de lutte contre la vulnérabilité des pêcheurs et des communautés côtières, trois domaines ont été mentionnés: la prévention des catastrophes, les mesures d'atténuation de leurs effets et la sécurité en mer.
- 61. Le Comité a étudié différentes options permettant de donner plus de poids à la pêche artisanale lors de ses délibérations et dans le Programme de travail de la FAO. Le Comité a également pris note du ferme soutien exprimé par de nombreux Membres en faveur de la création d'un Sous-Comité consacré à la pêche artisanale et/ou un programme de travail spécifique sur la pêche artisanale financé par des fonds extrabudgétaires prévus à cette fin. Le Comité est convenu que la question de la pêche artisanale était importante et que la FAO devait continuer de s'en occuper. D'autres Membres ont souligné qu'il convenait d'intégrer la problématique de la pêche artisanale dans toutes les activités halieutiques examinées par le Comité des pêches et les organes subsidiaires pertinents.
- 62. Le Comité s'est félicité de la proposition de la Norvège visant à ce que la FAO envisage l'organisation d'une conférence internationale de grande envergure consacrée spécifiquement à la pêche artisanale et dont la structure serait semblable à celle des conférences de 1999 sur les droits de pêche (*«FishRights»*) et de 2006 sur le partage des ressources halieutiques (*«Sharing the fish»*).

LUTTE CONTRE LA PÊCHE ILLICITE, NON DÉCLARÉE ET NON RÉGLEMENTÉE PAR LE SUIVI, LE CONTRÔLE ET LA SURVEILLANCE, PAR DES MESURES INTÉRESSANT LES ÉTATS DU PORT ET PAR D'AUTRES MOYENS

63. Le Secrétariat a présenté les documents COFI/2007/7 et COFI/2007/Inf.12. À ce propos, il a tenu à préciser que le processus de certification par le Conseil d'intendance des mers (Marine Stewardship Council) de la légine australe mentionné au paragraphe 20 du COFI/2007/7 avait été rejeté par la République d'Argentine, arguant de l'existence d'un différend entre l'Argentine et le Royaume-Uni concernant la souveraineté sur les Îles

Falkland (Malvinas), les Îles de Géorgie du Sud et Sandwich du Sud et les zones maritimes environnantes.

- 64. Le Secrétariat a également tenu à préciser que la référence faite à un rapport cité à la note de bas de page 11 du document COFI/2007/7 et à la note 20 du document COFI/2007/9 Rev.1 n'impliquait d'aucune façon la reconnaissance ou l'acceptation par le Secrétariat de la FAO de toute affirmation ou observation contenue dans ce rapport à propos de conflits territoriaux.
- 65. Le Comité a félicité la FAO pour le document d'information et a remercié l'Organisation d'avoir réalisé des activités de renforcement des capacités pour stimuler l'application du Plan d'action international sur la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et améliorer le SCS, et d'avoir apporté une assistance technique dans le domaine de la mise au point de plans d'action nationaux sur la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et de programmes de suivi, contrôle et surveillance, des systèmes de surveillance par satellite des navires, de l'organisation d'ateliers sur les mesures relevant de l'État du port et autres activités. La FAO a été encouragée à poursuivre ces activités et un certain nombre de demandes d'assistance directe ont été formulées.
- 66. De nombreux Membres ont décrit leurs activités de lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, qui bénéficiaient d'une haute priorité nationale du fait des effets négatifs de ce type de pêche sur le plan économique, biologique et social. Un grand nombre de Membres a présenté des rapports d'avancement sur les progrès accomplis au niveau national ou régional mais la plupart d'entre eux ont admis qu'en dépit de ces efforts considérables, la pêche illicite, non déclarée et non réglementée continuait à peser lourdement sur la possibilité d'exploiter durablement les ressources.
- 67. Le Comité a reconnu que tous les intervenants impliqués dans la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, comme les propriétaires de navires bénéficiant de la pêche ainsi que de navires de transbordement et de navires d'appui, devraient être inclus dans le champ d'application des mesures de lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée. De plus, la pêche illicite, non déclarée et non réglementée concernait également les parties contractantes des organisations régionales de gestion des pêches qui ne respectent pas les règles et mesures établies par leur organisation.
- 68. Reconnaissant la nécessité de prendre de toute urgence une série détaillée de mesures de l'État du port, le Comité a pris note de ce que les Membres avaient fortement appuyé la proposition de la Norvège visant à mettre au point un nouvel instrument juridiquement contraignant, fondé sur le Plan type concernant les mesures du ressort de l'État du port et sur le Plan d'action international pour la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée. Le Comité a approuvé le calendrier suivant: Consultation d'experts qui sera convoquée durant le second semestre de 2007 pour rédiger un projet d'accord; Consultation technique destinée à terminer la rédaction du texte de l'instrument pendant le premier semestre de 2008 et présentation à la vingt-huitième session du Comité des pêches en 2009. De nombreux Membres ont souligné que ce nouvel instrument établirait des normes minimales pour les États du port, en prévoyant la souplesse requise pour l'adoption de mesures plus strictes, et certains Membres ont souligné qu'il ne devrait pas porter préjudice à d'autres mesures convenues auparavant, comme la nécessité de réduire la capacité de pêche. Il a été noté que la Norvège avait signalé au Comité être disposée à apporter un soutien financier au processus requis au sein de la FAO.

- 69. Les Membres ont souvent estimé que les systèmes de suivi des navires par satellite sont un moyen efficient d'assurer le SCS, à condition d'être utilisés en combinaison avec d'autres outils de surveillance et de gestion. Se référant à la recommandation faite par la Consultation d'experts de 2006 sur l'utilisation des systèmes de suivi, ainsi que sur le suivi, le contrôle et la surveillance des navires de pêche par satellite, de nombreux Membres étaient d'avis qu'un nouvel instrument contraignant n'était pas nécessaire. Les participants ont préconisé la réalisation d'autres activités de la FAO, notamment: renforcement des capacités, poursuite des travaux sur l'harmonisation des données et leurs modes de présentation, mise à jour de la publication technique sur les systèmes de suivi des navires et élaboration de clauses juridiques types.
- 70. Le Comité a approuvé la convocation d'une Consultation d'experts chargée d'élaborer ultérieurement le concept d'un registre mondial détaillé des bateaux de pêche comme décrit dans l'étude de faisabilité de la FAO, en tenant présent à l'esprit les éléments suivants: nécessité de clarifier les objectifs du projet, coûts, exigences en matière de confidentialité et mise en relation avec d'autres sources d'informations fiables comme les registres nationaux et les listes des organisations régionales de gestion des pêches.
- 71. Un certain nombre de Membres a fait état de l'irresponsabilité de certains États du pavillon. De nombreux Membres ont souligné qu'il convenait peut-être de définir des critères d'évaluation de la conduite des États du pavillon et d'étudier les mesures susceptibles d'être prises à l'encontre de navires battant pavillon d'un État ne respectant pas ces critères. Une Consultation d'experts a été proposée. Sous réserve de la disponibilité des fonds nécessaires, il a été demandé à la FAO d'envisager cette possibilité.
- 72. Afin de renforcer le respect des mesures à l'échelle mondiale, les Membres ont été encouragés à se joindre au Réseau international SCS, à participation libre, ou à coopérer avec le Réseau, en mettant ses activités à profit et en appuyant son renforcement.

MISE EN ŒUVRE DE L'APPROCHE ÉCOSYSTÉMIQUE DES PÊCHES, Y COMPRIS EN CE QUI CONCERNE LA PÊCHE EN EAUX PROFONDES, LES DÉBRIS MARINS ET LES ENGINS DE PÊCHE PERDUS OU ABANDONNÉS

73. Lors du débat qui a suivi la présentation du document COFI/2007/8, les participants ont généralement reconnu que l'AEP était le cadre approprié et nécessaire pour la gestion des pêches et de nombreux Membres ont fait état des progrès qu'ils réalisaient en matière d'application de l'approche écosystémique des pêches. Certains Membres ont estimé que l'AEP devrait être fondée sur les régimes et mesures efficaces de gestion en place, tenant compte progressivement de considérations relatives aux écosystèmes au fur et à mesure que les connaissances et capacités progresseront, sans préjudice de l'application de l'approche de précaution. Les efforts déployés par la FAO pour sensibiliser à la nécessité de l'AEP auprès des Membres et des organes régionaux des pêches et pour faciliter la mise en œuvre ont été salués. La FAO a été instamment priée de mettre au point et de distribuer les directives techniques sur les considérations sociales, institutionnelles et économiques en matière d'AEP aussi rapidement que possible. Au nom du Conseil nordique des ministres, le Gouvernement norvégien a proposé que la FAO coopère avec le Conseil à la préparation et à l'organisation d'une conférence consacrée à l'AEP, l'accent étant mis sur les situations et les implications socioéconomiques et institutionnelles.

14

- 74. De nombreux pays en développement ont demandé à la FAO de renforcer son appui au renforcement des capacités, par la sensibilisation et l'assistance technique directe à l'échelle nationale, en appelant l'attention sur la capacité institutionnelle accrue qui est nécessaire pour permettre la mise en œuvre de l'AEP. Certains Membres ont estimé que la FAO devrait organiser des réunions régionales pour permettre l'échange d'informations et de compétences techniques. L'annonce, par le Chili, de la mise en œuvre d'un programme d'études universitaires de troisième cycle sur les aspects sociaux et économiques de l'AEP a été accueillie favorablement par de nombreuses délégations de la région Amérique latine. Le Chili, appuyé par plusieurs Membres, a demandé un appui technique de la FAO pour l'élaboration du programme.
- 75. Certains Membres ont demandé instamment à la FAO d'accorder en priorité une attention particulière à la mise en œuvre de l'AEP dans les écosystèmes de récifs coralliens. Certains Membres se sont déclarés préoccupés par le fait que la FAO négligeait l'importance potentielle de la relation prédateur-proie dans une approche écosystémique. Le Secrétariat a confirmé que les interactions dans le cadre d'un réseau trophique sont prises en compte dans l'AEP, comme il est indiqué au paragraphe 46 du document COFI/2007/8 et démontré dans les projets de terrain, et que la priorité respective des différentes questions doit être évaluée au cas par cas.
- 76. La nécessité de s'occuper des menaces que font peser les changements climatiques a été signalée par plusieurs Membres. Il y a eu un appui en faveur de la proposition selon laquelle la FAO devrait: procéder à une étude de délimitation de l'étendue afin d'identifier les principaux éléments concernant les changements climatiques et les pêches; amorcer un débat sur la façon dont le secteur de la pêche peut s'adapter aux changements climatiques; et la FAO jouerait un rôle de premier plan en informant les pêcheurs et les décideurs au sujet des conséquences probables des changements climatiques pour les pêches.
- De nombreux Membres ont cité la Résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies A/RES/61/105, en particulier les paragraphes 80 à 91 et signalé qu'il convenait que la FAO donne suite aux demandes formulées dans la Résolution. Le Comité des pêches est convenu que la FAO devrait organiser une Consultation d'experts, au plus tard en août 2007, afin de préparer un projet de directives techniques, notamment des normes pour la gestion de la pêche hauturière en eaux profondes, devant être mis au point lors d'une Consultation technique en janvier ou février 2008. Ce calendrier devait permettre aux organisations ou arrangements régionaux de gestion des pêches et aux États du pavillon d'élaborer des mesures pour la date limite du 31 décembre 2008, comme il est indiqué dans la Résolution A/RES/61/105. Certains Membres ont noté que la date butoir établie par l'Assemblée générale des Nations Unies pour les Organisations régionales de gestion des pêches en cours d'établissement était le 31 décembre 2007 et que les mesures provisoires devant être élaborées pourraient s'appuyer sur les travaux de la Consultation d'experts. Les directives techniques devraient comprendre des normes et critères pour l'identification des écosystèmes marins vulnérables au-delà des zones relevant de la juridiction nationale et des impacts des activités de pêche sur ces écosystèmes, afin de favoriser l'adoption et la mise en œuvre des mesures de conservation et de gestion par les organisations ou arrangements régionaux de gestion des pêches et les États du pavillons (conformément aux paragraphes 83 et 86 de la Résolution). Il a également été noté qu'il était fait mention d'une réunion des États pratiquant la pêche hauturière en eaux profondes au paragraphe 89 de la Résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies. Le Japon a informé les participants qu'il mettrait à disposition les fonds nécessaires pour ces activités. L'Islande a informé les Membres qu'elle

était disposée à verser une contribution de 100 000 dollars EU au maximum. Certains Membres ont réclamé un moratoire sur la pêche hauturière en eaux profondes jusqu'à ce que les impacts des opérations de pêche sur ces écosystèmes aient été évalués.

- 78. De nombreux Membres ont évoqué les problèmes interdépendants des débris marins et des engins de pêche perdus ou abandonnés. Il a été convenu que la question des engins de pêche abandonnés présente un intérêt certain pour la FAO. Il y a eu un soutien général de la proposition selon laquelle la FAO devrait organiser une Consultation d'experts sur le marquage des engins de pêche, bien que certains Membres aient indiqué que cette question n'avait pas encore été examinée à fond par le Comité des pêches et proposé qu'elle soit inscrite à l'ordre du jour à sa prochaine session. Il a été demandé à la FAO de consulter l'OMI dans le cadre des efforts déployés en vue d'évaluer les mesures ou instruments internationaux actuels concernant les débris marins.
- 79. Le rôle important des zones marines protégées dans la conservation de la biodiversité et la gestion des pêches a été réaffirmé par le Comité. De nombreux Membres étaient d'avis que l'établissement de zones marines protégées devait être fondé sur les meilleures informations disponibles, scientifiques et autres, et que ces zones devaient être bien conçues et correctement mises en œuvre avec la participation pleine et entière de l'ensemble des parties prenantes. Il a été noté que les zones marines protégées étaient un outil parmi tant d'autres et devraient être utilisées en association avec d'autres outils appropriés de gestion. La FAO a été encouragée à mettre au point ces directives techniques sur la conception, la mise en œuvre et l'expérimentation des aires marines protégées en ce qui concerne la pêche aussitôt que possible.
- 80. Le Comité a reconnu que les captures accessoires étaient un sujet de préoccupation grave dans de nombreuses zones de pêche. Il a été convenu que la FAO devrait, en coopération avec les organes pertinents, élaborer des directives au sujet des meilleures pratiques afin d'aider les pays et les organisations régionales de gestion des pêches à appliquer le Plan d'action international sur les oiseaux de mer et que la portée des directives sur les meilleures pratiques devrait être élargie à d'autres engins de pêche pertinents. De nombreux Membres ont fait valoir que la Commission pour la conservation de la faune et la flore marines de l'Antarctique, l'Accord sur la conservation des albatros et des pétrels (ACAP) et BirdLife International figuraient parmi les organismes les plus pertinents dans ce contexte.
- 81. Le Comité est convenu que la FAO devrait poursuivre ses travaux sur la cartographie de la biodiversité en tant qu'importante contribution à la mise en œuvre de l'AEP, en collaboration avec la Convention sur la diversité biologique. Il a également été convenu que la FAO devrait donner suite à la demande figurant i) au paragraphe 90 de la Résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies visant la création d'une base de données mondiale sur les écosystèmes marins vulnérables dans les zones situées hors de la juridiction nationale, en coopération avec d'autres organisations compétentes telles que l'UICN et ii) au paragraphe 87 de la Résolution visant à établir une liste de bateaux autorisés pratiquant la pêche hauturière en eaux profondes.
- 82. Un grand nombre de Membres ont fait part de leur préoccupation au sujet de la sécurité en mer des bateaux de pêche, et en particulier les bateaux de pêche artisanale. La FAO a été instamment priée de poursuivre sa collaboration avec l'OMI et il a été proposé que

la FAO élabore des directives sur les meilleures pratiques en matière de sécurité en mer et que le Comité des pêches envisage d'élaborer un plan d'action international à ce sujet.

RENFORCEMENT DES ORGANISATIONS RÉGIONALES DE GESTION DES PÊCHES ET DE LEUR FONCTIONNEMENT, NOTAMMENT DES RÉSULTATS DE LEUR RÉUNION SUR LES THONS DE 2007

- 83. Le Secrétariat a présenté le document COFI/2007/9 Rev.1. Dans son introduction, le Secrétariat a également rappelé les observations faites précédemment à propos de la note de bas de page 20 de ce document. Il a souligné le rôle de gestion des organisations régionales de gestion des pêches et le rôle consultatif des organes régionaux des pêches. Il a pris conscience de la nécessité de renforcer et d'améliorer l'efficacité de ces organisations et il a rappelé que le Comité des pêches, à sa vingt-sixième session, a invité à évaluer le fonctionnement des organisations régionales de gestion des pêches.
- 84. Le Comité a été informé, par le Japon, de la réunion conjointe de cinq organisations régionales de gestion des pêches ayant pour mandat la gestion des stocks de thons qui s'est tenue à Kobe (Japon), en janvier 2007. Cette réunion a été organisée pour examiner les moyens de promouvoir la coopération entre ces cinq Organisations régionales de gestion s'occupant de la pêche au thon, au-delà de leurs mandats individuels. Un plan directeur décrivant les questions et les enjeux fondamentaux, ainsi que les mesures de suivi à prendre par les cinq organisations régionales de gestion des pêches et leurs Membres, a été adopté. De nombreux Membres ont fortement appuyé ce plan directeur, même s'il n'est pas contraignant.
- 85. Beaucoup de Membres ont appuyé l'idée d'organiser d'autres réunions conjointes entre les organisations régionales de gestion des pêches s'occupant d'autres espèces que le thon et ayant des mandats et des objectifs similaires, notamment ceux qui sont responsables de la pêche artisanale. La FAO a été appelée à intervenir en fournissant son aide, sa participation et ses avis dans ce processus.
- 86. Les Membres ont souligné l'importance de l'analyse du fonctionnement des organisations régionales de gestion des pêches et des organes régionaux des pêches. Plusieurs Membres ont souligné la nécessité de mettre au point des critères communs pour l'évaluation des fonctions et des obligations de base, tout en reconnaissant qu'il fallait laisser à chaque Organisation régionale de gestion des pêches et organe régional des pêches la latitude voulue pour décider de façon indépendante de la méthodologie, des critères et de la fréquence de ces analyses. Le Comité a également noté que le processus devrait être transparent et certains Membres ont recommandé le recours à des groupes mixtes d'experts, comprenant des évaluateurs externes et internes.
- 87. Plusieurs Membres ont noté les travaux du «Groupe indépendant de haut niveau chargé d'élaborer un modèle pour l'amélioration de la gouvernance assurée par les organisations régionales de gestion des pêches», hébergé par Chatham House, qui pourrait aider les processus d'analyse des organisations régionales de gestion des pêches et des organes régionaux des pêches.
- 88. Plusieurs Membres ont souligné qu'il faut accorder une attention adéquate aux droits et aux besoins des pays en développement, notamment des petits États insulaires en développement (PEID), afin de faciliter leur pleine participation aux activités des organisations régionales de gestion des pêches et des organes régionaux des pêches.

89. De nombreux Membres ont demandé que la FAO continue à fournir une aide aux organisations régionales de gestion des pêches et aux organes régionaux des pêches et à travailler sur des sujets qui les intéressent comme l'excès de capacité, l'amélioration des statistiques des flottes et les problèmes des pays qui sapent l'efficacité des organisations régionales de gestion des pêches et des navires «battant pavillon de non-respect». Plusieurs Membres ont demandé que la FAO coopère avec les Membres de la CTOI pour élaborer une solution garantissant l'efficacité et la continuité des activités de la Commission des thons de l'océan Indien (CTOI).

PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA FAO SUR LES PÊCHES ET L'AQUACULTURE

- 90. Le Secrétariat a présenté le point 12 de l'ordre du jour sur la base du document COFI 2007/10 et COFI 2007/Inf. 6 et il a souligné les principaux changements apportés à la fois au programme et à la structure. À cet égard, il a souligné que la réduction du nombre d'entités de programme ne correspondait pas à une réduction du volume de travail mais plutôt à un regroupement et à une harmonisation de ces entités de programme.
- 91. Le Comité a indiqué qu'il n'était pas satisfait du montant du budget attribué au Département des pêches et de l'aquaculture, qui n'est pas à la mesure de l'importance de ses travaux ni des attentes de la communauté internationale. Il a demandé avec force que les organes directeurs pertinents de la FAO affectent davantage de ressources au Département. Certains Membres ont souligné qu'il convenait que les représentants nationaux qui participeront aux prochaines réunions de ces organes soient adéquatement avisés de la situation. À cet égard, le Comité attend avec intérêt les conclusions et recommandations de l'Évaluation externe indépendante, qui est en cours.
- 92. Le Comité a indiqué qu'il souhaitait, d'office, recevoir des analyses, *a posteriori* et autres, sur la façon dont le budget total des pêches avait été dépensé lors de l'exercice biennal précédent. Le Comité avait besoin de ces informations pour mieux comprendre les tendances dans le contexte de la planification de ses activités et être à même de poser les questions qui permettraient de cibler les risques auxquels le programme est exposé. Il s'agit de tenir compte aussi bien des activités sur le terrain que des activités sur les politiques.
- 93. De nombreux Membres ont souligné l'importance des grandes activités du Département qui doivent être financées par le budget ordinaire. À cet égard, ils ont fait part de leur préoccupation au sujet de la proportion croissante de financements extrabudgétaires de ces activités. Plusieurs Membres ont noté la nécessité, dans un souci de transparence et de responsabilité accrue, de recevoir un rapport plus détaillé sur ces financements.
- 94. Tout en confirmant que toutes les activités du Département des pêches et de l'aquaculture étaient importantes, le Comité a souligné que le programme de travail du Département devait prendre dûment en compte les priorités mises en évidence par le Comité des pêches dans les paragraphes qui précèdent.

QUESTIONS DIVERSES

- 95. Le Comité a été avisé par le Royaume du Danemark que les Îles Féroé avaient décidé de demander à devenir Membre associé de la FAO et que le Bureau du Représentant permanent du Danemark auprès de la FAO avait contacté le Secrétariat de la FAO en vue de rédiger une demande officielle, qui serait soumise au nom des Îles Féroé par le Gouvernement danois.
- 96. Certains Membres ont noté la contribution dynamique des ONG à la promotion d'une pêche et d'une aquaculture responsables et durables dans le monde. Ils ont souligné qu'il convenait d'établir, dans le cadre du Comité des pêches, un processus juste et équitable visant à promouvoir le dialogue entre les Membres et les ONG.
- 97. Le Comité a noté avec regrets que la vingt-septième session était la dernière à laquelle participait M. Serge Garcia, Directeur de la Division de la gestion des pêches et de l'aquaculture avant son départ à la retraite. Il lui a rendu un vibrant hommage, lui a fait part de sa sincère gratitude et l'a remercié de sa remarquable contribution et de l'excellence de son travail.
- 98. Le Comité a été informé du prochain départ à la retraite de M. Glenn Hurry (Australie) et de M. Serge Beslier (Communauté européenne), qu'il a remerciés de leur contribution exceptionnelle à ses travaux.

DATE ET LIEU DE LA VINGT-HUITIÈME SESSION

99. Il a été convenu que le Comité se réunirait à Rome au premier trimestre 2009. La date exacte de la session serait déterminée par le Directeur général, en consultation avec le Président.

ADOPTION DU RAPPORT

100. Le rapport a été adopté le 9 mars 2007.

Ordre du jour

- 1. Ouverture de la session
- 2. Adoption de l'ordre du jour et organisation de la session
- 3. Election du Président et des Vice-Présidents et désignation des membres du Comité de redaction
- 4. Progrès dans la mise en œuvre du Code de conduite pour une pêche responsable et de la stratégie et des plans d'action internationaux connexes
- 5. Remise en état et reconstitution des moyens d'existence dans le secteur des pêches et de l'aquaculture des pays victimes du tsunami en 2004
- 6. Décisions et recommandations de la dixième session du Sous-Comité du commerce du poisson du COFI, Saint-Jacques-de-Compostelle, Espagne, 30 mai-2 juin 2006
- 7. Décisions et recommandations de la troisième session du Sous-Comité de l'aquaculture du COFI, New Delhi, Inde, 4-8 septembre 2006
- 8. Considérations d'ordre social concernant la pêche artisanale
- 9. Lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée par le suivi, le contrôle et la surveillance, par des mesures intéressant les États du port et par d'autres moyens
- 10. Mise en œuvre de l'approche écosystèmique des pêches, y compris en ce qui concerne la pêche en eaux profondes, les débris marins et les engins de pêche perdus ou abandonnés
- 11. Renforcement des organisations régionales de gestion des pêches et de leur fonctionnement, notamment des résultats de leur réunion sur les thons de 2007
- 12. Programme de travail de la FAO sur les pêches et l'aquaculture
- 13. Questions diverses
- 14. Date et lieu de la prochaine session
- 15. Adoption du rapport

ANNEXE B

Liste des délégués et observateurs

MEMBERS OF THE COMMITTEE/ MEMBRES DU COMITÉ/ MIEMBROS DEL COMITÉ/

AFGHANISTAN/AFGANISTÁN

Abdul Razak AYAZI Agriculture Attaché Alternate Permanent Representative Embassy of the Islamic Republic of Afghanistan Via Nomentana 120 00161 Rome

Tel.: +39 06 8611009 Fax: +39 06 86322939

ALGERIA/ALGÉRIE/ARGELIA

Abdel-Nasser ZAIR Inspecteur général Ministère de la pêche et des ressources halieutiques Route des 4 Canons

Alger

Tel.: +213 21433179 Fax: +213 21433938 E-mail: ig@mpeche.gov.dz

Abderrahman HAMIDAOUI Ministre plénipotentiaire

Représentant permanent adjoint auprès de la FAO

Ambassade de la République algérienne démocratique et populaire Représentation permanente Via Barnaba Oriani, 26

00197 Rome

Habiba TALEB Secrétaire diplomatique Ambassade de la République algérienne démocratique et populaire Représentation permanente Via Barnaba Oriani, 26 00197 Rome

ANGOLA

Manuel Pedro PACAVIRA Ambassadeur Représentant permanent auprès de la FAO Ambassade de la République d'Angola Via Druso, 39 00184 Rome

Maria Angélica AUGUSTO Directeur adjoint Institut de développement de la pêche artisanale et aquaculture Luanda E-mail: mariangelica63@yahoo.com

Miguel André ANTÓNIO Chef du Département de protection des ressources des pêches Ministère des pêches Av. 4 de Fevereiro Luanda E-mail: amiguelandre@yahoo.com.br

Cidalina DA COSTA Chef du Département des infrastructures

d'appui à la pêche Ministère des pêches Av. 4 de Fevereiro Luanda

E-mail: cidalinacosta@yahoo.com

Xavier MONTEIRO Chef du département d'inspection et surveillance Ministère des pêches Av. 4 de Fevereiro

Luanda

Kiala Kia MATEVA

Conseiller

Représentant permanent adjoint auprès de la FAO

Ambassade de la République d'Angola Via Druso, 39

00184 Rome

Carlos Alberto AMARAL

Conseiller

Représentant permanent suppléant auprès

de la FAO

Ambassade de la République d'Angola

Via Druso, 39

00184 Rome

Maria PACAVIRA

Secretaire

Ambassade de la République d'Angola

Via Druso, 39

00184 Rome

ARGENTINA/ARGENTINE

Gerardo NIETO

Subsecretario

Subsecretaría de Pesca y Acuicultura

Secretaría de Agricultura, Ganadería, Pesca

y Alimentos

Ministerio de Economía y Producción

Av. Paseo Colón 982

Buenos Aires

Victorio José María TACCETTI

Embajador

Representante Permanente ante la FAO

Embajada de la República Argentina

Piazza dell'Esquilino 2

00185 Roma

Juan José IRIARTE VILLANUEVA

Ministro, Director de Temas Económicos

Especiales

Ministerio de Relaciones Exteriores,

Comercio Internacional y Culto

Esmeralda 1212

Buenos Aires

Holger MARTINSEN

Ministro-Consejeria Legal

Ministerio de Relaciones Exteriores.

Comercio Internacional y Culto

Esmeralda 1212

Buenos Aires

Ramiro SÁNCHEZ

Jefe de Gabinete de Asesores

Subsecretaría de Pesca y Acuicultura

Secretaría de Agricultura, Ganadería, Pesca

y Alimentos

Ministerio de Economía y Producción

Av. Paseo Colón 982

Buenos Aires

Elisa CALVO

Coordinadora del Area de Economía

Pesquera

Subsecretaría de Pesca y Acuicultura

Secretaría de Agricultura, Ganadería, Pesca

y Alimentos

Ministerio de Economía y Producción

Av. Paseo Colón 982

Buenos Aires

María del Carmen SQUEFF

Consejero

Representante Permanente Alterno

ante la FAO

Embajada de la República Argentina

Piazza dell'Esquilino 2

00185 Roma

ARMENIA/ARMÉNIE

Zohrab MALEK

Ambassador

Permanent Representative to FAO

Permanent Representation of the Republic

of Armenia to FAO

Via Camillo Sabatini 102

00100 Rome

AUSTRALIA/AUSTRALIE

Glenn HURRY

Executive Manager

Fisheries and Forestry Division

Department of Agriculture, Fisheries

and Forestry

GPO Box 858

Canberra ACT 2601

E-mail: glenn.hurry@daff.gov.au

John KALISH

General Manager, Fisheries and

Aquaculture

Department of Agriculture, Fisheries

and Forestry

GPO Box 858

Canberra ACT 2601

E-mail: john.kalish@brs.gov.au

Anna WILLOCK

Senior Manager, Policy

Australian Fisheries Management

Authority

PO Box 7051 Canberra Business Centre

ACT 2610

E-mail: anna.willcok@afma.gov.au

Judy BARFIELD

Counsellor (Agricultural Affairs)

Alternate Permanent Representative

to FAO

Embassy of Australia

Via Antonio Bosio, 5

00161 Rome

Tel.: +39 06 85272376 Fax: +39 06 85272346

E-mail: judy.barfield@dfat.gov.au

AZERBAIJAN/AZERBAÏDJAN/ AZERBAIYÁN

Rauf HAJIYEV

Head of the Department of Increasing and Preservation of Bio-Resources in Basins

Director of Department for Reproduction and Protection of Aquatic Bioresources H. Aliyevaven 50, Baku AZ 1073

Emil Zulfgar Oglu KARIMOV

Ambassador

Permanent Representative to FAO

Embassy of the Republic of Azerbaijan

Viale Regina Margherita, 1

00198 Rome

Rashad ASLANOV

Second Secretary

Alternate Permanent Representative to FAO

Embassy of the Republic of Azerbaijan

Viale Regina Margherita, 1

00198 Rome

Mammad ZULFUGARAOV

Attaché

Alternate Permanent Representative

to FAO

Embassy of the Republic of Azerbaijan

Viale Regina Margherita, 1

00198 Rome

BAHRAIN/BAHREÏN/BAHREIN

Jassim AL-QASEER

Director-General

Public Commission for the Protection of Marine Resources, Environment

and Wild Life

PO Box 20071 Manama

Tel.: +973 178 15888

Fax: +973 177 28459

Ebtisan KHALAF

Executive Coordinator

General Directorate for the Protection

of Marine Resources

Public Commission for the Protection

of Marine Resources, Environment

and Wild Life

PO Box 20071 Manama

Tel.: +973 178 15888

Fax: +973 177 28459

BANGLADESH

Nasrin AKHTER

Counsellor (Economic Affairs)

Embassy of the People's Republic

of Bangladesh

Via Antonio Bertoloni, 14

00197 Rome

BELGIUM/BELGIQUE/BÉLGICA

Jean DE RUYT

Ambassadeur

Représentant permanent auprès de la FAO

Ambassade de Belgique

Bureau FAO. PAM et FIDA

Via dei Monti Parioli, 49

00197 Rome

John CORNET D'ELZIUS

Ministre Conseiller

Représentant permanent adjoint auprès

de la FAO

Ambassade de Belgique

Bureau FAO, PAM et FIDA

Via dei Monti Parioli, 49

00197 Rome

Philip HEUTS

Conseiller

Représentant permanent suppléant auprès

de la FAO

Ambassade de Belgique

Bureau FAO, PAM et FIDA

Via dei Monti Parioli, 49

00197 Rome

Alfred VERMOORTEL

Ingénieur, Expert maritime

Service pêche maritime

Centre administratif

Vrijhavenstraat 5

8400 Ostende

BRAZIL/BRÉSIL/BRASIL

Altemir GREGOLIN

Ministro

Secretaria Especial de Acuicultura y Pesca (SEAP)

Esplanada dos Ministérios

Bloco D sala 402

CEP 70043-900 Brasília, D.F.

Felipe Haddock Lobo GOULART

Alternate Permanent Representative

to FAO

Permanent Representation of the Federative

Republic of Brazil to FAO

Via di Santa Maria dell'Anima 32

00186 Rome

E-mail: fgoulart@brafao.it

Saulo A. CEOLIN

Alternate Permanent Representative

to FAO

Permanent Representation of the Federative

Republic of Brazil to FAO

Via di Santa Maria dell'Anima 32

00186 Rome

E-mail: ceolin@brafao.it

Karim BACHA

Subsecretário de Desarollo de Acuicultura

y Pesca

Secretaria Especial de Acuicultura y Pesca

(SEAP)

Esplanada dos Ministérios

Bloco D sala 402

CEP 70043-900 Brasília, D.F.

Francisco Osvaldo Alves BARBOSA

Asesor para Asuntos Internacionales

Secretaria Especial de Acuicultura y Pesca

(SEAP)

Esplanada dos Ministérios

Bloco D Sala 405

CEP 70043-900 Brasília, D.F.

Márcio de SOUZA

Consejero

Secretaria Especial de Acuicultura y Pesca

(SEAP)

Esplanada dos Ministérios

Bloco D Sala 405

CEP 70043-900 Brasília, D.F.

José DIAS NETO

Coordinador General de Gestion de

Recursos Pesqueros

Instituto Brasileño de medio ambiente

IBAMA

Scen Trecho 2

Edificio Sede

CEP 708-900 Brasília, D.F.

Ana Paula Leite PRATES

Gerente de Unidades de Conservación

Marinas

Ministério de Medio Ambiente

Esplanada dos Ministérios

Bloco B

CEP 70068-900 Brasília, D.F.

Fabio F. V. HAZIN

Director

Federal Rural University of Pernambuco

State

Department of Fisheries and Aquaculture

Av. Dom Manoel de Medeiros Dois Irmãos

Recife-PE CEP: 52171-900

Tel.: +81 33021500/01

Fax: +81 33021500

E-mail: fhvhazin@ufrpe.br

BULGARIA/BULGARIE

Mila TASEVA

Chief Expert

National Agency of Fisheries

and Aquaculture

17 Hristo Botev Blvd

1606 Sofia

Krassimir KOSTOV

Minister Plenipotentiary

Permanent Representative to FAO

Permanent Representation of the Republic

of Bulgaria to FAO

Via Pietro Paolo Rubens, 21

00197 Rome

BURKINA FASO

Mamadou SISSOKO

Ambassadeur

Représentant permanent auprès de la FAO

Ambassade du Burkina Faso

Via XX Settembre, 86

00187 Rome

Boubakar CISSE Conseiller economique Représentant permanent adjoint auprès de la FAO Ambassade du Burkina Faso Via XX Settembre, 86 00187 Rome

BURUNDI

Adrien NAHAYO
Premier Conseiller
Représentant permanent suppléant
auprès de la FAO
Ambassade du Burundi
Corso Francia 221
00191 Rome

Tel.: +39 06 381786 Fax: +39 06 3681171

E-mail: adrien.nahayo@yahoo.fr

CAMEROON/CAMEROUN/CAMERÚN

Malloum Ousman BABA
Directeur des pêches et de l'aquaculture
Ministère de l'élevage, des pêches et des
industries animales
Yaoundé

Tel.: 237 2316049 Fax: 237 2313048

CANADA/CANADÁ

Lorraine RIDGEWAY Director-General International Policy and Integration Fisheries and Oceans Canada 200 Kent Street Ottawa, Ontario K1A 0E6

Tel.: +1 613 993 1914 Fax: +1 613 990 9574

E-mail: ridgewayl@dfo-mpo.gc.ca

Blair HODGSON

Director

International Fisheries Relations International Affairs Directorate Fisheries and Oceans Canada 200 Kent Street

Ottawa, Ontario K1A OE6 Tel.: +1 613 993 5316 Fax: +1 613 993 5995

E-mail: hogsonb@dfo-mpo.gc.ca

Robert DAY Manager

International Policy Coordination International Policy and Integration Fisheries and Oceans Canada

200 Kent Street

Ottawa, Ontario K1A OE6 Tel.: +1 613 991 6135 Fax: +1 613 990 9574

E-mail: dayr@dfo-mpo.gc.ca

Angela BEXTEN

Manager

International Fisheries Policy
International Policy and Integration
Fisheries and Oceans Canada
200 Kent Street

Ottawa, Ontario K1A OE6 Tel.: +1 613 993 3050

Fax: +1 613 990 9574

E-mail: bextena@dfo-mpo.gc.ca

Jonathan TERKEL

International Policy Analyst International Fisheries Policy International Policy and Integration Fisheries and Oceans Canada

200 Kent Street

Ottawa, Ontario K1A OE6 Tel.: +1 613 990 0264 Fax: +1 613 990 9574

E-mail: terkelj@dfo-mpo.gc.ca

Stephen RANDALL

Legal Officer

Oceans and Environment Law Division Department of Foreign Affairs and International Trade

125 Sussex Drive Ottawa, Ontario Tel.: +1 613 992-6479

Fax: +1 613 992-6483

Kathryn MC KINLEY

Counsellor

Alternate Permanent Representative

to FAO

Canadian Embassy Via Zara, 30

00198 Rome Tel.: +39 06 85444 2552 Fax: +39 06 85444 2930

E-mail:

kathryn.mckinley@international.gc.ca

CAPE VERDE/CAP-VERT/CABO VERDE

José Eduardo DANTAS FERREIRA BARBOSA

Ambassadeur

Représentant permanent auprès de la FAO Ambassade de la République du Cap-Vert Via Giosué Carducci 4 - Int. 3

00187 Rome

CHILE/CHILI

Gabriel VALDÉS SUBERCASEAUX

Embajador

Representante Permanente ante la FAO Embajada de la República de Chile

Via Po, 23 00198 Roma

Carlos HERNANDEZ Subsecretario de Pesca

Ministerio de Economía, Fomento y

Reconstrucción Teatinos 120, Piso 10

Santiago

Julio FIOL

Primer Secretario

Representante Permanente Alterno

ante la FAO

Embajada de la República de Chile

Via Po, 23 00198 Roma

Francisco BERGUÑO

Primer Secretario

Jefe

Departamento Asuntos Marítimos Dirección Medioambiente – MAR Ministerio de Relaciones Exteriores

Catedral 1158 Santiago

Ines MONTALVA

Director Nacional de Pesca Servicio Nacional de Pesca

Santiago

Vivian MONTECINOS Directora Ejecutiva IFOP

Santiago

Valeria CARVAJAL

Encargada Asuntos Internacionales

Subsecretaría de Pesca

Santiago

Alejandro COVARRUBIAS

Jefe Departamento de Fiscalización

Pesquera

Servicio Nacional de Pesca

Santiago

Ruben ROJAS

Dirección General Territorio Marítimo y

Marina Mercante

Santiago

Rodrigo FIGUEROA

Asesor

Subsecretaría de Pesca

Santiago

Federico SILVA

Presidente

Sonapesca AG

Barros Errazuriz 1954

Oficina 206

Providencia Santiago

Hector BACIGALUPO

Sociedad Nacional de Pesca

Santiago

Exequiel GONZALEZ

Universidad Católica de Valparaíso

Valparaíso

Chile

Ricardo NORAMBUENA

Head of Aquaculture Department

Undersecretariat for Fisheries

Bellavista 168

Piso 17, Vaparaiso

Chile

CHINA/CHINE

XIAOBING LIU

Division Director

Division of International Cooperation

Bureau of Fisheries

Ministry of Agriculture

11 Nongzhanguan Nanli

Beijing

RUI GUO

Assistant Consultant Division of Planning Bureau of Fisheries Ministry or Agriculture 11 Nongzhanguan Nanli

Beijing

CHENG ZHANG

Official

Division of Policy, Laws and Regulations Bureau of Fisheries Ministry of Agriculture 11 Nongzhanguan Nanli Beijing

PANG YULIANG

Third Secretary Alternate Peramenent Representative to FAO Permanent Representation of the People's Republic of China to FAO

Via degli Urali, 12

Rome

COLOMBIA/COLOMBIE

Francisco COY Ministro Consejero Representante Permanente Adjunto ante la FAO Embajada de la República de Colombia Via Giuseppe Pisanelli 4, Int. 10 00196 Roma

Beatriz CALVO Primer Secretario Embajada de la República de Colombia Via Giuseppe Pisanelli 4, Int. 10 00196 Roma

CONGO

Mamadou DEKAMO KAMARA Ambassadeur Représentant permanent auprès de la FAO Ambassade de la République du Congo

Via Ombrone, 8/10 00198 Rome

Tel.: +39 068471422

E-mail: ambacorome@libero.it

Emile ESSEMA

Deuxième Conseiller

Représentant permanent suppléant auprès

de la FAO

Ambassade de la République du Congo

Via Ombrone, 8/10

00198 Rome

E-mail: ambacorome@libero.it

COSTA RICA

Luis PARIS

Embajador (Designado)

Representante Permanente ante la FAO

Representación Permanente de la

República de Costa Rica ante la FAO

Viale Liegi, 2 int. 8

00198 Roma

Sra. Yolanda GAGO DE SINIGAGLIA

Ministro Consejero

Representante Permanente Alterno

ante la FAO

Representación Permanente de la

República de Costa Rica ante la FAO

Viale Liegi, 2 int. 8

00198 Roma

Greta PREDELLA

Asistente Representación Permanente de la República de Costa Rica ante la FAO

Viale Liegi, 2 int. 8

00198 Roma

CÔTE D'IVOIRE

Anvra Jeanson DJOBO

Directeur des productions halieutiques

Ministère de la production animale et des

ressources halieutiques

BP V 84

Abidjan

Tel.: +225 21356169

Fax: +225 21350409

E-mail: jeanson_7@hotmail.com

Aboubakar BAKAYOKO

Représentant permanent adjoint auprès

de la FAO

Ambassade de la République de Côte

d'Ivoire

Via Guglielmo Saliceto 6/8/10

00161 Rome

E-mail: a_bakayoko29@yahoo.fr

Konan Ernest KOUAKOU Sous-Directeur de l'aquaculture Ministère de la production animale et des ressources halieutiques BP V 84 Abidjan

Tel.: +225 21243453 Fax: +225 21350409

CROATIA/CROATIE/CROACIA

Petar COBANKOVIC
Minister for Agriculture, Forestry
and Water Management
Ulica grada Vukovara 78 - PO Box 1034
Zagreb

Ivan KATAVIC
Assistant Minister
Ministry of Agriculture, Forestry
and Water Management
Ulica grada Vukovara 78 - PO Box 1034
Zagreb

Tomislav VIDOSEVIC Ambassador Permanent Representative to FAO Embassy of the Republic of Croatia Via Luigi Bodio, 74-76 00191 Rome

Mladen PAVIC Spokesperson Ministry of Agriculture, Forestry and Water Management Ulica grada Vukovara 78 - PO Box 1034 Zagreb

Neda SKAKELJA
Adviser
Croatian Chamber of Commerce
Ministry of Agriculture, Forestry
and Water Management
Ulica grada Vukovara 78 - PO Box 1034
Zagreb

Leticija HRENKOVIC Adviser Ministry of Agriculture, Forestry and Water Management Ulica grada Vukovara 78 - PO Box 1034 Zagreb Ivo RESIC Counsellor Alternate Permanent Representative to FAO Embassy of the Republic of Croatia Via Luigi Bodio, 74-76 00191 Rome

Zlata PENIC IVANKO
First secretary
Alternate Permanent Representative to FAO
Embassy of the Republic of Croatia
Via Luigi Bodio, 74-76
00191 Rome

CYPRUS/CHYPRE/CHIPRE

Gabriel ODYSSEOS
Agricultural Attaché
Alternate Permanent Representative
to FAO
Permanent Representation of the Republic
of Cyprus to FAO
Piazza Farnese, 44
00186 Rome

DEMOCRATIC REPUBLIC OF THE CONGO/RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO/ REPÚBLICA DEMOCRÁTICA DEL CONGO

Albert TSHISELEKA FELHA
Ambassadeur
Représentant permanent auprès de la FAO
Ambassade de la République démocratique
du Congo
Via Barberini, 3
00187 Rome

Innocent MOKOSA MANDENDE
Ministre Conseiller
Représentant permanent adjoint auprès
de la FAO
Ambassade de la République démocratique
du Congo
Via Barberini, 3
00187 Rome

DENMARK/DANEMARK/DINAMARCA

Søren SKAFTE

Minister

Deputy Permanent Representative to FAO

Danish Embassy

Via dei Monti Parioli 50

I-00197 Roma

Tel.: +39 3484466921 Fax: +39 0697748399 E-mail: sorska@um.dk

Birgitte RIBER RASMUSSEN

Head of Section

Ministry of Food, Agriculture and Fisheries

Slotsholmsgade 12 1216 København K Tel.: +45 33 92 36 89

Fax: +45 33 11 82 71 E-mail: brra@fvm.dk

Gunvoer BALLE

Department of Foreign Affairs

Prime Minister's Office Tinganes, Tórshavn

Faroes

Tel.: +298 351023 Fax: +298 35 1015

Kate SANDERSON

Ministry of Fisheries and Maritime Affairs

Heykavegur 6, PO Box 347

FO-110 Tórshavn

Faroes

Tel.: +298 353247 Fax: +298 353037 E-mail: kate@fisk.fo

DOMINICA/DOMINIQUE

Andrew MAGLOIRE Chief Fisheries Officer Ministry of Agriculture, Fisheries and the Environment

Government Headquarters

Roseau

Tel.: +767 4480140

E-mail: fisheriesdivison@cwdom.dm

DOMINICAN REPUBLIC/RÉPUBLIQUE DOMINICANE/REPÚBLICA DOMINICANA

Mario ARVELO CAAMAÑO

Embajador

Representante Permanente ante la FAO,

PMA y FIDA

Representación Permanente de la República

Dominicana ante la FAO

Via Baldassarre Peruzzi, 10 int. 2

00153 Roma

Yanina GRATEREAUX

Ministro Consejero

Representante Permanente Alterno

ante la FAO

Representación Permanente de la República

Dominicana ante la FAO, PMA y FIDA

Via Baldassarre Peruzzi, 10 int. 2

00153 Roma

ECUADOR/ÉQUATEUR

Emilio Rafael IZQUIERDO MIÑO

Embajador

Representante Permanente ante la FAO

Embajada de la República del Ecuador

Via Antonio Bertoloni, 8

00197 Roma

Mónica MARTÍNEZ MENDUINO

Consejero

Representante Permanente supplente

ante la FAO

Embajada de la República del Ecuador

Via Antonio Bertoloni, 8

00197 Roma

EGYPT/ÉGYPTE/EGIPTO

Ezzat Awwad IBRAHIM

Director

General Authority for Fish Resources

Development 4 Tyaran St

Cairo, Egypt

Tel.: +00202 401 9555

E-mail: ruraiyan@rusys.eg.net

Said Mohamed MANSOUR

Agricultural Counsellor

Deputy Permanent Representative to FAO

Embassy of the Arab Republic of Egypt

Via Salaria, 267 (Villa Savoia) 00199 Rome

Tel.: +39 06 8548956 Fax: +39 06 8542603

EL SALVADOR

José Roberto ANDINO SALAZAR

Embajador

Representante Permanente ante la FAO Embajada de la República de El Salvador

Via Gualtiero Castellini, 13

00197 Roma

Tel.: +39 06 8076605 Fax: +39 06 8079726

E-mail: embasalvaroma@iol.it

Manuel Fermín OLIVA QUEZADA

Director-General

Centro de Desarrollo de la Pesca

y la Acuicultura CENDEPESCA San Salvador

El Salvador

María Eulalia JIMÉNEZ DE MOCHI ONORI

Ministro Consejero

Representante Permanente Adjunto

ante la FAO

Embajada de la República

de El Salvador

Via Gualtiero Castellini, 13

Roma

Tel.: +39 06 8076605 Fax: +39 06 8079726

E-mail: embasalvaroma@iol.it

ERITREA/ÉRYTHRÉE

Zemede Tekle WOLDETATIOS Ambassador Permanent Representative to FAO Embassy of Eritrea Via Boncompagni, 16 - 3rd Floor 00187 Rome Yohannes TENSUE

First Secretary

Alternate Permanent Representative

to FAO

Embassy of Eritrea

Via Boncompagni, 16 - 3rd Floor

00187 Rome

ESTONIA/ESTONIE

Hannes ULMAS

Head of Market Regulation and Trade

Bureau of Fisheries Economics Department

Ministry of Agriculture

Lai Street 30/41 -15056 Tallinn

Tel.: +37 26256264

Fax: +37 26256522

E-mail: Hannes.Ulmas@agri.ee

Ilmar MÄNDMETS

Counsellor

Permanent Representative to FAO

Embassy of the Republic of Estonia

Viale Liegi, 28 00198 Rome

Kaire MARTIN

Senior Officer

Ministry of Environment

Narva MNT 7a

15172 Tallinn

ETHIOPIA/ÉTHIOPIE/ETIOPÍA

Abreha Gebray ASEFFA

Minister Counsellor

Alternate Permanent Representative

to FAO

Embassy of the Federal Democratic

Republic of Ethiopia

Via Andrea Vesalio,16

00161 Rome

EUROPEAN COMMUNITY (MEMBER ORGANIZATION)/COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE (ORGANISATION MEMBRE)/COMUNIDAD EUROPEA (ORGANIZACIÓN MIEMBRO)

Serge BESLIER

Chef d'Unité

"Politique internationale et Droit de la mer"

Direction générale de la pêche

200 rue de la Loi

B 1049 Bruxelles

Cécile YVAN Administrateur

Direction générale de la pêche

200 rue de la Loi B 1049 Bruxelles

Antonio Fernandez AGUIRRE

Administrateur

"Politique internationale et droit de la mer"

Direction générale de la pêche

200 rue de la Loi B 1049 Bruxelles

Roberto CESARI

Administrateur

"Organisations internationales et régionales"

Direction générale de la pêche

200 rue de la Loi B 1049 Bruxelles

Eduarda DUARTE DE SOUSA

Administrateur

"Organisations internationales et régionales"

Direction générale de la pêche

200 rue de la Loi B 1049 Bruxelles

Constantin ALEXANDROU

Administrateur

"Politiques et marchés extérieurs" Direction générale de la pêche

200 rue de la Loi B 1049 Bruxelles

Friedrich WIELAND

Chef d'Unité

"Organisation commune des marchés

et commerce"

Direction générale de la pêche

Commission Européenne

200 rue de la Loi 1049 Bruxelles

Lutz WESSENDORF

Administrateur

"Organisation commune des marchés et

commerce"

Direction générale de la pêche

B 1049 Bruxelles

Maryse COUTSOURADIS

Attaché

Alternate Permanent Representative

to FAO

Delegation of the European Commission

to FAO

Via IV Novembre, 149

00187 Rome

Maria Adelaide D'ARCANGELO

Adviser

Delegation of the European Commission

to FAO

Via IV Novembre, 149

00187 Rome

Marie-Hélène AUBERT

Observateur

Députée européenne Parlement européen

Rue Wiertz ASP 08G210 Be -1047

Bruxelles

Jesus Manuel PARDO LOPEZ

Observateur Fonctionnaire Parlement européen

Rue Wiertz ASP 08G210 BE-1047

Bruxelles

Michael EARLE

Observateur Fonctionnaire Parlement européen Rue Wiertz 60 B-1047 Bruxelles

Tel.: +32 22842849 Fax: +32 22307837

E-mail: michael.earle@europarl.europa.eu

FINLAND/FINLANDE/FINLANDIA

Seppo HAVU

Director-General

Department of Fisheries and Game Ministry for Agriculture and Forestry

Hallituskatu 3 A PO Box 30

Helsinki

E-mail: Seppo.havu@mmm.fi

Markku ARO

Counseller (Fisheries)

Ministry for Agriculture and Forestry

Hallituskatu 3 A

PO Box 30

Helsinki

E-mail: markku.aro@mmm.fi

Jyri OLLILA

Agricultural Counsellor

Deputy Permanent Representative to FAO

Embassy of the Republic of Finland

Via Lisbona, 3

00198 Rome

Mikael ANDERSSON

Embassy of the Republic of Finland

Via Lisbona, 3

00198 Rome

FRANCE/FRANCIA

Marie-Sophie DUFAU-RICHET

Secrétariat général de la mer

16 boulevard Raspail

Paris 75007

Daniel MERKEZ

Chargé de mission à la Direction

des Nations Unies

Ministère des affaires étrangères

Direction des Nations Unies et des organisations internationales (NUOI)

37, Quai d'Orsay

Paris

Philippe GROS

Conseiller Technique

Responsable des ressources halieutiques

à IFREMER/Centre de Brest

BP 70 - F29280

Jean-Pierre PLORMEL

Directeur de l'organisation de producteurs

FROM

France

GABON/GABÓN

Noël BAÏOT

Ambassadeur

Représentant permanent auprès de la FAO

Ambassade de la République gabonaise

Via San Marino, 36-36A

00198 Rome

Ivone DIAS DA GRACA

Représentant permanent adjoint auprès

de la FAO

Ambassade de la République gabonaise

Via San Marino, 36-36A

00198 Rome

Dominique MOUELE

Conseiller technique du Ministre

Ministère de l'économie forestière,

des eaux, de la pêche, et des parcs

nationaux

BP 9498

Libreville

Louis Stanislas CHARICAUTH

Conseiller

Représentant permanent suppléant auprès

de la FAO

Ambassade de la République gabonaise

Via San Marino, 36-36A

00198 Rome

GERMANY/ALLEMAGNE/ALEMANIA

Ulrich FASSBENDER

Head of Unit

Federal Ministry of Food, Agriculture

and Consumer Protection

Rochusstr.1 - D-53123 Bonn

Joachim WÜLBERS

Head of Department

Federal Ministry for Economic Affairs

and Harbor

Zweite Schlachtpforte 3

D-28195 Bremen

Markus BRILL

Federal Ministry of Food, Agriculture

and Consumer Protection

Rochusstr. 1

D-53123 Bonn

Peter JARCHAU

Deutsche Gesellschaft für Technische

Zusammenarbeit (GTZ)

GmbH - Eschborn

Janusz BIELECKI

Head of Unit

Council of the EU

175, Rue de la Loi

B 1048 Bruxelles

GHANA

Alfred TETEBO Director of Fisheries Ministry of Fisheries PO Box M 37 Accra

Papa Yaw ATOBRAH Assistant Director (MCSD) Ministry of Fisheries PO Box M37 Accra

Kwaku NICOL Alternate Permanent Representative to FAO Embassy of the Republic of Ghana Via Ostriana, 4 00199 Rome

GREECE/GRÈCE/GRECIA

Dimitra SAVVOPOULOU Senior Officer Directorate General of Fisheries Directorate of Marine Fisheries Ministry of Rural Development and Food 150 Sygrou Avenue 17671 Athens

GRENADA/GRENADE/GRANADA

Justin RENNIE
Chief Fisheries Officer
Fisheries Division
Ministry of Agriculture, Lands, Forestry
and Fisheries
Ministerial Complex - Tanteen
St George's

GUATEMALA

Francisco Eduardo BONIFAZ RODRÍGUEZ Embajador Representante Permanente ante la FAO Embajada de la República de Guatemala Via dei Colli della Farnesina, 128 00194 Roma María Isabel NOLCK BERGER
Primer Secretario
Representante Permanente Alterno
ante la FAO
Embajada de la República de Guatemala
Via dei Colli della Farnesina, 128
00194 Roma

GUINEA/GUINÉE

El-Hadj Thierno Mamadou Cellou DIALLO Ambassadeur Représentant permanent auprès de la FAO Ambassade de la République de Guinée Via Adelaide Ristori, 9b/13 00197 Rome

Amadou Telivel DIALLO Chef de Cabinet Ministère de la pêche et de l'aquaculture BP 307 Conakry

Abdoulaye TRAORE Conseiller economique Représentant permanent adjoint auprès de la FAO Ambassade de la République de Guinée Via Adelaide Ristori, 9b/13 00197 Rome

GUINEA-BISSAU/GUINÉE-BISSAU

Abdu MANÉ Ministre de la pêche et de l'économie maritime Av. Amilcar Cabral, BP 102 Bissau

Mussa MANÉ
Directeur du Cabinet du Ministre
de la pêche et de l'économie maritime
Ministère de la pêche et de l'économie
maritime
Av. Amilcar Cabral, BP 102
Bissau

Malal SANÉ

Conseiller juridique du Ministre de la pêche Ministère de la pêche et de l'économie maritime Av. Amilcar Cabral, BP 102 Bissau Henrique ANTÓNIO DA SILVA Conseiller du Ministre de la pêche et de l'économie maritime Ministère de la pêche et de l'économie maritime Av. Amilcar Cabral, BP 102 Bissau

HONDURAS

Maya REINA DE TITTA Consejero Representante Permanente Alterno Embajada de la República de Honduras Via Giambattista Vico 40, int. 8 00196 Roma

HUNGARY/HONGRIE/HUNGRÍA

Karoly PINTER Ministry of Agriculture and Rural Development Kossuth Lajos-tér 11 Postal Address: 1860 Budapest 55. PF 1 Budapest

ICELAND/ISLANDE/ISLANDIA

Stefán ÁSMUNDSSON Director of International Affairs Office Ministry of Fisheries Skulagata 4 IS-150 Reykjavik

Tel.: +354 54 58300 Fax: +354 562 1853

E-mail: stefan.asmundsson@sjr.stjr.is

Gudni BRAGASON Minister Counsellor Permanent Representative to FAO Embassy of the Republic of Iceland Via di San Saba, 12 00153 Rome Tel.: +39 06 57250509 Fax: +39 06 5758012

E-mail: gudni.bragason@utn.stjr.is

Tómas H. HEIDAR Legal Adviser Ministry of Foreign Affairs Raudarárstígur 25 IS-150 Reykjavík Tel.: +354 545 9900

Tel.: +354 545 9900 Fax: +354 5622373

E-mail: tomas.heidar@utr.stjr.is

Jón Erlingur JÓNASSON Counsellor Ministry of Foreign Affairs Raudarárstígur 25 IS-150 Reykjavík

Geir ODDSSON
Desk Officer
Icelandic International Development
Agency
Thverholt 14
IS-105 Reykjavik
Tel.: +354 545 8980
Fax: +354 545 8905
E-mail: geir@iceida.is

Pétur BJARNASON Director Fisheries Association of Iceland Glerargata 28 IS-600 Akureyri

Kristjan THORARINSSON
Population Ecologist
Federation of Icelandic Fishing Vessel
Owners
Borgartun 35
IS-105 Reykjavik

Federica FRASCA Assistant Permanent Mission of Iceland in Rome Via di San Saba, 12 00153 Rome

INDIA/INDE

Shri Ajay BHATTACHARYA
Joint Secretary (Fisheries)
Department of Animal Husbandry,
Dairying and Fisheries
Room No. 221-A - Krishni Bhawan
New Delhi
Tel.: 2338 1994
Fax: 2307 0370
E-mail: a.bhattacharya@mail.nic.in

INDONESIA/INDONÉSIE

Husni MANGGABARANI Director-General of Capture Fisheries Ministry of Marine Affairs and Fisheries Jl. Merdeka No.16 Timur Jakarta Achmad B. BASKARA
Director for Violation Control
Directorate General for Marine and
Fisheries Resources Surveillance and
Controlling
Ministry of Marine Affairs and Fisheries
Jl. Merdeka No.16, Timur
Jakarta

Noor SIDHARTA
Head of Programming Division
Fisheries Resources Surveillance and
Controlling
Ministry of Marine Affairs and Fisheries
Jl. Merdeka No.16, Timur
Jakarta

Reza Shah PAHLEVI Head of Programming Division Directorate General for Aquaculture Ministry of Marine Affairs and Fisheries Jl. Harsono Rm Jakarta

Erizal SODIKIN
Agricultural Attaché
Alternate Permanent Representative
to FAO
Embassy of the Republic of Indonesia
Via Campania 55
00187 Rome

Agus DERMAWAN
Head of Division for Conservation Area
and National Sea Park
Directorate General for Marine Coastal
and Small Islands
Ministry of Marine Affairs and Fisheries
Jl. Merdeka No.16, Timur
Jakarta

Hary CHRISTIJANTO
Head of Section for Cooperation
Directorate General for Capture Fishery
Management
Ministry of Marine Affairs and Fisheries
Jl. Merdeka No.16, Timur
Jakarta

IRAN (ISLAMIC REPUBLIC OF)/ IRAN (RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D')/ IRÁN (REPÚBLICA ISLÁMICA DEL)

Shabanali NEZAMI Deputy Minister for Fisheries Head of Shilat Company Ministry of Jihad-e-Agriculture Keshavarz Blv. Tehran

Javad Shakhs TAVAKOLIAN Ambassador Permanent Representative to FAO Permanent Representation of the Islamic Republic of Iran to FAO Via Aventina, 8 00153 Rome

Seyed Morteza ZAREI Attaché Alternate Permanent Representative to FAO Permanent Representation of the Islamic Republic of Iran to FAO Via Aventina, 8 00153 Rome

IRELAND/IRLANDE/IRLANDA

Jim CONDON
Senior Fisheries Control Manager
Sea Fisheries Control Authority
Regional HQ, "Oak House"
Bessboro Road, Mahon
Cork City
Ireland

ITALY/ITALIE/ITALIA

Romualdo BETTINI Ambassadeur Représentant permanent auprès de la FAO Représentation permanente de l'Italie auprès de la FAO Piazza Margana, 19 00186 Rome

Paolo DUCCI Ministère des affaires étrangères Piazzale della Farnesina 1 00194 Rome Massimo LAVEZZO CASSINELLI

Premier Conseiller

Représentant permanent adjoint auprès

de la FAO

Représentation permanente de l'Italie

auprès de la FAO

Piazza Margana, 19

00186 Rome

Stefano CATAUDELLA

Advisor of Minister

Ministry of Agriculture, Food and Forestry

Policies

Viale dell'Arte 16

00144 Rome

Riccardo RIGILLO

Fisheries and Aquaculture Department

Ministry of Agriculture, Food and Forestry

Policies

Viale dell'Arte 16

00144 Roma

Tel.: +39 06 59084746

Fax: +39 06 59084176

E-mail: r.rigillo@politicheagricole.it

Rosa CAGGIANO

Fisheries and Aquaculture Department

Ministry of Agriculture, Food and Forestry

Policies

Viale dell'Arte 16

00144 Roma

Tel.: +39 06 59084493

Fax: +39 06 53084898

E-mail: r.caggiano@policheagricole.it

Elisa BACCO

Fisheries and Aquaculture Department

Ministry of Agriculture, Food and Forestry

Policies

Viale dell'Arte 16

00144 Roma

Tel.: +39 06 59084493

Fax: +39 06 59084818

Marco MANCINI

Italian Coastguard Headquarters

3rd Department

Viale dell'Arte 16

00144 Rome

Tel.: +39 06 59084864

E-mail:

marco.mancini@infrastrutturetrasporti.it

Dario CAU

Ministry of Agriculture, Food and Forestry

Policies

Via XX Settembre, 20

00187 Rome

Pietro PREZIOSI

Comando Generale della Capitaneria

di Porto

Viale dell'Arte, 16

00144 Roma

Tel.: +39 06 59084447

Francesca SALUCCI

Ministry of Agriculture, Food and Forestry

Policies

Via XX Settembre, 20

00187 Rome

Giulia FRAMEZETTI

Ministry of Agriculture, Food and Forestry

Policies

Via XX Settembre, 20

00187 Rome

Leonardo PERONI

Ministère des affaires étrangères

Piazzale della Farnesina 1

00194 Rome

Antonio DI NATALE

Ministry of Agriculture, Food and Forestry

Policies

Via XX Settembre, 20

00187 Rome

JAPAN/JAPON/JAPÓN

Katsuma HANAFUSA

Counsellor

Resources Management Department

Fisheries Agency of Japan

Ministry of Agriculture, Forestry

and Fisheries

1-2-1 Kasumigaseki, Chiyoda-ku

Tokyo 100-8950

Tel.: +81 3 3591 1086

Fax: +81 3 3502 0571

E-mail: Katsuma hanafusa@nm.maff.go.jp

Joji MORISHITA

Director for International Negotiations

International Affairs Division

Resources Management Department

Fisheries Agency of Japan

Ministry of Agriculture, Forestry

and Fisheries

1-2-1 Kasumigaseki, Chiyoda-ku

Tokyo 100-8950 Tel.: +81 3 3504 3995

Fax: +81 3 3502 0571

E-mail: Joji_morishita@nm.maff.go.jp

Nobuyuki YAGI

Deputy Director

Fisheries Processing Industries and Marketing Division

Fisheries Policy Planning Department

Fisheries Agency of Japan

Ministry of Agriculture, Forestry

and Fisheries

1-2-1 Kasumigaseki, Chiyoda-ku

Tokyo 100-8950

Tel.: +81 3 3501 1961 Fax: +81 3 3591 6867

E-mail: nobuyuki_yagi@nm.maff.go.jp

Miwako TAKASE

Deputy Director

International Affairs Division

Resources Management Department

Fisheries Agency of Japan

Ministry of Agriculture, Forestry

and Fisheries

1-2-1 Kasumigaseki, Chiyoda-ku

100-8950 Tokyo

Tel.: +81 3 3591 1086 Fax: +81 3 3502 0571

E-mail: miwako_takase@nm.maff.go.jp

Toshitsugu SHIKADA

Deputy Director

Far Seas Fisheries Division

Resources Management Department

Fisheries Agency of japan

Ministry of Agriculture, Forestry

and Fisheries

1-2-1 Kasumigaseki, Chiyoda-ku

100-8950 Tokyo

Tel.: +81 3 3502 8204 Fax: +81 3 3595 7332

E-mail: toshitsugu_shikada@nm.maff.go.jp

Makoto YAMAUCHI

Assistant Director

International Affairs Division

Resources Management Department

Fisheries Agency of Japan

Ministry of Agriculture, Forestry

and Fisheries

1-2-1 Kasumigaseki, Chiyoda-ku

100-8950 Tokyo

Tel.: +81 3 3591 1086

Fax: +81 3 3502 0571

E-mail: makoto_yamauchi@nm.maff.go.jp

Shuya NAKATSUKA

Assistant Director

International Affairs Division

Resources Management Department

Fisheries Agency of Japan

Ministry of Agriculture, Forestry

and Fisheries

1-2-1 Kasumigaseki, Chiyoda-ku

100-8950 Tokyo

Tel.: +81 3 3591 1086

Fax: +81 3 3502 0571

E-mail: shuya_nakatsuka@nm.maff.go.jp

Seiiki YOKOI

Minister-Counsellor

Deputy Permanent Representative to FAO

Embassy of Japan

Via Quintino Sella 60

00187 Rome

Italy

Tel.: +39 06 487 99410

Fax: +39 06 488 5109

E-mail: seiichi.yokoi@mofa.go.jp

Tetsuya KAWASHIMA

First Secretary

Alternate Permanent Representative

to FAO

Embassy of Japan

Via Quintino Sella 60

00187 Rome

Italy

Tel.: +39 06 487 99411

Fax: +39 06 488 5109

E-mail: tetsuya.kawashima@mofa.go.jp

Yoshihiro KURAYA

First Secretary

Alternate Permanent Representative

to FAO

Embassy of Japan

Via Quintino Sella 60

00187 Rome, Italy

Tel.: +39 06 487 99412 Fax: +39 06 488 5109

E-mail: yoshihiro.kuraya@mofa.go.jp

Yoshio KANEKO

Global Guardian trust

3-25-47 Nishishinbashi

Minato-ku, 105-0063, Tokyo

Tel.: +81 3 3459 5447 Fax: +81 3 3459 5449

E-mail: gtrust@wa2.so-net.ne.jp

Dan GOODMAN

Counsellor

The Institute of Cetacean Research

4-5 Toyomi-cho, Chuo-ku

104-0055 Tokyo

Tel.: +81 3 3536 6523 Fax: +81 3 3536 6522

E-mail: dgoodman@spa.att.ne.jp

Yoshihiro TAKAGI

Managing Director for International

Relationship

Overseas Fisheries Cooperation Foundation

1-9-13 Akasaka - Minato-ku, Tokyo

Tel.: +81 3 3585 5087 Fax: +81 2 3585 4539 E-mail: takagi@ofcf.or

Makoto MIYAKE

Counsellor

Japan Tuna Fisheries Corporative

Association

2-3-22 Kudankita, Chiyoda-ku

Tokyo 102-0073

Tel.: +81 3 3264 6167

Fax: +81 3 3234 7455

Noriaki TAKAGI

Director

Executive Secretary

Japan deep Sea Trawlers Association

NK-BLDG., 6F - 3-6 Kanda Ogawa-cho

Chiyoda-ku, Tokyo 101-0052

Tel.: +81 3 3291 8508 Fax: +81 3 3233 3267

E-mail: nittoro@jdsta.or.jp

KENYA

Mathias WAFULA

Deputy Director of Fisheries

Ministry of Livestock and Fisheries

Development

P.O Box 58 187 Nairobi

Kenya

Tel.: +254 23742320

E-mail: mwafula@hotmail.com

Joseph Kimani MBURU

Agricultural Attaché

Alternate Permanent Representative

to FAO

Embassy of the Republic of Kenya

Via Archimede, 164

00197 Rome

KUWAIT/KOWEÏT

Lamya Ahmed AL-SAQQAF

Counsellor

Permanent Representative to FAO

Permanent Representation of the State

of Kuwait to FAO

Viale Aventino, 36 int. 8

00153 Rome

LATVIA/LETTONIE/LETONIA

Normunds RIEKSTINS

Director of the National Board of Fisheries

2, Republikas laukums

Riga LV-1010

Tel.: + 371 7323 877

Fax: + 371 7323 877

E-mail: vzp@vzp.gov.lv

LIBERIA/LIBÉRIA

Musu J. RUHLE

Counsellor

Chargé d'Affaires a.i.

Deputy Permanent Representative to FAO

Embassy of the Republic of Liberia

Piazzale delle Medaglie d'Oro, 7

00136 Rome

LIBYAN ARAB JAMAHIRIYA/ JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE/ JAMAHIRIJA ÁRABE LIBIA

Seraj Addin S.A. ESSA Permanent Representation of the Libyan Arab Jamahiriya to FAO Via Torquato Taramelli, 30 int. 10 00197 Rome

LITHUANIA/LITUANIE/LITUANIA

Aidas ADOMAITIS Director-General Fisheries Department Ministry of Agriculture J. Lelevelio Str. 6 - 01103 Vilnius

Tel.: +370 5 239 1175 Fax: +370 5 239 1176

Algirdas RUSAKEVICIUS
Deputy Director General of Fisheries
Department
Ministry of Agriculture
J. Lelevelio Str. 6
01103 Vilnius

Tel.: Tel.: +370 5 239 1175 Fax: +370 5 239 1176

Indré SIDLAUSKIENÈ Head of European Union and International

Affairs Division Fisheries Department Ministry of Agriculture J. Lelevelio Str. 6 LT 01103 Vilnius

MADAGASCAR

Auguste Richard PARAINA Ambassadeur Représentant permanent auprès de la FAO Ambassade de la République de Madagascar Via Riccardo Zandonai, 84/A 00194 Rome

MONJA
Conseiller
Représentant permanent adjoint auprès
de la FAO
Ambassade de la République de
Madagascar
Via Riccardo Zandonai, 84/A
00194 Rome

MALAWI

Charles Peter MSOSA
Principal Secretary
Department of Fisheries
Ministry of Energy, Mines and Natural
Resources
P/Bag 350
Lilongwe
E-mail: msosacp@malawigov.mw

Alexander BULIRANI
Acting Director of Fisheries
Department of Fisheries
Ministry of Energy, Mines and Natural
Resources
PO Box 593
Lilongwe
E-mail: bulirani@sdnp.org.mw

MALAYSIA/MALAISIE/MALASIA

Raja Mohammad Noordin RAJA OMAR Director Marine Fisheries Research and Development Managment Division South East Asia Fisheries Development Center (SEAFDEC) Department of Fisheries Malaysia

Abdul Rahman Bin Abdul WAHAB
Fisheries Officer
Planning, Development and International
Division
Department of Fisheries
Malaysia

Johari BIN RAMLI Agricultural Attaché Alternate Permanent Representative to FAO Embassy of Malaysia Via Nomentana, 297 00162 Rome

MALDIVES/MALDIVAS

Faathin HAMEED
Deputy Minister
Ministry of Fisheries, Agriculture and
Marine Resources
Ghaazee Building
Ameer Ahmed Magu
Malé

Mohamed SHAINEE
Deputy Director
Ministry of Fisheries, Agriculture
and Marine Resources
Ghaazee Building
Ameer Ahmed Magu
Malé

MALI/MALÍ

Seydou COULIBALY Conseiller technique Ministère de l'élevage et de la pêche Bamako E-mail: seydou.coulibaly@mep-mali.org

MAURITANIA/MAURITANIE

Mohamed Abderrahmane ABEID Secrétaire Général Ministère des pêches et de l'économie maritime BP 137 Nouakchott

Yahya NGAM Ambassadeur Représentant permanent auprès de la FAO Ambassade de la République islamique de Mauritanie Via Paisiello, 26 Int. 5 00198 Rome

Mohamad El Hafed Ould EJIWEN
Directeur de la pêche industrielle
(DPI/MPEM)
Ministère des pêches et de l'économie
maritime
BP 137
Nouakchott

Mamoudou ALIOU DIA
Directeur de l'Institut Mauritianien des
recherches océanographiques et des
pêches de Nouadhibou (IMROP/MPEM)
Ministère des pêches et de 'économie
maritime
BP 22
Nouadhibou
E-mail: malioudua@yahoo.fr

Mariem Mint MOHAMED AHMEDOU Premier Conseiller Représentant permanent suppléant auprés de la FAO Ambassade de la République islamique de Mauritanie Via Paisiello, 26 Int. 5 00198 Rome

MAURITIUS/MAURICE/MAURICIO

Nirmala BOODHOO
Permanent Secretary
Ministry of Agro-Industry and Fisheries
4th Floor, LICI Centre
J. Kennedy Street
Port Louis
Tel.: 230 23113407
Fax: 208 1929
E-mail: fisheries@mail.gov.mu

Munesh MUNBODH Chief Fisheries Officer Ministry of Agro-Industry and Fisheries 4th Floor LICI Centre J. Kennedy Street Port Louis Tel.: 230 2087989 Fax: 2081929

E-mail: mumunbodh@mail.gov.mu

Denis CANGY
Alternate Permanent Representative
to FAO
Embassy of the Republic of Mauritius
127, rue de Tocqueville, 75017 Paris
c/o Consulate of the Republic of Mauritius
Via G.B. Morgagni 6/A
00161 Rome

MEXICO/MEXIQUE/MÉXICO

Rafael TOVAR Y DE TERESA Embajador Representante Permanente ante la FAO Embajada de los Estados Unidos Mexicanos Via Lazzaro Spallanzani, 16 00161 Roma Víctor Daniel FLORES FUENTES Consejero Representante Permanente Alterno ante la FAO Embajada de los Estados Unidos Mexicanos Via Lazzaro Spallanzani, 16 00161 Roma

MONACO/MÓNACO

Patrick VAN KLAVEREN
Délégué à l'environnement international
et méditerranéen
Ministère d'Etat
Place de la Visitation - Monaco Ville
BP 522 98015 Monaco Cedex

Tel.: +377 93 152122 Fax: +377 93 509591

E-mail: pvanklaveren@gouv.mc

MOROCCO/MAROC/MARRUECOS

Abdesslam FAHFOUHI
Chef de la Division de la protection
des ressources halieutiques
Ministère de l'agriculture, du
développement rural et des pêches
maritimes
Place Abdallah Chefchaouni
Quartier Administratif
Rabat Chellah

Ahmed JOUKER
Chef de Division
Ministère de l'agriculture, du
développement rural et des pêches
maritimes
Place Abdallah Chefchaouni
Quartier Administratif
Rabat Chellah

Mohamed Yassine EL AROUSSI Chef de Service Direction de la coopération et des affaires juridiques Rabat

Salah BENCHERIFI Chef Département ressources halieutiques Institut national de recherche halieutique 2, rue Tiznit 20000 Casablanca

MOZAMBIQUE

Victor Manuel BORGES Vice-Minister for Fisheries Ministry of Fisheries Rua Consiglieri Pedroso, 347 PO Box 1723 Maputo

Ivone LICHUCHA
National Director of Fisheries
Administration
Ministry of Fisheries
Rua Consiglieri Pedroso, 347
PO Box 1723
Maputo

Domingos GOVE Director Fisheries Research Institute Ministry of Fisheries Rua Consiglieri Pedroso, 347 PO Box 1723 Maputo

NAMIBIA/NAMIBIE

Peter AMUTENYA
Director of Operations
Ministry of Fisheries and Marine Resources
Private Bag 13355
Brendan Simbwaye Building
Urhland Street
Windhoek

Moses MAURIHUNGIRIRE
Director of Resource Management
Ministry of Fisheries and Marine Resources
Private Bag 13355
Brendan Simbwaye Building
Urhland Street
Windhoek

Aina UULENGA
Deputy Director of Policy Planning and
Economics
Ministry of Fisheries and Marine Resources
Private Bag 13355
Brendan Simbwaye Building
Urhland Street
Windhoek

Ekkehard KLINGELHOEFFER
Deputy Director of Aquaculture
Ministry of Fisheries and Marine Resources
Private Bag 13355
Brendan Simbwaye Building
Urhland Street
Windhoek

NETHERLANDS/PAYS-BAS/ PAÍSES BAJOS

Ewald WERMUTH
Ambassador
Permanent Representative to FAO
Permanent Representation of the Kingdom
of the Netherlands to the UN
Organizations for Food and Agriculture
Via delle Terme Deciane, 6
00153 Rome

Reinder SCHAAP
Senior Policy Officer
Department of Fisheries
Ministry of Agriculture, Nature and Food
Quality
The Hague

Yoshinobu TAKEI
Netherlands Institue for the Law of the Sea
(NILOS)
School of Law of the Utrecht University
Achter Sint Pieter 200
3512 HT Utrecht
E-mail: y.takei@law.uu.nl

NEW ZEALAND/NOUVELLE-ZÉLANDE/ NUEVA ZELANDIA

Jane WILLING
Director, International Fisheries
Ministry of Fisheries
PO Box 1020
Wellington

Alexandra EDGAR Senior International Advisor Ministry of Fisheries PO Box 1020 Wellington

Alastair MACFARLANE New Zealand Seafood Industry Council Private Bag 24-901 Wellington

NICARAGUA

Amelia SILVA
Ministro Consejero
Representante Permanente Alterno
ante la FAO
Embajada de la República de Nicaragua
Via Brescia, 16
00198 Roma

NIGER/NÍGER

Zakariaou ADAM MAIGA Conseiller Représentant permanent adjoint auprès de la FAO Ambassade de la République du Niger Via Antonio Baiamonti, 10 Rome

NIGERIA/NIGÉRIA

Bamidele F. DADA
Minister of State for Agriculture
and Water Resources
Federal Ministry of Agriculture and Rural
Development
Area 11, Garki
Abuja

Philip AMIENGHEME
Director
Federal Department of Fisheries
Federal Ministry of Agriculture and Rural
Development
Area 11, Garki
Abuja

Ademola David ADEJUWON
Special Assistant to the Minister of
Agriculture and Water Resources
Federal Ministry of Agriculture and Rural
Development
Abuja

S.O. AYENI Assistant Director Federal Department of Fisheries Federal Ministry of Agriculture and Rural Development Area 11, Garki Abuja

NORWAY/NORVÈGE/NORUEGA

Johán H. WILLIAMS Director-General

Ministry of Fisheries and Coastal Affairs

PB 818 Dep. 0032 Oslo

Tel.: +47224 3440

Marit H. HELLER

Ministry of Fisheries and Coastal Affairs PB 8118 Dep.

0032 Oslo

Tel.: +47 99 511616

Nina DRANGE

Adviser

Ministry of Fisheries and Coastal Affairs

PB 8118 Dep. 0032 Oslo

Terje LOEBACH Special Adviser

Directorate of Fisheries

Svein MUNKEJORD

Special Adviser

Directorate of Fisheries

Olay LEKVE

Head of Information Directorate of Fisheries

Tel.: +47 95833470

Tore JAKOBSEN

Senior Adviser, Research Institute of Marine Research

Alf Hakon HOEL Assocate Professor

University of Tromsø

Kirsten BJØRU

Senior Adviser

NORAD

Brit FISKNES

Senior Adviser

NORAD

Einar TALLAKSEN

Senior Adviser

Ministry of Foreign Affairs

PO Box 8114 Dep

0032 Oslo

Anniken R. KRUTNES

Assistant Director-General

Ministry of Foreign Affairs

PO Box 8114 Dep

0032 Oslo

Bjørn HERSOUG

Professor, Dr Philos.

Norwegian College of Fishery Science,

University of Tromså

Astrid HOLTAN

Counsellor

Norwegian Delegation to WTO

Geneva

Daniel VAN GILST

Deputy Permanent Representative to FAO

Royal Norwegian Embassy Via delle Terme Deciane, 7

00153 Rome

Thomas JENSEN

Royal Norwegian Embassy

Via delle Terme Deciane, 7

00153 Rome

OMAN/MÁN

Hamad AL OUFI

Under Secretary for Fisheries

Ministry of Agriculture and Fisheries

Muscat

Saeed AL HARITHY

Ambassador to Italy

Embassy of the Sultanate of Oman

Via della Camilluccia, 625

00135 Rome

Habib AL HASNI

Director, International Relations

Department

Ministry of Agriculture and Fisheries

Muscat

Rasmi MAHMOUD

Adviser at the Embassy

Embassy of the Sultanate of Oman

Via della Camilluccia, 625

00135 Rome

PAKISTAN/PAKISTÁN

Shahid Hussain RAJA Additional Secretary Ministry of Food, Agriculture and Livestock B Block, Pakistan Secretariat Islamabad

PANAMA/PANAMÁ

Horacio MALTEZ
Ministro Consejero
Representante Permanente alterno
ante la FAO
Representación Permanente de la
República de Panamá ante la FAO
Viale Regina Margherita, 239 - piso 4
00198 Roma

PAPUA NEW GHINEA/ PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE/ PAPUA NUEVA GUINEA

Augustine MOBHIA Executive Manager Fisheries Management National Fisheries Authority PO Box 2016 Port Moresby, NCD

Noan PAKOP Executive Manager, MCS National Fisheries Authority PO Box 2016 Port Moresby, NCD

Norman BARNABAS Consultant National Fisheries Authority PO Box 2016 Port Moresby, NCD

PERU/PÉROU/PERÚ

Jorge ZUZUNAGA
Asesor Despacho Viceministerial
de Pesquería
Ministerio de la Producción
Calle Uno Oeste n. 60, Urb. Córpac
San Isidro
Lima

Roberto SEMINARIO Ministro Representante Permanente Adjunto ante la FAO Embajada de la República del Perú Via Francesco Siacci, 2/B, int. 5 00197 Roma

Manuel ÁLVAREZ ESPINAL Consejero and Representante Permanente Alterno ante la FAO Embajada de la República del Perú Via Francesco Siacci, 2/B, int. 5 00197 Roma

PHILIPPINES/FILIPINAS

Malcolm SARMIENTO
Director of the Bureau of Fisheries
and Aquatic Resource (BFAR)
Department of Agriculture
Office of the Secretary
Elliptical Road, Diliman
Quezon City 1100

Noel DE LUNA
Deputy Permanent Representative to FAO
Embassy of the Republic of the Philippines
Viale delle Medaglie d'Oro, 112
00136 Rome

Maria Luisa GAVINO Alternate Permanent Representative to FAO Embassy of the Republic of the Philippines Viale delle Medaglie d'Oro, 112 00136 Rome

POLAND/POLOGNE/POLONIA

Leszek DYBIEC
Deputy Director
Fisheries Department
Ministry of Agriculture and Rural
Development
30 Wspólna Street
00-930 Warsaw

Zbigniew KARNICKI Science Director Sea Fisheries Institute Ministry of Agriculture and Rural Development 30 Wspólna Street 00-930 Warsaw Marcin KACZMARSKI Fisheries Department Ministry of Agriculture and Rural Development 30 Wspólna Street 00-930 Warsaw

Ryszard WOJTAL
Minister Counsellor
Permanent Representative to FAO
Embassy of the Republic of Poland
(Office of the Permanent Representative
to FAO)
Via Pietro Paolo Rubens, 20
00197 Rome

PORTUGAL

Emília BATISTA

Director

Resources Department of the Directorate General for Fisheries and Aquaculture

Av. Brasília 1449-030 Lisboa Tel.: +351 213035850 Fax: +351 213035922

E-mail: ebatista@dgpa.min-agricultura.pt

QATAR

Soltan Saad S.K. AL-MORAIKHI Ambassador Permanent Representative to FAO Embassy of the State of Qatar Via Antonio Bosio, 14 00161 Rome

Mohamed AL-QAYED
Assistant Head Section Fisheries
Development
Fisheries Department
Ministry of Municipal Affairs
and Agriculture
PO Box 446
Doha
Tel: (+974) 4463316

Tel.: (+974) 4463316 Fax: (+974) 4365803

E-mail: mohammed@alqayed.com

Adel AL ALI Head Section of Marine Control PO Box 446 Doha

Tel.: +974 5851595

E-mail: ssull10@hotmail.com

Hatour AKEEL Embassy of the State of Qatar Via Antonio Bosio, 14 00161 Rome

REPUBLIC OF KOREA/RÉPUBLIQUE DE CORÉE/REPÚBLICA DE COREA

Chang Kyun KIM
Director
Ministry of Maritime Affairs and Fisheries
140-2 Gye-dong
Jongno-gu
Seoul

Dohyung KOO Deputy Director Ministry of Maritime Affairs and Fisheries 140-2 Gye-dong Jongno-gu Seoul

Heungbae KIM Inspector Ministry of Maritime Affairs and Fisheries 140-2 Gye-dong Jongno-gu Seoul

ROMANIA/ROUMANIE/RUMANIA

Gabriela DUMITRIU
Conseiller
Représentant permanent adjoint auprès de la FAO
Ambassade de Roumanie
Via Nicolò Tartaglia 36
00197 Rome

Marian CHIRIAC Ministère de l'agriculture, des forêts, et du développement rural B-dul Carol I, nr. 2, secteur 3 Bucarest

RUSSIAN FEDERATION/FÉDÉRATION DE RUSSIE/FEDERACIÓN DE RUSIA

Alexander YAKIMUSHKIN
Head of Division
Ministry of Agriculture of the Russian
Federation
Moscow

Alexander OKHANOV Head of Department Federal Agency for Fisheries Moscow

Evgeny KATS Deputy Head of Department Federal Agency for Fisheries Moscow

Kamil BEKYASHEV Adviser Federal Agency for Fisheries Moscow

Alexander TITARENKO Counsellor (Relations with FAO and WFP) Embassy of the Russian Federation in Italy Rome

Nikolay I. RUBSTOV Expert on Fishery Embassy of Russian Federation in Italy Rome

SAINT LUCIA/SAINTE-LUCIE/ SANTA LUCÍA

Vaughn Andrew CHARLES Director of Fisheries Ministry of Agriculture, Fisheries and Forestry Stanislaus James Building Waterfront Castries

Tel.: 1758 468 4135 Fax: 1758 452 3853

SAINT VINCENT AND THE GRENADINES/SAINT-VINCENT-ET-LES GRENADINES/SAN VICENTE Y LAS GRANADINAS

Raymond RYAN
Chief Fisheries Officer
Ministry of Agriculture, Forestry
and Fisheries
Richmond Hill
Kingstown

Tel.: 1784 4561178 Fax: 1784 4572117

E-mail: fishdiv@caribsurf.com

SAN MARINO/SAINT-MARIN

Daniela ROTONDARO
Counsellor
Permanent Representative to FAO
Embassy of the Republic of San Marino
Via Eleonora Duse, 35
00197 Rome
Tel.: +30 06 8072511
Fax: +39 06 8070072
E-mail: ambsmarinofao@ambrsm.it

SAUDI ARABIA/ARABIE SAOUDITE/ ARABIA SAUDITA

Waleed Bin Khaled A. QARMALI
Director of Marine Fisheries Development
Unit
Ministry of Agriculture
Office for Deputy of Fisheries Affairs
Minister's Office, Airport Road
Riyadh

Abdulrahman Mohammed AL-ANGARI Minister Plenipotentiary Permanent Representative to FAO Permanent Representation of the Kingdom of Saudi Arabia to FAO Via della Piramide Cestia, 63 00153 Rome

Abdulrahman Bin ALI ALTORIF Assistant Director Marine Organization Environment Ministry of Agriculture Office for Deputy of Fisheries Affairs Minister's Office, Airport Road Riyadh

Mohammed Bin YOUNIS SIT Assistant Director-General Fish Farming Centre Jeddah-Ubhor

Bandar AL-SHALHOOB
Alternate Permanent Representative to
FAO
Permanent Representation of the Kingdom
of Saudi Arabia to FAO
Via della Piramide Cestia, 63
00153 Rome

SENEGAL/SÉNÉGAL

Papa Cheikh Saadibou FALL Ambassadeur Représentant permanent auprès de la FAO Ambassade de la République du Sénégal Via Giulia, 66 00186 Rome

Moustapha THIAM
Directeur adjoint des pêches maritimes
Ministère de l'économie maritime et des
transports maritimes internationaux

Building administratif, 4ème étage

Dakar

Alassane WÉLÉ
Deuxième Conseiller
Représentant permanent suppléant auprès
de la FAO
Ambassade de la République du Sénégal
Via Giulia, 66
00186 Rome

SEYCHELLES

Finley RACOMBO
Chairman
Seychelles Fishing Authority
Ministry of Environment and Natural
Resources
PO Box 891
Victoria, Mahe

Gerard DOMINGUE
Senior Manager
Monitoring Control and Surveillance
Seychelles Fishing Authority
Ministry of Environment and Natural
Resources
PO Box 449
Fishing Port
Victoria, Mahe

SIERRA LEONE/SIERRA LEONA

Elio PACIFICO Consul General Alternate Permanent Representative to FAO Via Generale Orsini Giordano 80132 Napoli Italy

SLOVAKIA/SLOVAQUIE/ESLOVAQUIA

Martin PODOLA Ministry of Agriculture Dobrovicova 12 812 66 Bratislava

Milan KOVÁC Counsellor and Permanent Representative to FAO Embassy of the Slovak Republic Via dei Colli della Farnesina, 144 00194 Rome

SLOVENIA/SLOVÉNIE/ESLOVENIA

Rok TOMSIC Permanent Representation of the Republic of Slovenia to FAO Via Francesco Pacelli 14/B 00193 Rome

SOUTH AFRICA/AFRIQUE DU SUD/ SUDÁFRICA

Monde MAYEKISO DDG, MCM of Department of Environmental Affairs and Tourism Private Bag X 2, Rogge Bay, 8012 E-mail: mmayekiso@deat.gov.za

Ntobeko BACELA
Director, Inshore Fisheries Management
Department of Environmental Affairs
and Tourism
Private Bag X2 - Rogge Bay, 8012
E-mail: nbacela@deat.gov.za

SPAIN/ESPAGNE/ESPAÑA

José Luis DICENTA BALLESTER
Embajador and Representante Permanente
ante la FAO
Embajada de España
(Oficina de los Representantes Permanentes
Adjunto y Alterno)
Largo dei Lombardi, 21
00186 Roma

Carmen-Paz MARTI Deputy Assistant Director-General Ministerio de Agricultura, Pesca y Alimentación Madrid Aberto LÓPEZ GARCIA-ASENJO Director General de Estructuras y Mercados Pesqueros Ministerio de Agricultura, Pesca y Alimentación

José Luis GONZÁLEZ SERRANO Subdirector General de Gestión de los Fondos Estructurales y Acuicultura Ministerio de Agricultura, Pesca y Alimentación Madrid

Isabel ARAGÓN
Subdirección General de Comercialización
Pesquera
Ministerio de Agricultura, Pesca y
Alimentación
Madrid

Carmen RODRIGUEZ
Subdirección General de Comercialización
Pesquera
Ministerio de Agricultura, Pesca y
Alimentación
Madrid

Ernesto RÍOS LOPEZ
Consejero
Representante Permanente Adjunto
ante la FAO
Embajada de España
(Oficina de los Representantes Permanentes
Adjunto y Alterno)
Largo dei Lombardi, 21
00186 Roma

Angel OROZCO GÓMEZ
Agregado/Representante Permanente
Alterno ante la FAO
Embajada de España
(Oficina de los Representantes Permanentes
Adjunto y Alterno)
Largo dei Lombardi, 21
00186 Roma

Carmen GARRIDO
Técnica de la Representación Permanente
ante la FAO y el PMA
Embajada de España
(Oficina de los Representantes Permanentes
Adjunto y Alterno)
Largo dei Lombardi, 21
00186 Roma

SRI LANKA

A. HETTIARACHCHI
Director-General
Ministry of Fisheries and Aquatic
Resources
New Secretariat, Maligawatta
Colombo 10
Tel.: +94 11 2446183-5
Fax: +94 11 2541184
E-mail: secmof@sltnet.lk

H.S.G. FERNANDO
Director
Ministry of Fisheries and Aquatic
Resources
New Secretariat, Maligawatta
Colombo 10
Tel.: +94 11 2472186
Fax: +94 11 2472192

A.D.P.C. WIJEGOONAWARDANA
Deputy Director
Department of Fisheries and Aquatic
Resources
Ministry of Fisheries and Aquatic
Resources
Colombo
Tel.: +94 11 2446291
Fax: +94 112446291

E-mail: hsgfernando@fisheries.gov.lk

Hasanthi DISSANAYAKE Minister Counsellor Alternate Permanent Representative to FAO Embassy of the Democratic Socialist Republic of Sri Lanka Via Adige, 2

adpcwijegoonawardana@fishereis.gov.lk

SURINAME

00198 Rome

E-mail:

Kermechend RAGHOEBARSING Minister for Agriculture, Animal Husbandry and Fisheries Letitia Vriesdelaan 10 Paramaribo Muriel JAGESAR-WIRJODIRJO

Juridical Officer

Department of Fisheries

Ministry of Agriculture, Animal Husbandry

and Fisheries

Cornelis Jangbawstr. no 50

Paramaribo

SWEDEN/SUÈDE/SUECIA

Tommie SJÖBERG

Deputy Director-General

Ministry of Agriculture, Food and Fisheries

Fredsgatan 8

Stockholm

Rolf ÅKESSON

Deputy Director

Ministry of Agriculture, Food and Fisheries

Fredsgatan 8

Stockholm

Christer WRETBORN

Ambassador

Permanent Representative to FAO

Embassy of Sweden

Piazza Rio de Janeiro, 3

00161 Rome

Margareta ARNESSON

Programme Officer

Embassy of Sweden

Piazza Rio de Janeiro, 3

00161 Rome

Staffan LARSSON

Senior Adviser

Project Manager

Swedish Board of Fisheries

Gothenburg

Johan SUNDBERG

Senior Adviser

Swedish International Development

Cooperation Agency (SIDA)

Valmallavägen 199

SE-10525 Stockholm

Kent BLOM

Senior Adviser

Swedish Maritime Administration

Stockholm

Reine JOHANSSON

Chairman

H Baltic Sea RAC

Gothenburg

SYRIAN ARAB REPUBLI/RÉPUBLIQUE ARABE SYRIENNE/REPÚBLICA ÁRABE SIRIA

Nidal HAIDAR

Fisheries Department

Ministry of Agriculture and Agrarian

Reform

Al-Jabri

Damascus

Tel.: 083 747559

THAILAND/THAÏLAN/TAILANDIA

Jaranthada KARNASUTA

Director-General of Fisheries

Ministry of Agriculture and Cooperatives

Kasetsart University Campus

Chatuchak

Bangkok 10900

Tel.: 66-2 562 0529

Tritaporn KHOMAPAT

Minister (Agriculture)

Permanent Representative to FAO

Office of Agricultural Affairs

Royal Thai Embassy

Via Cassia 929 Villino M

00189 Rome

Supranee CHINABUT

Senior Advisor on Fish Diseases

Department of Fisheries

Ministry of Agriculture and Cooperatives

Kasetsart University Campus

Chatuchak

Bangkok 10900

Tel.: 66-2 562 0529

Wimol JANTRAROTAI

Senior Expert on International Fisheries

Affairs

Department of Fisheries

Ministry of Agriculture and Cooperatives

Kasetsart University Campus

Chatuchak

Bangkok 10900

Tel.: 66-2 562 0529

Waraporn PROMPOJ

Chief of International Cooperation Group, Fisheries Foreign Affairs Division

Department of Fisheries

Ministry of Agriculture and Cooperatives

Kasetsart University Campus

Chatuchak Bangkok 10900 Tel.: 66-2 562 0529

Sairak CHAILANGGAR

First Secretary

Deputy Permanent Representative to FAO

Office of Agricultural Affairs

Royal Thai Embassy

Via Cassia 929 Villino M

00189 Rome

TONGA

Peauafi HAUKINIMA

Minister for Agriculture, Food, Forests and Fisheries

PO Box 14

Nuku'alofa

Sione Vailala MATOTO

Secretary for Fisheries

Department of Fisheries

PO Box 871

Nuku'alofa

Tel.: (676) 21399

Fax: (676)23891

TURKEY/TURQUIE/TURQUÍA

Yüksel YÜCEKAL

Counsellor

Alternate Permanent Representative

to FAO

Embassy of the Republic of Turkey

Via Palestro, 28

00185 Rome

Haydar FERSOY

Biologist

Ministry of Agriculture and Rural Affairs

Akay cad. no.3

Bakanliklar

Ankara

UGANDA/OUGANDA

Dick NYEKO

Commissioner for Fisheries

Ministry of Agriculture, Animal Industry

and Fisheries

PO Box 102

Entebbe

Margaret Lucy KYOGIRE

Minister Counsellor

Deputy Head of Mission

Embassy of the Republic of Uganda

Via Lungotevere dei Mellini, 44.

Scala Valadier - Int. B

00193 Rome

Robert SABIITI

First Secretary/Agricultural Attaché

Alternate Permanent Representative

to FAO

Embassy of the Republic of Uganda

Via Lungotevere dei Mellini, 44

Scala Valadier - Int. B

00193 Rome

UKRAINE/UCRANIA

Sergiy SOCHNEV

Chair of the Committee

The State Committee for Fisheries

45a, Artema Str.

Kyiv 04053

Tel.: +380 (44) 4866243

Ivanna MATSENKO

Senior Expert

The State Committee for Fisheries

45a, Artema Str.

Kyiv 04053

Tel.: +380 (44) 4866883

Fax: +380 (44) 4820984

E-mail: ivarm@uk.net

Vasyl CHERNIK

Deputy-Chief

The State Committee for Fisheries

45a, Artema Str.

Kviv 04053

Tel.: +380 (44) 22 62405

Fax: +380 (44) 4862819

E-mail: chvg46@users.ukrsat.com

UNITED ARAB EMIRATES/ ÉMIRATS ARABES UNIS/ EMIRATOS ÁRABES UNIDOS

Abdulrazzaq ANWAHI

Director

Ministry of Environment and Water

PO Box 1509

Dubai

Fax: 009 714 2957766

E-mail: mrrc@moew.gov.ae

Mobarak MADHI

Engineer

Ministry of Environment and Water

PO Box 213 Abu Dhabi

Tel.: 009712 4495100

Fax: 009712 4495150

Mirghani Hassa OBEID ALI

Embassy of the United Arab Emirates

Via della Camilluccia 492

00135 Rome

UNITED KINGDOM/ROYAUME-UNI/ REINO UNIDO

Tim BOSTOCK

Senior Fisheries Adviser

Growth and Investment Group

Policy Division

Department for International Development

London

Victor HEARD

Deputy Permanent Representative to FAO

Permanent Representation of the United

Kingdom to FAO

Via Monserrato, 48/1

00186 Rome

Darius CAMPBELL

Head of Sustainable International Fisheries

Team Sea Fisheries

Conservation Division Department

for Environment Food and Rural Affairs

London SW1P 2AA

UNITED REPUBLIC OF TANZANIA/ RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE/ REPÚBLICA UNIDA DE TANZANÍA

Geoffrey Frank NANYARO

Director of Fisheries

Ministry of Natural Resources and Tourism

Samora Mission Street (PO Box 9372)

Dar-es-Salaam

Flora Charles LUHANGA

Principal Fisheries Officer

Fisheries Division

Ministry of Natural Resources and Tourism

Samora Mission Street (PO Box 9372)

Dar-es-Salaam

Perpetua HINGI

Agricultural Attaché

Alternate Permanent Representative

to FAO

Embassy of the United Republic

of Tanzania

Villa Tanzania

Via Cortina D'ampezzo, 185

00135 Rome

UNITED STATES OF AMERICA/ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE/ESTADOS UNIDOS DE AMÉRICA

David BALTON

Ambassador

Deputy Assistant Secretary for Oceans

and Fisheries

Bureau of Oceans and International

Environmental and Scientific Affairs

US Department of State

Washington, D.C.

Tel.: (202) 647 2396

Fax: (202) 647 0217

Gaddi H. VASQUEZ

Ambassador

Permanent Representative to FAO

United States Mission to the United

Nations Agencies for Food and

Agriculture

Via Sallustiana, 49

00187 Rome

Tel.: (39) 06 4674 3531 Fax: (39) 06 4674 3535

Willem BRAKEL

First Secretary and Alternate Permanent

Representative to FAO

United States Mission to the United

Nations Agencies for Food and

Agriculture

Via Sallustiana, 49

00187 Rome

Tel.: (39) 06 4674 3506

Fax: (39) 06 4674 3516

Lee A. BRUDVIG

Minister Counsellor

Alternate Permanent Representative

to FAO

United States Mission to the United

Nations Agencies for Food and

Agriculture

Via Sallustiana, 49

00187 Rome

Linda CHAVES

National Marine Fisheries Service

National Oceanic and Atmospheric

Administration

Seattle, WA

Tel.: (206) 860 3328

Fax: (206) 860 3467

Shannon DIONNE

Office of International Affairs

National Oceanic and Atmospheric

Administration

Washington, D.C.

Tel.: (202) 482 3638

Fax: (202) 482 4037

Elizabethann ENGLISH

Office of International Affairs

National Marine Fisheries Service

National Oceanic and Atmospheric

Administration

Silver Spring, MD

Tel.: (301) 713-2276

Fax: (301) 713-2313

Eric GIESE

Chief, Fisheries and Protected Species

Enforcement

United States Coast Guard

2100 2nd St. S.W.

Washington, D.C. 20593

Tel.: +202 372 2186

Fax: +202 372 2913

E-mail: eric.m.giese@uscg.mil

Dale JONES

Office of Law Enforcement

National Marine Fisheries Service

National Oceanic and Atmospheric

Administration

Silver Spring, MD

Tel.: (301) 495-7138

Fax: (301) 495-7138

Rebecca LENT

Office of International Affairs

National Marine Fisheries Service

National Oceanic and Atmospheric

Administration

Silver Spring, MD

Tel.: (301) 713-2276

Fax: (301) 713-2313

Todd BERTOSON

Legislative Assistant

Committee on Commerce, Science

and Transportation

US Senate

Washington, DC

Tel.: (202) 224-4936

Lauren O'BRIEN

Presidential Management Fellow

United States Mission to the United

Nations Agencies for Food and

Agriculture

Via Sallustiana, 49

00187 Rome

Tel.: (39) 06 4674 3503

Fax: (30) 06 4674 3516

Greg SCHNEIDER

Office of International Affairs

National Marine Fisheries Service

National Oceanic and Atmospheric

Administration

Silver Spring, MD

Tel.: (301) 713 2276

Fax: (301) 713-2313

Dean SWANSON

Office of International Affairs

National Marine Fisheries Service

National Oceanic and Atmospheric

Administration

Silver Spring, MD

Tel.: (301) 713 2276

Fax: (301) 713 2313

Deirdre WARNER-KRAMER

Office of Marine Conservation (OES/OMC)

Department of State Washington, DC Tel.: (202) 647 2883 Fax: (202) 647 7350

John CONNELLY

President, National Fisheries Institute

McLean, VA

Tel.: (703) 752 8881 Fax: (703) 752 7583

Miguel ROLON

Executive Secretary

Caribbean Fisheries Management Council

San Juan Puerto Rico

Tel.: (787) 766 5927 Fax: (787) 766 6239

Mark STEVENS

National Environment Trust

Washington, D.C. Tel.: (202) 887 8816 Fax: (202) 887 8889

URUGUAY

Clever Daniel MONTIEL MENDEZ
Director Nacional de Recursos Acuáticos
Ministerio de Ganadería, Agricoltura
y Pesca

Constituyente 1476, Piso 1 Montevideo

Tabaré BOCALANDRO YAPEYÚ

Ministro

Representante Permanente Adjunto

ante la FAO

Embajada de la República Oriental

del Uruguay

Via Vittorio Veneto, 183

00187 Roma

Maria Gabriela CHIFFLET

Representante Permanente Adjunto

ante la FAO

Embajada de la República Oriental

del Uruguay

Via Vittorio Veneto, 183

00187 Roma

VENEZUELA (BOLIVARIAN REPUBLIC OF)/VENEZUELA (RÉPUBLIQUE BOLIVARIENNE DU)/VENEZUELA (REPÚBLICA BOLIVARIANA DE)

Mariela MANCINI Consejera Alternate Permanent Representative to FAO Via Nicolò Tartaglia, 11

VIET NAM

00197 Roma

Viet Thang NGUYEN Vice Minister for Fisheries Ministry of Fisheries Rue Nguyen Cong Hoan 10-12 Hanoi

Manh Cuong DOAN
Expert International Cooperation
Department
Ministry of Fisheries
Rue Nguyen Cong Hoan 10-12
Hanoi

Van Quy TRAN
Deputy Director
Legislation Department
Ministry of Fisheries
Rue Nguyen Cong Hoan 10-12
Hanoi

Trong Yen PHAM
Deputy Director
International Cooperation Department
Ministry of Fisheries
Rue Nguyen Cong Hoan 10-12
Hanoi

Quoc Anh NGUYEN

Expert

National Cooperation Department

Ministry of Fisheries

Rue Nguyen Cong Hoan 10-12

Hanoi

Minh Tuan LU
Deputy Director
Legislation Department
Ministry of Fisheries
Rue Nguyen Cong Hoan 10-12
Hanoi

YEMEN/YÉMEN

Osamh ALMAS Director Marine Science Centre Ministry of Fish Wealth Al-Safia Sana'a

Abdulla THABIT Deputy Director Marine Science Centre Ministry of Fish Wealth Al-Safia Sana'a

Abdurahman BAMATRAF
Ambassador
Permanent Representative to FAO
Permanent Representation of the Republic
of Yemen to FAO
Via Alessandro Malladra, 10b - Int. 10
00157 Rome

ZAMBIA/ZAMBIE

Lucy Mungoma MUNGOMA Ambassador Permanent Representative to FAO Embassy of the Republic of Zambia Via Ennio Quirino Visconti, 8 00193 Rome

Willie O. NDEMBELA
First Secretary
Alternate Permanent Representative
to FAO
Embassy of the Republic of Zambia
Via Ennio Quirino Visconti, 8
00193 Rome

ZIMBABWE

Michael NYERE Counsellor Alternate Permanent Representative to FAO Embassy of the Republic of Zimbabwe Via Virgilio, 8 00193 Rome OBSERVERS FROM FAO MEMBER
NATIONS/OBSERVATEURS D'ÉTATS
MEMBRES DE LA FAO/
OBSERVADORES DE LOS ESTADOS
MIEMBROS DE LA FAO

ANTIGUA AND BARBUDA/ ANTIGUA-ET-BARBUDA/ ANTIGUA Y BARBUDA

Hon. Joanne MASSIAH
Minister for Food Production and Marine
Resources
Ministry of Agriculture, Lands, Marine
Resources and Agro-Industry
Queen Elizabeth Highway
St. John's
Tel.: (268) 562 4679
Fax: (268) 562 1303

E-mail: joanne.massiah@ab.gov.ag

MYANMAR

Hliang Myint OO OO Counsellor Alternate Permanent Representative to FAO Embassy of the Union of Myanmar Via della Camilluccia, 551 00135 Rome

SAINT KITTS AND NEVIS/ SAINT-KITTS-ET-NEVIS/ SAINT KITTS Y NEVIS

Joseph SIMMONDS
Senior Fisheries Officer
Ministry of Housing, Agriculture, Fisheries
and Cooperatives
(Church Street), PO Box 186
Basseterre
Tel.: 869 465 8045

Daven JOSEPH Adviser to Minister Ministry of Housing, Agriculture, Fisheries and Cooperatives (Church Street), PO Box 186 Basseterre

Dasselene

Tel.: 268 728 3179

TUNISIA/TUNISIE/TÚNEZ

Mohamed HAJ ALI SALEM Directeur Général Agriculture et ressources hydrauliques 30, rue Alain Savary 1002 Tunis

Abdelhamid ABID
Conseiller et Représentant permanent suppléant auprès de la FAO
Ambassade de la République tunisienne
Via Asmara, 7
00199 Rome

HOLY SEE/SAINT-SIÈGE/SANTA SEDE

The Right Reverend Monsignor Renato VOLANTE Permanent Observer to FAO Vatican City

Vincenzo BUONOMO Alternate Observer to FAO Vatican City

Lelio BERNARDI Adviser Vatican City

Giovanni TEDESCO Adviser Vatican City

REPRESENTATIVES OF UNITED
NATIONS AND SPECIALIZED
AGENCIES/REPRÉSENTANTS DES
NATIONS UNIES ET DES
INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES/
REPRESENTANTES DE NACIONES
UNIDAS Y ORGANISMOS
ESPECIALIZADOS

INTERNATIONAL MARITIME ORGANIZATION/ORGANISATION MARITIME INTERNATIONALE/ ORGANIZACIÓN MARÍTIMA INTERNACIONAL

Efthimios MITROPOULOS Secretary General 4 Albert Embankment London SE1 7SR, United Kingdom/Royaume-Uni/Reino Unido

SECRETARIAT OF THE CONVENTION ON THE CONSERVATION OF MIGRATORY SPECIES OF WILD ANIMALS

Douglas HYKLE
Senior Advisor
Secretariat
Convention on Migratory Species (CMS)
Hermann Ehlers Str.10
53113 Bonn
Germany/Allemagne/Alemaña
Tel.: (662) 288 1471

Fax: (662) 280 3829 E-mail: hykle@un.org

UNITED NATIONS/ORGANISATION DES NATIONS UNIES/ORGANIZACIÓN DE LAS NACIONES UNIDAS

André TAHINDRO
Senior Ocean Affairs and Law of the Sea
Officer
2 United Nations Plaza
Room DC2-432
New York, NY 10017
United States of America/États-Unis
d'Amérique/Estados Unidos de América
Tel.: (212) 963 3946
Fax: (212) 963 5847
E-mail: tahindro@un.org

WORLD BANK/BANQUE MONDIALE/BANCO MUNDIAL

Kieran KELLEHER
Senior Fisheries Specialist
1818 H Street, NW
Washington, DC 20433
United States of America/États-Unis
d'Amérique/Estados Unidos de América

Oleg P. MARTENS
Consultant
1818 H Street, NW
Washington, DC 20433
United States of America/États-Unis
d'Amérique/Estados Unidos de América

Lidvard GRONNEVET
Senior Fisheries Specialist
1818 H Street, NW
Washington, DC 20433
United States of America/États-Unis
d'Amérique/Estados Unidos de América

WORLD TRADE ORGANIZATION/ ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE/ORGANIZACIÓN MUNDIAL DEL COMERCIO

Clarisse MORGAN Counsellor Rules Division Centre William Rappard Rue de Lausanne 154 CH 1211 Genève Switzerland/Suisse/Suiza

OBSERVERS FROM
INTERGOVERNMENTAL
ORGANIZATIONS/OBSERVATEURS
D'ORGANISATIONS
INTERGOUVERNEMENTALES/
OBSERVADORES DE LAS
ORGANIZACIONES
INTERGUBERNAMENTALES

AFRICAN UNION/UNION AFRICAINE/ UNIÓN AFRICANA

Rosebud KURWIJILA Commissioner for Rural Economy and Agriculture African Union Commission Addis Ababa PO Box 3243 Ethiopia/Éthiopie/Etiopía

Ahmed ELMEKASS
Policy Officer for Livestock and Fisheries
African Union Commission
Addis Ababa
PO Box 3243
Ethiopia/Éthiopie/Etiopía

Frank M. RAYMOND Special Assistant to Commissioner African Union Commission Addis Ababa PO Box 3243 Ethiopia/Éthiopie/Etiopía

AGENCE DE GESTION ET DE COOPÉRATION ENTRE LE SÉNÉGAL ET LA GUINÉE BISSAU

Djibril BALDE Conseiller chargé de la Pêche 122 Avenue André Peytavin 11 195 Dakar Senegal/Sénégal

AGREEMENT ON THE CONSERVATION OF ALBATROSSES AND PETRELS

Warren PAPWORTH Executive Secretary Interim Secretariat GPO Box 824 Hobart 7001 Tasmania Australia/Australie

Tel.: (61) 3 62333123 Fax: (61)3 6233 5497

E-mail: warren.papworth@acap.aq

ATLANTIC AFRICA FISHERIES
CONFERENCE: MINISTERIAL
CONFERENCE ON FISHERIES
COOPERATION AMONG AFRICAN
STATES BORDERING THE ATLANTIC
OCEAN (ATLAFCO)/CONFÉRENCE
MINISTÉRIELLE SUR LA
COOPÉRATION HALIEUTIQUE ENTRE
LES ÉTATS AFRICAINS RIVERAINS DE
L'OCÉAN ATLANTIQUE (COMHAFAT)

Amar DAHMANI
Secrétaire Permanent
BP 476, Nouvelle cité administrative
Agdal, Rabat,
Morocco/Maroc/Marruecos

BAY OF BENGAL PROGRAMME

Yugrai Singh YADAVA Director 91, St. Mary's Road, Abhiramapuram Chennai 600 018 - Tamil Nadu India/Inde

Tel.: +91 44 249 361 88 Fax: +91 44 249 361 02

E-mail: yugraj.yadava@bobpigo.org

CENTRAL AMERICAN
ORGANIZATION OF THE FISHERIES
AND AQUACULTURE SECTOR/
ORGANISATION DU SECTEUR DES
PÊCHES ET DE L'AQUACULTURE DE
L'ISTHME CENTRAMÉRICAIN/
ORGANIZACIÓN DEL SECTOR
PESQUERO Y ACUÍCOLA DEL ISTMO
CENTROAMERICANO

Mario GONZÁLEZ RECINOS Director Regional Boulevard Orden de Malta No. 470 Santa Elena, Antiguo Cuscatlán San Salvador, El Salvador

Tel.: (503) 2248.8340 Fax: (503) 2248.8899

E-mail: mgonzalez@sgsica.org

CENTRE FOR MARKETING INFORMATION AND ADVISORY SERVICES FOR FISHERY PRODUCTS IN LATIN AMERICA AND THE CARIBBEAN/ CENTRE POUR LES SERVICES D'INFORMATION ET DE **CONSULTATION SUR LA COMMERCIALISATION DES** PRODUITS DE LA PÊCHE EN AMÉRIQUE LATINE ET DANS LES CARAÏBES/ CENTRO PARA LOS SERVICIOS DE INFORMACIÓN Y ASESORAMIENTO SOBRE LA COMERCIALIZACIÓN DE LOS PRODUCTOS PESQUEROS EN AMÉRICA LATINA Y EL CARIBE

Roland C. WIEFELS General Director Casilla de Correo 7086 CP: 11200 Montevideo

Uruguay

Tel.: (598-2) 9028 701/2 Fax: (598-2) 9030501

E-mail: infopesca@infopesca.org

CENTRE FOR MARKETING
INFORMATION AND ADVISORY
SERVICES FOR FISHERY PRODUCTS
IN THE ARAB REGION/CENTRE
D'INFORMATION ET DE CONSEIL SUR
LA COMMERCIALISATION DES
PRODUITS DE LA PÊCHE DANS LES
PAYS ARABES/CENTRO PARA LOS
SERVICIOS DE INFORMACIÓN Y
ASESORAMIENTO SOBRE LA
COMERCIALIZACIÓN DE LOS
PRODUCTOS PESQUEROS EN LA
REGIÓN ÁRABE

Abdellatif BELKOUCH
Managing Director
71, Bd. Rahal El Meskini
Casablanca
Morocco/Maroc/Marruecos

Tel.: (212) 22 5408 56/22 4403 86

Fax: (212) 22 54 08 55 E-mail: info@infosamak.org

COMMISSION FOR THE
CONSERVATION OF ANTARCTIC
MARINE LIVING
RESOURCES/COMMISSION POUR LA
CONSERVATION DE LA FAUNE ET DE
LA FLORE MARINES DE
L'ANTARCTIQUE/COMISIÓN PARA LA
CONSERVACIÓN DE LOS RECURSOS
MARINOS VIVOS DEL ANTÁRTICO

Denzil G.M. MILLER
Executive Secretary
PO Box 213 North Hobart
Hobart
Tasmania 7002
Australia/Australie
Tel.: +61 362 10 1111
Fax: +61 362 248 744
E-mail: denzil@ccamlr.org

COMMISSION FOR THE
CONSERVATION OF SOUTHERN
BLUEFIN TUNA/COMMISSION POUR
LA CONSERVATION DU THON ROUGE
DU SUD/COMISIÓN PARA LA
CONSERVACIÓN DEL ATÚN DEL SUR

Neil HERMES Executive Secretary PO Box 37, Deakin West,ACT 2600 Australia/Australie

E-mail: nhermes@ccsbt.org

Huang-Chih CHIANG Observer Unit 1, JAA House 19 Napier Close Deakon, ACT Australia/Australie

COMMISSION ÉCONOMIQUE DU BÉTAIL, DE LA VIANDE ET DES RESSOURCES HALIEUTIQUES EN CEMAC (CEBEVIRHA)

Gabriel NGOMA Conseiller technique Chad/Tchad

Tel.: +235 627 68 05

Fermin NKUMU bee directeur de la pêche et de la pisciculture Avenue Mobutou, Quartier Moursal PO Box 665 N'Djaména Chad/Tchad

Tel.: +235 518386

E-mail: cebevirha@intnet.td

GENERAL FISHERIES COMMISSION FOR THE MEDITERRANEAN/ COMMISSION GÉNÉRALE DES PÊCHES POUR LA MÉDITERRANÉE

Alain BONZON GFCM Executive Secretary FAO Headquarters Viale delle Terme di Caracalla 00153 Rome Italy/Italie/Italia Tel.: +39 06 57056441

Fax: +39 06 57056500

E-mail: alain.bonzon@fao.org

Hadj Ali SALEM GFCM Chairman SIPAM Regional Coordinator 30, rue Alain Savary -1002 Tunis

Tunisia/Tunisie Tel.: +216 71 784 979 Fax: +216 71 793 962

E-mail: hadjAli.salem@fao.org

INDIAN OCEAN TUNA COMMISSION/ COMMISSION DES THONS DE L'OCÉAN INDIEN/COMISIÓN DEL ATÚN PARA EL OCÉANO INDICO

Alejandro Anganuzzi Executive Secretary Indian Ocean Tuna Commission PO Box 1011, Seychelles Tel.: +248-225494

Fax: +248-225494

E-mail: alejandro.anganuzzi@iotc.org

INTER-AMERICAN TROPICAL TUNA COMMISSION/COMMISSION INTERAMÉRICAINE DU THON TROPICAL/COMISIÓN INTERAMERICANA DEL ATÚN TROPICAL

Robin ALLEN
Director
8604 La Jolla Shores Drive
La Jolla, CA 92037
United States of America/États-Unis
d'Amérique/Estados Unidos de América
Tel.: (858)546 71 00/33

INTERGOVERNMENTAL ORGANIZATION FOR MARKETING INFORMATION AND COOPERATION SERVICES FOR FISHERY PRODUCTS IN AFRICA/ORGANISATION INTERGOUVERNEMENTALE D'INFORMATION ET DE COOPÉRATION POUR LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS DE LA PÊCHE EN AFRIQUE/ ORGANIZACIÓN INTERGUBERNAMENTAL DE INFORMACIÓN Y COOPERACIÓN PARA LA COMERCIALIZACIÓN DE LOS PRODUCTOS PESQUEROS EN ÁFRICA

Amadou TALL Director Oibpi 747 Abidjan 01 Côte d'Ivoire

Erik HEMPEL Project Manager PO Box 23523 Windhoek Namibia/Namibie INTERNATIONAL COMMISSION FOR THE CONSERVATION OF ATLANTIC TUNAS/COMMISSION INTERNATIONALE POUR LA CONSERVATION DES THONIDÉS DE L'ATLANTIQUE/COMISIÓN INTERNACIONAL PARA LA CONSERVACIÓN DEL ATÚN DEL ATLÁNTICO

Driss MESKI Executive Secretary Corazón de María 8 28002 Madrid Spain/Espagne/España

Tel.: +34 91 416 5600 Fax: +34 91 415 2612

E-mail: driss.meski@iccat.int

INTERNATIONAL COUNCIL FOR THE EXPLORATION OF THE SEA/CONSEIL INTERNATIONAL POUR L'EXPLORATION DE LA MER/CONSEJO INTERNACIONAL PARA LA EXPLORACIÓN DEL MAR

Hans LASSEN
Head of the Advisory Programme
H.C. Andersens Boulevard 44-46
1553 Copenhagen V
Denmark/Danemark/Dinamarca

Tel.: +45 33386700 Fax: +45 33984215

INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR THE DEVELOPMENT OF FISHERIES IN EASTERN AND CENTRAL EUROPE (EUROFISH)

Victor HJORT H.C Andersens Boulevard 44-46 DK-1553 Copenhagen V Denmark/Danemark/Dinamarca

Tel.: +45 333 777 55/68 Fax: +45 333 777 56

E-mail: victor.hjort@eurofish.dk

LAKE VICTORIA FISHERIES ORGANIZATION/ORGANISATION DES PÊCHES DU LAC VICTORIA/ ORGANIZACIÓN PESQUERA PARA EL LAGO VICTORIA

Thomas W. MAEMBE Executive Secretary PO Box 1625 Jinja

Uganda/Ouganda Tel.: 0256 43 12 0205 Fax: 0256 43 12 3123 E-mail: LVFO-sec@lvfo.org

LEAGUE OF ARAB STATES/ LIGUE DES ÉTATS ARABES/ LIGA DE LOS ESTADOS ÁRABES

Fathi ABU ABED Via Nomentana 133

Rome

Italy/Italie/Italia

Tel.: +39 06 44249994 Fax: +39 06 44119915 E-mail: info@legaaraba.org

NETWORK OF AQUACULTURE CENTRES IN ASIA AND PACIFIC REGION/RÉSEAU DE CENTRES D'AQUACULTURE D'ASIE ET DU PACIFIQUE/RED DE CENTROS DE ACUICULTURA EN ASIA Y EL PACÍFICO

Sena DE SILVA Director-General PO Box 1040, Kasetsart Post Office Bangkok 10903 Thailand/Thaïlande/Tailandia Tel.: (66-2) 561 1728 Fax: (66-2) 561 1727

E-mail: naca@enaca.org

NORDIC COUNCIL OF MINISTERS/ CONSEIL NORDIQUE DES MINISTRES/ CONSEJO NÓRDICO DE MINISTROS

Asmundur GUDJONSSON Senior Adviser St.Strandstraede 18 DK-1255 Copenhagen K Denmark/Danemark/Dinamarca

NORTH EAST ATLANTIC FISHERIES **COMMISSION/COMMISSION DES** PÊCHES DE L'ATLANTIQUE NORD-EST/COMISIÓN DE PESQUERÍAS DEL ATLÁNTICO NORDESTE

Kiartan HOYDAL Secretary of NEAFC 22 Berners Street London W1T 3DY

United Kingdom/Royaume-Uni/Reino Unido

Tel.: +44 0 207 631 0016 Fax: +44 0 207 636 9225

NORTHWEST ATLANTIC FISHERIES ORGANIZATION/ORGANISATION DES PÊCHES DE L'ATLANTIQUE NORD-**OUEST/ORGANIZACIÓN DE** PESQUERÍAS DEL ATLÁNTICO **NOROESTE**

Johanne FISCHER **Executive Secretary** 2 Morris Drive Dartmouth, Nova Scotia B3B 1K8 Canada/Canadá

ORGANIZATION FOR ECONOMIC **COOPERATION AND DEVELOPMENT/** ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES/ORGANIZACIÓN PARA LA COOPERACIÓN Y EL DESARROLLO ECONÓMICOS

Anthony COX Senior Economist of the Fisheries Policies Division 2. rue André Pascal 75 016 Paris France/Francia

Michael LODGE Counsellor Round Table on Sustainable Development 2, rue André-Pascal 75016 Paris France/Francia

C. Sara MINARD 2. rue André-Pascal 75016 Paris France/Francia

Tel.: +33 1 45248483

E-mail: sara.minard@oecd.org

PERMANENT SOUTH PACIFIC COMMISSION/COMMISSION PERMANENTE DU PACIFIQUE SUD/COMISIÓN PERMANENTE DEL PACÍFICO SUR

Gonzalo PEREIRA Secretary General of the CPPS Av. Carlos Julio Arosemena, Km. 3, Edificio Classic, Piso 2 Ecuador/Equateur Tel.: 593-4-222-1202 Fax: 593-4-222-1201

E-mail: sgeneral@cpps-int.org

SECRETARIAT OF THE PACIFIC COMMUNITY/SECRÉTARIAT DE LA COMMUNAUTÉ DU PACIFIQUE/ SECRETARÍA DE LA COMUNIDAD DEL **PACÍFICO**

Tim ADAMS Director Marine Resources Division BP D5 98848 Noumea Cedex New Caledonia/Nouvelle-Calédonie/Nueva Caledonia

Lindsay CHAPMAN Coastal Fisheries Programme Manager BP D5 98848 Noumea Cedex New Caledonia/Nouvelle-Calédonie/Nueva Caledonia

SOUTH EAST ATLANTIC FISHERIES **COMMISSION/ORGANISATION DES** PÊCHES DE L'ATLANTIQUE DU SUD-EST/ORGANIZACIÓN PESQUERA DEL ATLÁNTICO MERIDIONAL ORIENTAL

Hashali HAMUKUAYA Executive Secretary 1st Floor, Savvas Building c/o Nangolo Mbumba Drive and 11th Road, PO Box 4296 Walvis Bay Namibia/Namibie Tel.: +264 64 22 0387 Fax: +264 64 220 389 E-mail: hamukuaya@seafo.org

SOUTH PACIFIC FORUM FISHERIES AGENCY/ORGANISME DES PÊCHES DU FORUM DU PACIFIQUE SUD/ORGANISMO DE PESCA DEL FORO PARA EL PACÍFICO SUR

Tanielu SUA
Director-General
PO Box 629
Honiara
Solomon Islands/Iles Salomon/Islas de
Solomon
E-mail: dan.sua@ffa.int

SOUTHEAST ASIAN FISHERIES DEVELOPMENT CENTER/CENTRE DE DÉVELOPPEMENT DES PÊCHES DE L'ASIE DU SUD-EST/CENTRO DE DESARROLLO DE LA PESCA EN ASIA SUDORIENTAL

Hideki TSUBATA Deputy Secretary-General PO Box 1046 Kasetsart Post Office Bangkok 10903 Thailand/Thaïlande/Tailandia

Suriyan VICHITLEKARN Policy and Program Coordinator PO Box 1046 Kasetsart Post office Bangkok 10903 Thailand/Thaïlande/Tailandia

Yasuhisa KATO Special Advisor PO Box 1046 Kasetsart Post Office Bangkok 10903 Thailand/Thaïlande/Tailandia

SOUTHERN AFRICAN DEVELOPMENT COMMUNITY/COMMUNAUTÉ DU DÉVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE AUSTRALE/COMUNIDAD PARA EL DESARROLLO DEL ÁFRICA MERIDIONAL

Harsen NYAMBE NYAMBE Senior Programme Manager for Natural Resources Management Private Bag 0095 Gaborone Botswana

SUB-REGIONAL FISHERIES COMMISSION

Ciré Amadou KANE Secrétaire Permanent Amitié 3, Villa 4430 BP 25485 Dakar Senegal/Sénégal Tel.: +221 864 04 75 Fax: +221 864 0477

WESTERN AND CENTRAL PACIFIC FISHERIES COMMISSION/ COMMISSION DES PÊCHES POUR LE PACIFÍQUE CENTRAL ET OCCIDENTAL/COMISIÓN DE PESCA PARA EL PACÍFICO OCCIDENTAL Y CENTRAL

Andrew WRIGHT
Executive Director
Kaselehieh Street
PO Box 2356
Kolonia
Pohnpei State 96941
Federated States of Micronesia/États fédérés
de Micronésie/Estados Federados de
Micronesia
Tel.: +691 320 1993

Tel.: +691 320 1993 Fax: +691 320 1108 E-mail: wcpfc@mail.fm

OBSERVERS FROM INTERNATIONAL
NON-GOVERNMENTAL
ORGANIZATIONS/OBSERVATEURS
DES ORGANISATIONS NONGOUVERNEMENTALES
INTERNATIONALES/OBSERVADORES
DE LAS ORGANIZACIONES
INTERNACIONALES NO
GUBERNAMENTALES

BIRDLIFE INTERNATIONAL/ BIRDLIFE INTERNACIONAL

E-mail: ben.sullivan@rspb.org.uk

Ben SULLIVAN
BirdLife Global Seabird Programme
Royal Society for the Protection of Birds
The Lodge, Sandy
Bedfordshire, SG19 2DL
United Kingdom/Royaume-Uni/Reino Unido
Tel.: +44 1767 680551

COALITION FOR FAIR FISHERIES AGREEMENTS/COALITION POUR DES ACCORDS DE PÊCHE ÉQUITABLES/ COALICIÓN POR ACUERDOS DE PESCA EQUITATIVOS

Mamayawa SANDOUNO President of the ADEPEG-CPA Guinée Conakry, Commune Matoto Quartier Khabitaya, BP 4965, Conakry Guinea/Guinée

El Hadj Dao GAYE President of CONIPAS Senegal/Sénégal

Sid'Ahmed OULD ABEID President of the FNP BP 571 Nouadhibou Mauritania/Mauritanie Tel.: +222 5746289/90 Fax: +222 574 5430

E-mail: fnp.@toptechnology.mr

Félix RANDRIANASOAVINA President of the COMM Stella Maris Club PO Box 98 501 Toamasvia Madagascar

Tel.: +261 205332411 E-mail: maristmv@dts.mg

Julius FRANCIS

Director of the Western Indian Ocean Marine Science Association South Africa/Afrique du Sud/Sudáfrica Tel.: +255-24- 2233472 / 2234597

E-mail: julius@wiomsa.org

Madieng SECK President of SYFIA BP 17130 Dakar-Liberté Senegal/Sénégal Tel: +221 825 69 08

Tel.: +221 825 69 08 Fax: +221 824 53 38

E-mail: syfia@telcomplus.sn

Hélène BOURS CFFA Brussels Secretariat Chaussée de Waterloo 244 Brussels 1060 Belgium/Belgique/Bélgica Béatrice GOREZ CFFA Brussels Secretariat Chaussée de Waterloo 244 Brussels 1060 Belgium/Belgique/Bélgica

CLUSTER OF FISHING COMPANIES IN THIRD COUNTRIES/EMPRESAS PESQUERAS EN PAÍSES TERCEROS (CLUSTER)

Marcial VARELA VILLAR
President
Cluster of Fishing Companies in Third
Countries
C/ Alcántara n° 35-1° E
28006 Madrid
Spain/Espagne/España

José Ignacio PARAJUÁ ARANDA Managing Director Cluster of Fishing Companies in Third Countries C/ Alcántara n° 35-1° E 28006 Madrid Spain/Espagne/España

ENVIRONMENTAL DEVELOPMENT ACTION IN THE THIRD WORLD/ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TIERS-MONDE/MEDIO AMBIENTE Y DESARROLLO DEL TERCER MUNDO

Papa Gora NDIAYE
Coordonnateur des Programmes pêches à Enda
Prospectives Dialogues
Coordonnateur du Réseau sur les politiques de
pêche en Afrique de l'Ouest (REPAO)
Sicap Liberté IV, Villa no 5000
Dakar
Senegal/Sénégal
Tel.: +221 825 27 87
Fax: +221 8252799

E-mail: gndiaye@gmail.com

EUROPEAN BUREAU FOR CONSERVATION AND DEVELOPMENT/BUREAU EUROPÉEN POUR LA CONSERVATION ET LE DÉVELOPPEMENT

Konstantinos KALAMANTIS Fishery Policy Officer Rue de la Science 10 1000 Brussels Belgium/Belgique/Bélgica

FEDERATION OF EUROPEAN AQUACULTURE PRODUCERS/ FÉDÉRATION EUROPÉENNE DES ASSOCIATIONS PISCICOLES/ FEDERACIÓN DE PRODUCTORES ACUÍCOLAS DE EUROPA

Pier-Antonio SALVADOR Representative

Federation of European Aquaculture Producers

FISHERIES DEVELOPMENT COUNCIL INTERNATIONAL

Julia Hsiang Wen HUANG
Member
PO Box 695
Bell Village
Port Louis
Mauritius/Maurice/Mauricio
E-mail: fdci_peterho@hotmail.com

GREENPEACE INTERNATIONAL

Sebastian LOSADA Oceans Campaigner San Bernardo, 107 28015 Madrid Spain/Espagne/España

Helen OAKEY Oceans Political Advisor Ottho Heldringstraat 5 1066 AZ Amsterdam Netherlands/Pays-Bas/Países Bajos

Farah OBAIDULLAH Oceans Campaigner Jollemanhof 15-17 1019 GW Amsterdam Netherlands/Pays-Bas/Países Bajos Iris MENN
Biologist
Oceans Campaign
Grosse Elbstrasse 39
22767 Hamburg
Germany/Allemagne/Alemania

Sari TOLVENAN
Oceans Campaigner
Ottho Heldringstraat 5
1066 AZ Amsterdam
Netherlands/Pays-Bas/Países Bajos

Marc ALLAIN Ottho Heldringstraat 5 1066 AZ Amsterdam Netherlands/Pays-Bas/Países Bajos

Alessandro GIANNI Oceans Campaigner Rome, Italy/Italie/Italia

Dave BARD

INTERNATIONAL ALLIANCE OF WOMEN/ALLIANCE INTERNATIONALE DES FEMMES/ALIANZA INTERNACIONAL DE MUJERES

Bettina CORKE
Permanent Representative to FAO
Via del Piano 22, San Marco di Preturo
67 010 L'Aquila,
Italy/Italie/Italia
E-mail: decamedia@mclink.it

INTERNATIONAL ASSOCIATION OF AGRICULTURAL ECONOMISTS/ ASSOCIATION INTERNATIONALE DES ÉCONOMISTES AGRONOMIQUES/ ASOCIACIÓN INTERNACIONAL DE ECONOMISTAS AGRÍCOLAS

Lorenzo VENZI
Faculty of Agriculture
University of Tuscia
DECOS
Via S. Giovanni Decollato, 1
01100 Viterbo
Italy/Italie/Italia

INTERNATIONAL COALITION OF FISHERIES ASSOCIATIONS/ **COALITION INTERNATIONALE DES** ASSOCIATIONS HALIEUTIQUES/ COALICIÓN INTERNACIONAL DE ASOCIACIONES PESQUERAS

Javier GARAT PÉREZ President Comandante Zorita n°12 Escalera 4, 1°D E 28020 Madrid Spain/Espagne/España

Randi THOMAS Vice-President US Tuna Foundation Washington, D.C. 20036 United States of America/États-Unis d'Amérique/Estados Unidos de América

Stetson TINKHAM 7918 Jones Branch Dr Suite 700 Mc Lean, VA 22102 United States of America/États-Unis d'Amérique/Estados Unidos de América

Yuh-Chen CHERN 7918 Jones Branch Dr. Suite 700 Mc Lean, VA 22102 United States of America/États-Unis d'Amérique/Estados Unidos de América

Almudena GOMEZ Fernández de la Hoz 574° 11, 28003 Madrid Spain/Espagne/España

INTERNATIONAL COLLECTIVE IN SUPPORT OF FISHWORKERS/ **COLLECTIF INTERNATIONAL** D'APPUI À LA PÊCHE ARTISANALE/ **COLECTIVO INTERNACIONAL DE** APOYO A LOS PESCADORES **ARTESANALES**

Chandrika SHARMA **Executive Secretary** 27 College Road, Chennai 600 006 India/Inde Tel.: +91 44 28275 303

Fax: +91 44 28 254457

E-mail: icsf@vsnl.com;icsf@icsf.net

Sebastian MATHEW Programme Adviser 27 College Road, Chennai 600 006 India/Inde Tel.: +91 44 28275 303

Fax: +91 44 28 254457

E-mail: icsf@vsnl.com; icsf@icsf.net

Brian O'RIORDAN

Secretary

ICSF Brussels Office Sentier des Rossignols, 2

1330 Rixensart

Belgium/Belgique/Bélgica Tel.: +32 2 65 25204

Fax: +32 265 40 407 E-mail: briano@scarlet.be

Ramya RAJAGOPALAN

Consultant 27, College Road Chennai, 600 006 India/Inde

Tel.: +91 4428275303 Fax: +91 44 28254457 E-mail: icsf@icsf.net

INTERNATIONAL CONFEDERATION OF SPORT FISHING

Marcel ORDAN

Président

Secrétariat du Président 135 Avenue Clot Bey 13008 Marseille France/Francia

Tel.: +33 0491726396 Fax: +33 0491726397 E-mail: ffpmpaca@free.fr

Ferenc SZALAY Vice président

Korompai n.17, H 1124 Budapest

Hungary/Hongrie/Hungría Tel.: +361 319 9734

E-mail: szalayfr@mohosa.hu

INTERNATIONAL FEDERATION FOR HOME ECONOMICS/FÉDÉRATION INTERNATIONALE POUR L'ÉCONOMIE FAMILIALE/ FEDERACIÓN INTERNACIONAL PARA LA ECONOMÍA FAMILIAR

Francesca RONCHI PROJA Permanent Representative to FAO Via G. Dadini 8/m 00154 Rome Italy/Italie/Italia Fax: 39-06-5779068

INTERNATIONAL FISHMEAL AND FISH OIL ORGANIZATION/ ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FARINE ET DE L'HUILE DE POISSON/ ORGANIZACIÓN INTERNACIONAL DE LA HARINA Y ACEITE DE PESCADO

C.J. SHEPHERD Director-General

IFFO Ltd, 2 College Yard Lower Dagnall Street

St Albans, Hertfordshire AL3 4PA

United Kingdom/Royaume-Uni/Reino Unido

Tel.: +44 (0) 1727 842844 Fax: +44 (0) 1727 842866 E-mail: secretariat@iffo.net

A. JACKSON

Technical Director

IFFO Ltd, 2 College Yard, Lower Dagnall

Street

St Albans, Hertfordshire AL3 4PA

United Kingdom/Royaume-Uni/Reino Unido

Tel.: +44 (0) 1727 842844 Fax: +44 (0) 1727 842866 E-mail: secretariat@iffo.net

INTERNATIONAL FOUNDATION FOR CONSERVATION OF NATURAL RESOURCES

Richard MONROE PO Box 1019 Poolesville MD 20837

United States of America/États-Unis d'Amérique/Estados Unidos de América

Tel.: +1 301 990 6481 Fax: +1 301 216 0222 E-mail: ifcnr@cs.com

INTERNATIONAL FUND FOR ANIMAL WELFARE

Sidney HOLT Voc palazzetta 68 06060 Paciano (PG) Italy/Italie/Italia Tel.: +39 075 8307035

E-mail: sidneyholt@mac.com

INTERNATIONAL PLANNING
COMMITTEE FOR FOOD
SOVEREIGNTY/COMITÉ
INTERNATIONAL DE PLANIFICATION
DES ONG/OSC POUR LA
SOVERAINETÉ ALIMENTAIRE/
COMITÉ INTERNACIONAL DE
PLANIFICACIÓN DE LAS ONG/OSC
PARA LA SOBERANÍA ALIMENTARIA

Antonio ONORATI International Focal Point CROCEVIA, Via Francesco Ferraironi 88/G 00177 Rome Italy/Italie/Italia

Beatrice GASCO Via Garibaldi 6 01100 Viterbo Italy/Italie/Italia Tel.: +39 0761 306589

Fax: +39 0761 323990

E-mail: lo@foodsovereignty.org

Gunnar ALBUM

E-mail: lo@foodsovereignty.org

INTERNATIONAL TRANSPORT WORKERS' FEDERATION/ FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES OUVRIERS DU TRANSPORT/ FEDERACIÓN INTERNACIONAL DE LOS TRABAJADORES DEL TRANSPORTE

Johnny HANSEN Vice President Norsk Sjomannsforbund, Rosenkrantz'Gate 15-17 PO Box 2000 Vika N-0125 Oslo Norway/Norvège/Noruega Rossen KARAVATCHEV Section Assistant of Fisheries Section ITF House 49-60 Bordugh Road London SEI IDR United Kingdom/Royaume-Uni/Reino Unido

Peter SAND MORTENSEN Fagligt faelles Forbund (3F) Centervej 25 7730 Hanstholm Denmark/Danemark/Dinamarca

Suezo KONDO All Japan Seamen's Union 15-26 Roppongi, 7 Chome Minato-Ku Tokyo 106-0032 Japan/Japon/Japón

Yuji IIJIMA ITF House 49-60 Bordugh Road London SEI IDR United Kingdom/Royaume-Uni/Reino Unido

Marcos CASTRO
Centro de Capitanes de Ultramar y Oficiales de la Marina Mercante
E-mail: presidente@capitanes.org.ar

MARINE STEWARDSHIP COUNCIL

Richard LINCOLN
International Policy Director
6-20 Elizabeth Street
London, SW1W 9RB
United Kingdom/Royaume-Uni/Reino Unido
E-mail: rich.lincoln@msc.org

Oluyemisi OLORUNTUTY
Developing World Fisheries Program Manager
3rd Floor, Mountbarrow House
6-20 Elizabeth Street
London, SW1W 9RB
United Kingdom/Royaume-Uni/Reino Unido
E-mail: oluyemisi.oloruntuyi@msc.org

OCEANA

Sonja FORDHAM
Director
Shark Conservation
Rue Montoyer, 39
1000 Brussels
Belgium/Belgique/Bélgica
Tel.: +32 2513 2242
Fax: +32 2513 2246
Rebecca GREENBERG
Leganitos 47
28013 Madrid
Spain/Espagne/España

Sandrine POLTI Marine Scientist Rue Montoyer, 39 1000 Brussels Belgium/Belgique/Bélgica Tel.: +32 2513 2242 Fax: +32 2513 2246

E-mail: spolti@oceana.org

REDMANGLAR INTERNACIONAL

Lider GONGORA
Secretario Ejecutivo
Obispo Diaz de la Maorio OE 4-79
Quito
Ecuador/Equateur
Tel.: +593 22522714/2525717
E-mail: lidergongora@redmanglar.org;
redmanglar@redmanglar.org

Jorge VARELA Miembro del Consejo Oficina 206, Edificio Fiallos Soto Tegucigalpa Honduras

SEAS AT RISK

Siri ENGESAETH
Executive Director
Boulevard de Waterloo 34
1000 Brussels
Belgium/Belgique/Bélgica
Tel: +32 2 790 8817

Tel.: +32 2 790 8817 Fax: +32 2 289 10 99

E-mail: sengesaeth@seas-at-risk.org

Matthew GIANNI

Adviser

Director Int. Oceans Network

Cliostraat 29II

1077 KB Amsterdam

Netherlands/Pays-Bas/Países Bajos

Monica VERBEEK

Policy Officer

Fisheries and biodiversity

Boulevard de Waterloo 34

1000 Brussels

Belgium/Belgique/Bélgica

E-mail: mverbeek@seas-at-risk.org

Lisa SPEERS

Ottho Heldringstraat 5

1066 AZ Amsterdam

Netherlands/Pays-Bas/Países Bajos

THE WORLD CONSERVATION UNION/ UNION MONDIALE POUR LA NATURE/ UNIÓN MUNDIAL PARA LA NATURALEZA

Carl Gustaf LUNDIN

Head, Global Marine Programme

IUCN-The World Conservation Union

28 rue Mauverney, 1196 Gland

Switzerland/Suisse/Suiza

Tel.: +41 (22) 999-0204 Fax: +41 (22) 999-0020

E-mail: carl.lundin@iucn.org

Kristina GJERDE

High Seas Policy Advisor

Ul. Piaskowa 12c

05-510 Konstancin-Chylice

Poland/Pologne/Polonia

Tel.: +48 22 754 1803

Fax: +48 22 756 4919

E-mail: kgjerde@it.com.pl

Harlan COHEN

Adviser on Ocean Governance and

International Institutions

IUCN USA & Caribbean Multilateral Office

1630 Connecticut Avenue NW

Third Floor

Washington, DC 20009

United States of America/États-Unis

d'Amérique/Estados Unidos de América

Tel.: +1.202.387.4826

Fax: +1.202.387.4823

E-mail: hcohen@iucnus.org

François SIMARD

Marine Programme Coordinator

IUCN Centre for Mediterranean Cooperation

Parque Tecnologico de Andalucia

Calle Maria Curie, 35

Sede Social, Campanillas

29590 Malaga

Spain/Espagne/España

Tel.: +34 952 028 430

Fax: +34 952 028 145

E-mail: francois.simard@iucn.org

Claudine GIBSON

Programme Officer

SSC Shark Specialist Group

30 Kingfisher Court

Hambridge Road

Newbury RG 14 5SJ

United Kingdom/Royaume-Uni/Reino Unido

Tel.: +44 1865 551150

Despina SYMONS

Director

European Bureau for Conservation and

Development

Rue de la Science 10

Brussels 1000

Belgium/Belgique/Bélgica

Tel.: +32 2 230 3070

Fax: +32 2 230 8272

E-mail: ebcd.info@ebcd.org

TRAFFIC INTERNATIONAL TRAFFIC INTERNACIONAL

Glenn SANT

Director Traffic Oceania

GPO Box 528

Sydney 2000

Australia/Australie

Tel.: (61) 2 9280 1671

E-mail: gsant@traffico.org

WORLD FEDERATION OF TRADE UNIONS/FÉDÉRATION SYNDICALE MONDIALE/FEDERACIÓN SINDICAL MUNDIAL

Anna Laura CASADEI

Permanent Representative to FAO

Via G. Marangoni 10

00162 Rome

Italy/Italie/Italia

Tel./Fax: +39 068611077

WORLD FORUM OF FISH HARVESTERS AND FISH WORKERS/ FORUM MONDIAL DES AQUACULTEURS ET PÊCHEURS/ FORO MUNDIAL DE PESCADORES Y TRABAJADORES DEL SECTOR **PESQUERO**

Jacques DESPATIS 24 Bayswafer Avenue Ottawa

Canada/Canadá Tel.: +613 230 5596

Arthur BOGASON Co-President Hverfisgata 105 101 Reykjavik Iceland/Islande/Islandia Tel.: +354 55 26 595

Fax: +354 56 26 590

E-mail: Arthur@smabatar.is

Margaret CUROLE

WORLD FORUM OF FISHER PEOPLES/ FORUM MONDIAL DES POPULATIONS DE PÊCHEURS/FORO MUNDIAL DE **COMUNIDADES DE PESCADORES**

Herman Kumara WIJETHUNGE General Secretary Convener-NAFSO 10, Malwatta Road

Negombo Sri Lanka

Tel.: +94 (0) 312239750 / 314 872 692/Mobile: +94 (0)773184532

Fax: +94(0) 314870658

Andrew Wilfred JOHNSTON

No. 9, 5th Avenue Fairway Ottery 7800

Republic of South Africa/Afrique du

Sud/Sudáfrica

WORLD WIDE FUND FOR NATURE/ FONDS MONDIAL POUR LA NATURE/ FONDO MUNDIAL PARA LA **NATURALEZA**

Amanda NICKSON **Deputy Director** WWF Global Species Programme

Tel.: +39 348 726 7724

Wendy ELLIOT

Flagship Species Programme Officer WWF Global Species Programme

Tel.: +44 1483412586

E-mail: WElliot@wwf.org.uk

Sergi TUDELA Head of Fisheries Programme for Mediterranean Canuda 37 08002 Barcelona Spain/Espagne/España

David K. SCHORR Senior Fellow 1816 Lamont Street, NW Washington, DC 20010 United States of America/États-Unis d'Amérique/Estados Unidos de América

Alistair GRAHAM High Seas Adviser 37 Rocky Bay Road Cygnet 711 Tasmania Australia/Australie E-mail: alistairgraham@bigpond.com

Katherine SHORT Fisheries Officer Head of Delegation Avenue du Mont-Blan 1196 Glan

Switzerland/Suisse/Suiza Tel.: +41 22 364 9111 Fax: +41 22 364 9091 E-mail: kshort@wwfint.org

BUREAU DU COMITÉ À LA VINGT-SEPTIÈME SESSION

Président: M. A. Hettiarachchi (Sri Lanka)
Premier Vice-Président: M. Z.S. Karnicki (Pologne)

Vice-Présidents: El Salvador, Iran (République islamique

d'), Islande, Nouvelle-Zélande et République-Unie de Tanzanie

COMITÉ DE RÉDACTION

Le Comité a élu M. Julien Turenne (France) Président du Comité de rédaction, composé des pays ci-après: Allemagne, Argentine, Australie, Brésil, Canada, Chine, Égypte, États-Unis d'Amérique, France, Jamahiriya arabe libyenne, Japon, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Nigéria, Norvège, Royaume-Uni et Thaïlande.

DÉPARTEMENT DES PÊCHES ET DE L'AQUACULTURE DE LA FAO

Sous-Directeur général:

Directeur, Division de la gestion des pêches et de l'aquaculture: Directeur, Division des produits et de l'industrie de la pêche: Directeur, Division de l'économie et des politiques de la pêche et de l'aquaculture: Ichiro Nomura Serge Garcia Grimur Valdimarsson Jean-François Pulvenis de Séligny

SECRÉTARIAT

Secrétaire:

N. Gueye
Secrétaire, Comité de rédaction:
Chargé des réunions:

D.J. Doulman
R. Al-Khafaji

ANNEXE C

Liste des documents

COFI/2007/1	Ordre du jour et calendrier
COFI/2007/2	Rapport intérimaire sur l'application du Code de conduite pour une pêche responsable, des Plans d'action internationaux connexes et de la Stratégie
COFI/2007/3	Relèvement et rétablissement des moyens de subsistance dans le secteur des pêches et de l'aquaculture dans les pays touchés par le tsunami en 2004
COFI/2007/4	Décisions et recommandations formulées par le Sous-Comité du commerce du poisson à sa dixième session
COFI/2007/5	Décisions et recommandations formulées par le Sous-Comité de l'aquaculture à sa troisième session
COFI/2007/6	Considérations d'ordre social concernant le secteur de la pêche artisanale
COFI/2007/7	Lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, par le suivi, le cotrôle et la surveillance, les mesures intéressant l'État du port et d'autres moyens
COFI/2007/8	Mise en œuvre de l'approche des pêches par l'écosystème, y compris la pêche en eau profonde, la conservation de la biodiversité, les débris marins et les engins de pêche perdus et abandonnés
COFI/2007/9	Renforcement des organisations régionales de gestion des pêches et de leur fonctionnement, notamment des résultats de leur réunion sur les thons de 2007
COFI/2007/10	Programme de travail de la FAO sur les pêches et l'aquaculture
COFI/2007/Inf.1	Liste des documents
COFI/2007/Inf.2	Liste des participants
COFI/2007/Inf.3	Discours du Directeur général
COFI/2007/Inf.4	Notes explicatives relatives à l'ordre du jour
COFI/2007/Inf.5	Rapport de la vingt-sixième session du Comité des pêches, Rome (Italie), 7-11 mars 2005
COFI/2007/Inf.6	Réalisations du Grand Programme 2.3 Pêches 2004-2005
COFI/2007/Inf.7	Suite donnée aux recommandations du Comité des pêches à sa vingt-sixième session, Rome (Italie), 7-11 mars 2005
COFI/2007/Inf.8	Rapport de la dixième session du Sous-Comité du commerce du poisson du Comité des pêches, Saint-Jacques-de-Compostelle (Espagne), 30 mai-2 juin 2006
COFI/2007/Inf.9 Rev.1	Rapport de la troisième session du Sous-Comité de l'aquaculture du Comité des pêches, New Delhi (Inde), 4-8 septembre 2006
COFI/2007/Inf.10	Synthèse du rapport de la sixième session du Comité consultatif de la recherche halieutique, Rome, 16-20 octobre 2006
COFI/2007/Inf.11	Rapport sur le suivi des actions relatives aux tortues de mer
COFI/2007/Inf.12	Rapport sur l'élaboration d'un registre complet des bateaux de pêche

COFI/2007/Inf.13 Rapport de la Consultation d'experts sur l'élaboration des directives internationales pour l'étiquetage écologique du poisson et des produits des pêches de capture marines, Rome (Italie), 23-26 mai 200

COFI/2007/Inf.14 Déclaration relative aux compétences et droits de vote soumise par la Communauté européenne et ses États Membres

Déclaration d'ouverture de M. David Harcharik Directeur général adjoint de la FAO

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs, Mesdames et Messieurs les Délégués, Mesdames et Messieurs,

Bonjour et bienvenue à la vingt-septième session du Comité des pêches. Je me réjouis de vous voir si nombreux aujourd'hui. Cela montre bien l'importance que vous accordez au Comité des pêches et aux activités de la FAO dans le domaine des pêches. Soyez-en remerciés.

Nous sommes honorés aujourd'hui de la présence de M. Efthimios Mitropoulos, Secrétaire général de l'Organisation maritime internationale.

Vous n'êtes pas sans savoir que la FAO travaille en étroite collaboration avec l'OMI, et la présence de M. Mitropoulos témoigne des excellentes relations tissées entre nos deux organisations. Monsieur le Secrétaire général, je vous souhaite la bienvenue à la FAO et à cette session du Comité des pêches et je vous remercie d'avoir pris le temps de vous joindre à nous.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués,

Je dois tout d'abord vous informer du fait que le Département des pêches a changé de nom. Depuis le début de l'année, il porte le titre de Département des pêches et de l'aquaculture. Il nous a semblé que ce nouvel intitulé rendait mieux compte des nouveaux enjeux et du cadre plus large de la réforme de la FAO, et notamment de l'importance croissante de l'aquaculture.

J'aimerais maintenant, sans trop accaparer votre temps, évoquer brièvement certains des points qui feront l'objet de vos débats cette semaine.

Premièrement, la *mise en œuvre du Code de conduite pour une pêche responsable* reste un thème essentiel. Nous allons vous faire part des activités de la FAO visant à appuyer les efforts collectifs et individuels relatifs à la mise en œuvre de ce Code à l'échelle mondiale, régionale et nationale. Dans de nombreux pays, cette mise en œuvre se fait avec difficulté et lenteur, et ce à cause de divers problèmes qui, dans de nombreux cas, ne peuvent pas être résolus de façon satisfaisante par les seuls pays concernés. La coopération et l'assistance sont nécessaires en plus d'un engagement plus ferme de la part des pays eux-mêmes.

Le point de l'ordre du jour consacré au Code de conduite est crucial. J'espère de tout cœur que les débats qui animeront cette session permettront de définir des mécanismes et des stratégies visant à faciliter et à accélérer la mise en œuvre du Code, en gardant à l'esprit qu'il s'agit d'un instrument complet destiné à tous ceux qui travaillent dans le secteur de la pêche, et qu'il s'applique à tous les types de pêches et d'aquaculture, dans toutes les zones, marines et continentales, qu'elles relèvent de la juridiction nationale ou qu'elles se situent en haute mer.

Le thème des situations d'urgence et des catastrophes naturelles est un autre point clé de l'ordre du jour. Les difficultés et les obstacles qui entravent la mise en œuvre du Code peuvent être grandement aggravés par les situations d'urgence et les catastrophes naturelles. À ce sujet, nous ne pouvons ni ne devons oublier le raz-de-marée tragique qui a frappé de plein fouet plusieurs pays de l'océan Indien, et plus particulièrement les communautés de pêcheurs. La réunion ministérielle qui s'est tenue juste après la dernière session de votre Comité a souligné que la FAO devait jouer un rôle central dans l'aide aux gouvernements des pays touchés afin de relever le secteur des pêches et l'aquaculture dans les pays touchés par le tsunami, conformément à une approche responsable centrée sur les personnes.

En réponse à cette catastrophe, la FAO a mis l'accent sur les opérations d'urgence et sur les activités de développement à long terme. Sur la base de notre réponse au tsunami, votre Comité souhaitera peut-être nous donner des orientations relatives aux activités futures menées par la FAO en réponse à des situations d'urgence et des catastrophes naturelles.

Troisièmement, on constate une *prise de conscience et une reconnaissance* du fait que, en matière d'approvisionnement en poisson, on ne peut pas attendre une forte croissance de la pêche de capture, même en comptant sur une amélioration des pratiques de gestion. De fait, la production stagne depuis une décennie. L'*aquaculture*, en tant que secteur de production vivrière animale enregistrant la plus forte croissance, devrait jouer un rôle central en comblant le déficit attendu dans l'offre de poisson.

Cependant, cette croissance du secteur aquacole entraînera peut-être un certain nombre de risques non négligeables tels qu'une détérioration accélérée de l'environnement et la marginalisation des parties prenantes. Pour un développement responsable et probant de l'aquaculture, il sera nécessaire d'anticiper et de prévenir les incidences négatives sur l'environnement, tout en cherchant à satisfaire les besoins des pauvres.

Lors de sa troisième session, le Sous-Comité de l'aquaculture du Comité des pêches a souligné l'importance de l'identification et de la quantification de l'impact socioéconomique de l'aquaculture. Il a souligné qu'il importait que le secteur apporte une contribution fiable et durable aux économies locales et nationales et au bien-être social. Vous êtes invités à donner votre avis sur plusieurs recommandations formulées lors de la dernière session du Sous-Comité.

Il faut reconnaître l'importance du rôle de la *pêche artisanale* dans cette quête d'une production vivrière accrue et d'un plus grand développement socioéconomique. Certes, les questions relatives au développement social sont traitées dans le cadre des diverses politiques dans les secteurs de l'éducation, de la santé, des assurances sociales et autres, mais il ne faut pas oublier que les communautés de pêcheurs font partie intégrante de la société. Il ne faut pas négliger l'approche holistique. Le Comité est invité à donner des orientations sur le type de politiques et de mesures qui pourraient être adoptées à l'appui du développement social du secteur de la pêche artisanale.

Quels que soient la nature, l'ampleur ou l'emplacement géographique des activités de pêche, la *pêche illicite, non déclarée et non réglementée* reste une entrave majeure à l'instauration d'une pêche durable à long terme. Cela concerne toutes les pêcheries de capture dans une plus ou moins grande mesure. La communauté internationale, ses membres et toutes les parties prenantes continuent de faire face à de considérables défis dans la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée. Ainsi, même si vous en avez déjà débattu, ce point reste inscrit à l'ordre du jour. Nous souhaitons que vos débats déclenchent et orientent les prochaines mesures à prendre dans des domaines tels que les mesures relevant de l'État du port, ou bien le suivi, le contrôle et la surveillance, notamment grâce à une utilisation efficace des systèmes de surveillance par satellite des navires.

Monsieur le Président.

J'aimerais évoquer certains des autres sujets importants qui requièrent votre attention, même si, par souci de temps, je ne m'appesantirai pas sur chacun d'eux. Par exemple:

- le commerce international du poisson et des produits de la pêche;
- la mise en œuvre de l'approche écosystémique de la gestion des pêches, incluant la pêche en eau profonde, la conservation de la biodiversité, les débris marins et les engins de pêche perdus et abandonnés; et
- la nécessité de renforcer les organisations régionales de gestion des pêches.

Il va sans dire que nous attendons également vos commentaires sur l'élaboration du programme de travail du Département des pêches et de l'aquaculture pour 2008-2009.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués,

Avant de conclure, je suis au regret de vous annoncer qu'il s'agit là de la dernière session du Comité des pêches à laquelle participe M. Serge Garcia, Directeur de la Division de la gestion des pêches et de l'aquaculture, qui s'apprête à prendre sa retraite. Vous connaissez bien M. Garcia. Son engagement envers ce Comité, et envers la FAO et ses Membres a toujours été de premier ordre et il est hautement apprécié. Je sais que vous souhaiterez vous joindre à moi pour lui rendre hommage et exprimer notre gratitude et nos remerciements pour sa précieuse contribution aux activités de l'Organisation et pour l'excellence de son travail.

Nous avons la chance de disposer d'une personne extrêmement compétente qui pourra immédiatement remplacer Serge. M. Jorge Csirke-Barcelli travaille au service de la FAO depuis 26 ans et nombre d'entre vous le connaissent déjà. Nous sommes convaincus que la riche expérience de Jorge dans le domaine des ressources halieutiques et ses connaissances des principaux thèmes relevant de la pêche à l'échelon international lui seront très utiles pour diriger la Division de la gestion des pêches et de l'aquaculture, et pour apporter une précieuse contribution au travail du Comité des pêches.

Merci de votre attention.

Déclaration de M. Efthimios Mitropoulos Secrétaire général Organisation maritime internationale

M. le Président, M. le Directeur général adjoint, Mesdames et Messieurs les ministres, Mesdames et Messieurs les délégués,

C'est un grand plaisir pour moi d'avoir l'occasion de prendre la parole devant vous aujourd'hui et j'adresse mes remerciements au Directeur général, M. Diouf, pour son invitation, et à vous tous qui m'accordez ce temps de parole, ce qui, je le sais, n'est pas conforme au protocole habituel. Et je vous remercie, M. Harcharik, de m'avoir présenté si chaleureusement.

Je m'adresse à vous aujourd'hui, dans la ville éternelle, dans l'esprit de coopération qui existe de longue date entre l'OMI, la FAO, et l'OIT, dans le domaine de la pêche. Il y a là un recoupement naturel entre les trois organisations, l'OMI ayant un mandat général relatif à la sécurité en mer et à la protection de l'environnement marin, l'OIT œuvrant sur les normes et les conditions de travail dans la filière de la pêche, et la FAO disposant de son mandat relatif à la pêche en général. Je reviendrai plus avant sur notre coopération bénéfique sur diverses questions techniques importantes, mais je tiens à saisir cette occasion pour louer la contribution de votre organisation, de l'OIT et d'autres institutions des Nations Unies, qui se sont empressées de répondre de façon constructive à l'appel que nous avait lancé l'Assemblée générale des Nations Unies visant à examiner et préciser le rôle du « lien authentique » par rapport au devoir qui incombe aux États du pavillon d'exercer un contrôle efficace sur les bateaux battant leur pavillon, y compris les navires de pêche. Cette tâche fut confiée à une réunion consultative ad hoc qui s'est tenue en juillet 2005 au siège de l'OMI.

Mesdames et messieurs,

Nous savons tous que, depuis la nuit des temps, en plus de fournir nombre de produits au profit de notre planète et de l'humanité, les océans ont été une riche source d'aliments. Résultat: la pêche est depuis longtemps une importante source d'emplois et de bienfaits économiques pour ceux qui travaillent directement dans ce secteur ou qui s'adonnent à des activités connexes. Ces dernières années, dans le monde entier, le secteur des pêches est devenu un secteur en voie de développement rapide de l'industrie alimentaire. Souvent, face à la demande croissante de poissons et autres produits de la pêche à l'échelon national et international, de nombreux États ont utilisé, dans la limite de leurs capacités et de leurs contraintes, divers moyens d'exploitation de ces riches ressources naturelles à l'intérieur et en dehors de leurs eaux côtières et de leur zone économique exclusive, qu'il s'agisse de grandes flottilles de pêche modernes ou d'activités de pêche artisanale.

Les emplois du secteur de la pêche commerciale sont reconnus de longue date comme des emplois dangereux. Toutes les activités concernées (au cours de la navigation, de la pêche, du traitement et du stockage ou du débarquement des captures) exposent les pêcheurs à des dangers pendant toute la période de leur travail à bord. Je pense que ma présence ici aujourd'hui est largement justifiée par le fait qu'on considère généralement qu'il est normal que le nombre d'accidents, de décès et de blessures soit plus élevé dans la filière de la pêche que dans l'ensemble du secteur maritime.

La sécurité des navires de pêche fait l'objet des préoccupations de l'OMI depuis sa création, mais les différences existant entre les navires de pêche et les autres types d'embarcation en matière de conception, de construction, et surtout d'utilisation ont fait obstacle à leur inclusion dans les instruments internationaux relatifs à la sécurité en mer, quasiment universellement acceptés, adoptés par l'OMI, et plus précisément la Convention pour la sauvegarde de la vie humaine en mer et la Convention sur les lignes de charge. Il va sans dire que la grande majorité des navires de pêche rentrent dans le port d'où ils sont partis, et, par conséquent, ils n'effectuent pas de « voyages

internationaux », même s'ils ont réalisé des opérations de pêche en haute mer. Quant à la nature unique de leurs activités, on peut se demander dans quelle autre activité maritime on peut voir des navires effectuer des opérations de chargement et d'arrimage non pas dans des ports abrités et en eaux calmes mais en pleine mer, et si souvent dans des conditions climatiques défavorables ?

De par la nature même du secteur de la pêche, il est extrêmement difficile d'élaborer des règlements visant d'autres aspects de ce secteur et que l'on puisse également appliquer sans modification aux navires de pêche. Cependant, en dépit de ces difficultés, l'OMI a tenté de régler cette question: ses efforts, consentis pendant de nombreuses années, ont abouti à l'adoption de deux instruments qui, s'ils étaient mis en œuvre, constitueraient un dispositif de sécurité contraignant à l'échelon international adapté à la pêche. Il s'agit du **Protocole de Torremolinos de 1993 relatif à la Convention internationale sur la sécurité des navires de pêche** et de la **Convention internationale sur les normes de formation des gens de mer, de délivrance des brevets et de veille** (appelée communément Convention STCW-F).

J'aimerais, si vous me le permettez, donner quelques mots d'explication pour chacun de ces instruments. Le **Protocole de Torremolinos de 1993** a permis de mettre à jour, d'amender et d'intégrer une ancienne Convention sur la sécurité des navires de pêche adoptée, elle aussi, à Torremolinos en 1977 et qui n'est jamais entrée en vigueur. Le Protocole de 1993 vise à prendre en compte les évolutions techniques ultérieures et le besoin de faire preuve de pragmatisme afin d'encourager sa ratification. Cet instrument tient notamment compte de la tendance à pratiquer la pêche en eaux profondes sur une grande échelle et à pêcher en très haute mer, ce qui a conduit à l'apparition d'une nouvelle génération de navires de pêche plus perfectionnés.

Le Protocole s'applique principalement aux nouveaux navires de pêche de 24 mètres et plus qui répondent aux principales exigences en matière de sécurité, notamment dans les domaines suivants: construction et équipement, stabilité, étanchéité à l'eau, machines et installations électriques, prévention et extinction de l'incendie, protection de l'équipage, engins et dispositifs de sauvetage, consignes en cas d'urgence, rôle d'appel et exercices, radio et équipement requis à bord pour la navigation.

Pour sa part, la **Convention STCW-F de 1995** aborde l'aspect humain de la filière de la pêche en élaborant des normes de formation adéquates à l'échelon international et des normes relatives à la présentation des compétences appliquées aux gens de mer. Il s'agit d'un texte relativement court, 15 articles seulement et une annexe reprenant les réglementations techniques, mais il s'agit du premier instrument international proposant des normes de compétence et de professionnalisme pour tous les gens de mer dans leurs tâches respectives. Cet instrument requiert une formation de base à la sécurité pour l'ensemble du personnel et fixe des normes pour les capitaines, les officiers de pont, et les ingénieurs embarqués sur des navires de pêche de diverses tailles. Je ne saurais vous dire à combien de reprise, lors des réunions du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS), votre Directeur général a formulé cette phrase empreinte de sagesse: « Donnez un poisson à un homme, il aura à manger un jour; apprenez-lui à pêcher, il pourra nourrir sa famille pour toujours ». Notre Convention STCW-F n'enseigne pas aux gens de mer comment pêcher, mais elle leur dit comment faire leur métier **en toute sécurité**.

Toutefois, comme je l'ai dit à maintes reprises auparavant, la véritable valeur des instruments internationaux (tels que le Protocole de Torremolinos et la Convention STCW-F) réside moins dans leurs dispositions techniques que dans la façon dont ils sont mis en œuvre. Ainsi le fait que, ni le Protocole de Torremolinos, ni la Convention STCW-F, n'aient encore reçu un nombre suffisant de ratifications pour entrer en vigueur est une source de sincère préoccupation pour nous tous, j'en suis sûr. Résultat: cette filière vitale et non moins intrinsèquement dangereuse, qui enregistre environ 24 000 pertes de vies humaines par an, ne dispose toujours pas du dispositif de sécurité obligatoire à l'échelle internationale qui serait d'emblée fourni par ces deux instruments.

Le Protocole de Torremolinos, adopté il y a 14 ans, doit recueillir les instruments d'acceptation de 15 États disposant ensemble d'une flottille d'au moins 14 000 navires de 24 mètres de long au moins; il regroupe actuellement 13 États contractants représentant une flottille de quelque 3 000 navires de ce type. Le fait que les critères pertinents ne soient pas remplis est une telle source d'inquiétude pour le Conseil de l'OMI que ce dernier a demandé, il y a moins de deux ans, qu'une étude spécifique soit conduite afin de savoir ce que l'Organisation devait faire pour faciliter l'entrée en vigueur du Protocole. Les conclusions de cette étude indiquent que sans la ratification d'États comptant de grands navires de pêche battant leur pavillon, il est peu probable que le Protocole entre en vigueur dans un avenir proche.

De même, la Convention STCW-F doit être acceptée par 15 États pour entrer en vigueur et faire valoir ses dispositions à l'échelon international. Cependant, à l'heure actuelle, bien que cette Convention ait été adoptée il y a presque 12 ans, elle ne compte malheureusement que huit États contractants.

J'aimerais par conséquent, si vous me le permettez, saisir cette occasion pour exhorter à nouveau tous les pays qui n'ont pas encore ratifié ces deux instruments à le faire de toute urgence afin d'accélérer leur entrée en vigueur, qui ne se fait que trop attendre. Par votre intermédiaire, Mesdames et Messieurs les délégués, je lance cet appel à vos gouvernements, non seulement en tant que Secrétaire général de l'institution des Nations Unies chargée de réglementer la sécurité de la marine marchande, mais également, et c'est tout aussi important, en tant qu'ancien marin ayant constaté par lui-même les avantages apportés par de telles réglementations, au quotidien, pour tous ceux qui travaillent en mer, un marin qui souhaiterait que ces réglementations soient étendues rapidement à tous ses frères pêcheurs.

Lors des réunions de l'OMI traitant de la sécurité des navires de pêche et des gens de mer, nombre de nos délégués avancent souvent qu'ils représentent un service gouvernemental (par exemple le Ministère des transport ou de la marine marchande) qui n'est pas celui qui est chargé directement de la réglementation et la supervision de la filière de la pêche (il s'agit, dans de nombreux pays du Ministère de l'agriculture), et qu'ils n'ont que peu d'influence sur ce dernier. Soit, mais je suis convaincu que la sécurité des êtres humains concernés est d'une telle importance que toutes les difficultés bureaucratiques devraient être balayées afin de la garantir. C'est pour cette raison que je suis ici aujourd'hui: je voulais vous faire part en personne de mes préoccupations.

Cela étant dit, l'OMI n'a pas chômé en attendant que lesdits traités obtiennent le soutien nécessaire à l'international. Bien au contraire, nous avons élaboré, en collaboration avec votre propre Organisation et l'OIT, plusieurs instruments non contraignants, y compris le **Document FAO/OIT/OMI sur les principes directeurs concernant la formation et la certification des pêcheurs**; la version révisée du Code de sécurité pour les pêcheurs et les navires de pêche, 2005; et Directives volontaires pour la conception, la construction et l'équipement des petits bateaux de pêche, 2005.

Les versions révisées du **Code** et des **Directives volontaires** (adoptés à l'origine dans les années 70) ont été élaborées principalement à l'intention des autorités compétentes, des institutions de formation, des armateurs de navires de pêche, des organisations représentant les pêcheurs et des organisations non gouvernementales jouant un rôle avéré dans le domaine de la sécurité, de la santé et de la formation des pêcheurs. Le Code fournit des orientations dans le domaine de l'élaboration de codes nationaux et de manuels de formation destinés aux pêcheurs et dans le domaine de la sécurité et de la santé des pêcheurs. On encourage les autorités compétentes à utiliser les dispositions du Code et des Directives volontaires afin de produire des supports de formation en matière de sécurité et de santé dans un format approprié correspondant aux besoins spécifiques des pêcheries de tel pays ou de telle région.

En outre, au cours de ces dernières années, l'OMI a élaboré plusieurs résolutions et circulaires traitant de divers aspects de la sécurité des navires de pêche. L'OMI prépare également, en collaboration avec la FAO et l'OIT, des normes de sécurité pour les petits bateaux de pêche de moins de 12 mètres de long, et les navires de pêche non pontés de toute taille, ces normes devant être prêtes en 2009.

Par ailleurs, dans le but de souligner l'importance du Protocole de Torremolinos et de la Convention STCW-F pour la sécurité, l'OMI s'est adressée directement aux gouvernements des États Membres, aux acteurs de la filière, aux pêcheurs eux-mêmes, et à l'ensemble des communautés de pêcheurs en organisant une série de séminaires et d'ateliers régionaux qui ont permis de recueillir le point de vue des communautés locales quant aux problèmes et à leurs causes. Sur la base des recommandations formulées lors de ces réunions régionales, le Secrétariat de l'OMI a mis au point des cours types sur la sécurité des opérations de pêche, ces cours faisant désormais partie intégrante des supports de formation destinés aux séminaires et aux ateliers régionaux. Dans l'ensemble, l'objectif principal est de passer d'une situation où l'on dit de façon nonchalante et fataliste «les accidents, ça arrive», à une situation où les parties prenantes comprennent que «les accidents ne sont pas fatidiques et peuvent être évités».

Mesdames et Messieurs,

L'absence de normes appliquées à l'échelon international en matière d'éducation, de formation, de compétences minimales et de sécurité minimale à bord des navires a toujours eu et continuera à avoir un coût pour les pêcheurs: perte de vies humaines, de biens et de moyens de subsistance. Les familles vont continuer à perdre ceux qu'elles chérissent et dont leur survie dépend dans de nombreux cas. Cela doit cesser. Il est grand temps de créer une vaste culture de la sécurité en mer et de la diffuser dans l'ensemble du secteur de la pêche, afin d'améliorer la situation de la filière dans son ensemble et d'épargner la vie des gens de mer en particulier.

Quelle que soit leur valeur, les mesures volontaires adoptées par l'OMI ne peuvent pas se substituer aux textes de loi et aux règlements nationaux, ni, évidemment, aux dispositions des instruments internationaux relatifs à la sécurité des navires de pêches et de leur équipage. Dans ce contexte, j'aimerais appeler votre attention sur la deuxième réunion du groupe de travail conjoint OMI/FAO portant sur la pêche illicite, non déclarée et non réglementée qui doit se tenir ici à Rome cette année. Je pense qu'il s'agira là d'une occasion de continuer à promouvoir, et, je l'espère d'obtenir, l'entrée en vigueur des instruments de l'OMI que j'ai évoqués.

Même s'il est impossible d'éliminer tous les dangers de la nature, il est possible, grâce à l'engagement approprié de ceux d'entre vous qui sont chargés de la réglementation de la filière de la pêche, de rendre ce secteur plus sûr. Les moyens pour ce faire sont à votre disposition, et j'invite expressément toutes les parties intéressées à en faire bon usage.

Pour conclure, j'aimerais vous remercier, à nouveau, de m'avoir donner la possibilité de prendre la parole. Il ne fait aucun doute que mes propos ne tomberont pas dans l'oreille d'un sourd, et que, ensemble, nous pourrons faire changer les choses. Je souhaite de tout cœur que vos débats soient fructueux tout au long de cette semaine.

Je vous remercie de votre attention.

La vingt-septième session du Comité des pêches s'est tenue à Rome (Italie) du 5 au 9 mars 2007. Le Comité a examiné les questions de portée internationale et le programme de travail du Département des pêches et de l'aquaculture de la FAO concernant les pêches et l'aquaculture. Outre les activités supplémentaires visant à faciliter et à assurer l'application du Code de conduite pour une pêche responsable et de ses Plans d'action internationaux (capacité, pêche illicite, non déclarée et non réglementée, requins et oiseaux de mer), le Comité des pêches s'est félicité de la présentation prochaine d'un programme de travail général pluriannuel pour la gestion des ressources génétiques dans le domaine des pêches et de l'aquaculture. Le Comité s'est déclaré préoccupé par le niveau de la capacité de pêche, qui est supérieur aujourd'hui à celui d'avant le tsunami de 2004 dans certaines zones touchées et il a reconnu qu'il fallait faire face à ce problème, avec l'aide de la FAO, le cas échéant, en élaborant et appliquant des arrangements rationnels de gestion des pêches, y compris la diminution progressive de la surcapacité et la prise en compte de considérations liées au contrôle, à l'accès et aux moyens d'existence. Le Comité a également évoqué la question de la sécurité en mer liée à l'utilisation de navires non conformes aux normes. Il a reconnu l'importance de la traçabilité pour le commerce du poisson et il s'est félicité du protocole d'accord conclu par la FAO et la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES). Il a confirmé être convaincu que la FAO assumerait pleinement son rôle de coordination en vue de trouver des solutions aux problèmes auxquels est confrontée l'aquaculture mondiale et a souligné qu'il importait de s'occuper des impacts socioéconomiques de l'aquaculture et d'autres questions, notamment l'amélioration de la planification et l'élaboration des politiques aux échelles nationale et régionale. Le Comité est convenu d'accorder une plus grande place à la pêche artisanale et il s'est félicité de l'organisation d'une conférence internationale de grande envergure consacrée spécifiquement à la pêche artisanale. Il a encouragé les Membres à adhérer au Réseau international volontaire de suivi, contrôle et surveillance ou à coopérer avec lui et à élaborer un nouvel instrument juridiquement contraignant fondé sur le Plan type concernant les mesures du ressort de l'État du port pour la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et sur le Plan d'action international pour la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée. Le Comité a identifié plusieurs domaines pour des activités supplémentaires concernant des questions liées à l'approche écosystémique des pêches. Le Comité a jugé que le budget octroyé au Département de l'aquaculture et des pêches était insuffisant, qu'il n'était pas à la mesure de l'importance de ses travaux ni des attentes de la communauté internationale et il a demandé instamment que les organes directeurs de la FAO allouent davantage de ressources au Département.

